3 1761 07299449 4

LC
114
.2
Q3B4
1904

HENRI BERNARD

LA LIGUE

-- DE --

L'ENSEIGNEMENT

HISTOIRE

D'UNE

Conspiration maçonnique

À MONTRÉAL

NOUVELLE ÉDITION

Revue, augmentée et précédée d'une lettre
de M. le comte ALBERT de MUN

Cinquième mille

NOTRE-DAME-DES-NEIGES, OUEST, P. Q.

1904

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

ENREGISTRÉ conformément à l'acte du Parlement du Canada en l'année mil neuf cent trois, par HENRI BERNARD, au ministère de l'Agriculture, à Ottawa.

HENRI BERNARD

LA LIGUE

-- DE --

L'ENSEIGNEMENT

HISTOIRE

D'UNE

Conspiration maçonnique

À MONTRÉAL

NOUVELLE ÉDITION

Revue, augmentée et précédée d'une lettre
de M. le comte ALBERT de MUN

Cinquième mille

NOTRE-DAME-DES-NEIGES, OUEST, P. Q.

1904

LC
114
.2
Q3B4
1904

799273

RESPECTUEUSEMENT DÉDIÉ

AUX PÈRES DE FAMILLE

ET

À NN. SS. LES ÉVÊQUES

À QUI, DE DROIT, REVIENT

LE SOIN DE L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/laliguedelenseig00bern

Notre modeste étude sur la Ligue de l'Enseignement a reçu un si bienveillant accueil, qu'en moins d'un mois la première édition a été épuisée. Rien ne saurait mieux prouver l'opportunité de cette brochure.

De tous côtés, nous sont venues des appréciations et des lettres si encourageantes, que nous n'avons pas hésité à faire paraître cette nouvelle édition.

Nous avons profité de cette réimpression pour ajouter plusieurs chapitres et quelques notes. Ces additions, nous l'espérons, jetteront une nouvelle lumière sur notre Ligue canadienne, en montreront mieux le véritable but que les ligueurs ont tout intérêt à cacher pour le moment, même par des dénégations comme celles que vient de publier *le Canada*.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire toutes les lettres et appréciations qui nous sont parvenues : nous aurons bientôt l'occasion d'en parler. Nous croyons cependant utile de reproduire dès aujourd'hui, la lettre que Monsieur le comte Albert de Mun, de l'Académie, et député français déjà si favorablement connu de tous nos lecteurs, a eu l'extrême obligeance de nous adresser.

CHAMBRE
DES DÉPUTÉS

Paris, le 18 : 1 : 1904
5, Avenue de l'Alma VIIIe

Monsieur,

J'ai reçu, avec votre lettre, la brochure qu'elle m'annonçait et que je me suis empressé de lire attentivement.

Je ne saurais trop vivement vous encourager à poursuivre énergiquement la lutte que vous entreprenez et à redoubler d'efforts pour convaincre vos compatriotes du danger dont ils sont menacés.

La Ligue de l'Enseignement,

l'une des manifestations les plus saillantes de l'esprit franc-maçonnique, a eu, comme tous le dites, une part immense dans l'entreprise de déchristianisation, dont notre législation scolaire a été et demeure le redoutable instrument.

Sous le masque de la neutralité et d'une apparente modération, elle a, peu à peu, avec l'appui déclaré des pouvoirs publics, couvert notre pays de ses comités

et de ses œuvres.

Aujourd'hui elle réclame, ouvertement, dans les congrès, la destruction de l'enseignement chrétien.

Il est impossible, à mes yeux, qu'un catholique s'associe, même indirectement, à sa fondation et à son développement, sans prêter les mains, malgré lui, à l'action anti-chrétienne. Je ne vois même pas comment un libéral sincère pourrait le faire, sans se rendre victime

de la plus fâcheuse illusion.

Je vous félicite donc de jeter, au milieu des catholiques canadiens, le cri d'alarme, et si mon témoignage peut lui apporter, avec deux, quelque force, je vous l'offre de grand cœur, avec toute la conviction de ma conscience chrétienne.

Veuillez me croire, Monsieur, votre bien sincèrement dévoué

A. de Mun

PRÉFACE

> « Arrachez à la secte maçonnique le masque dont elle se couvre et faites-la voir telle qu'elle est. »
> (LÉON XIII, *Humanum genus.*)

La conspiration maçonnique que nous venons dénoncer ici n'est pas un mythe. La trame en a été ourdie à Montréal même, contre l'éducation catholique dans la province de Québec. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les pages qui suivent.

On a beaucoup parlé—il n'y a pas longtemps—du péril anglais et protestant qui menace notre système scolaire. Ce péril a son expression dans le bill Roddick, qui conduirait infailliblement à la création d'une université d'État absorbant nos institutions catholiques et françaises. L'on sait avec quelle énergie l'Hon. M. Turgeon a répudié ce bill au dernier Parlement de Québec. Espérons qu'il lui a donné son coup de grâce.

Mais le péril maçonnique, très réel aussi, est encore plus grand. Il a son expression dans la Ligue de l'Enseignement fondée à Montréal dans l'automne de 1902. Cette Ligue, il est vrai, a déjà été dénoncée au public; et, malgré que certains la disent profondément endormie, et même morte, nous avons cru devoir la démasquer aux yeux de tous les Canadiens français, sinon

pour lui rendre à tout jamais le réveil impossible, du moins pour mettre en garde tous ceux qui, ne la connaissant pas, pourraient lui accorder leur appui.

Telle est la raison de ce livre que nous dédions respectueusement à ceux qui, de droit, sont les premiers intéressés en matière d'éducation chrétienne, aussi à tous les éducateurs et à tous les amis de l'instruction publique.

Dans une première partie, nous retraçons fidèlement l'historique de la Ligue canadienne, nous efforçant d'en faire ressortir le caractère et l'origine maçonnique.

Dans une seconde partie nous en faisons connaître la mère, c'est-à-dire la Ligue de l'Enseignement en France, son esprit, ses doctrines, son but, sa tactique, ses faits et gestes, ses résultats. Le lecteur ne manquera pas de voir que le tout est parfaitement étayé de documents et de pièces justificatives. Quiconque veut voir, verra alors clairement que nous n'exagérons pas en jetant si haut le cri d'alarme.

Oui, Canadiens français, nous le répétons, vous n'avez pas de pire ennemi que cette Ligue. Soyez persuadés que, si vous ne lui écrasez la tête, la fille fera dans la Nouvelle-France, l'œuvre de mort que la mère accomplit dans l'ancienne.

Sachez-le bien : la Ligue française de l'Enseignement appelée par son fondateur, Jean Macé, *la fille de la maçonnerie*, a été l'instrument dont se sont servi les francs-maçons dans la lutte qu'ils ont livrée à l'Église, lutte qui a eu pour résultat le vote de toutes les lois antichrétiennes depuis trente ans.

Dès 1882, le néfaste projet de la *loi des associations*, était déposé par Waldeck-Rousseau devant les Loges, et provoquait cette déclaration très suggestive du F.·. Poulle : "Je viens de prendre connaissance du projet de loi "Waldeck-Rousseau" sur les associations. Ce projet de loi est à l'étude de la commission. S'il est voté, même avec des amendements, *nous y trouverons de quoi faire vivre le Grand-Orient de France et les Loges.*" (1)

Or, ce que beaucoup de Canadiens ne savent pas, c'est que le Grand-Orient de France a des ramifications au Canada. Une de nos deux Loges françaises de Montréal, la loge *l'Émancipation*, relève directement de lui et obéit à ses lois !

L'apparition, sur nos bords, d'une fille de la Ligue de l'Enseignement n'a donc rien que de très naturel. Mais rien, aussi, de plus naturel que la fille se propose, comme la mère, la destruction de l'Église, en l'empêchant d'exercer sa salutaire influence sur l'âme de nos enfants. Rien de plus naturel encore, que la fille, comme la mère, use d'astuce et de mensonge pour arriver à ses fins ; qu'elle se présente sous un dehors patriotique et national, qu'elle se cache sous le masque d'une apparente modération, et cherche à se couvrir sous l'autorité de certains hauts personnages, dont les noms lui servent de talisman, afin de mieux surprendre la bonne foi, et faire plus ample moisson.

Nous avons sous les yeux la liste des membres de la Ligue canadienne. On y voit figurer des ministres, des

(1) *Bulletin du Grand-Orient*, 1882, p. 133.

sénateurs, des conseillers législatifs, des députés, des juges, des avocats, des médecins, des échevins, des journalistes, des marchands, des fonctionnaires publics, des hommes de toute condition. Nous sommes persuadés que la bonne foi de plusieurs a été surprise. Certains noms que nous connaissons sont à l'abri de tout soupçon. Voilà pourquoi nous les tairons ici.

Quand à ceux qui ont assumé la responsabilité de la création de cette Ligue, il fallait les montrer du doigte Nous l'avons fait ; et cela, non par haine pour leurs personnes, mais par amour pour l'Église et la patrie canadienne française menacées dans ce qu'elles ont de plus cher.

HENRI BERNARD.

Notre-Dame-des-Neiges, ouest.

PREMIÈRE PARTIE

—

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

À MONTRÉAL

Chapitre I

A la salle Poiré, le 9 octobre 1902

LE public montréalais se réveilla, le 10 octobre 1902, assez surpris de l'étrange nouvelle : une ligue d'enseignement était née à la province de Québec ! Elle avait vu le jour, la veille, en plein Montréal, fille de la pensée féconde de MM. Godfroy Langlois et consorts. Une assemblée importante, disait-on, l'avait acclamée comme une œuvre régénératrice, une œuvre de réforme scolaire urgente.

Voici en quels termes une feuille française du matin la présentait à ses lecteurs, avec titres et sous-titres pompeux. Nous reproduisons l'article intégralement.

UNE LIGUE D'ENSEIGNEMENT

PLUSIEURS CITOYENS FONDENT UNE ASSOCIATION DONT L'OBJET SERA DE DISCUTER LES QUESTIONS D'INSTRUCTION PUBLIQUE

ÉLECTION DES OFFICIERS

« Une assemblée importante a eu lieu hier soir à la salle Poiré, ancien théâtre Delville. Un bon nombre de personnes s'étaient réunies dans le but de fonder une association connue sous le nom de *Ligue d'Enseignement*, dont l'objet serait de s'occuper d'une manière pratique des questions d'instruction publique.

« Parmi les personnes présentes étaient MM. J.-T. Cardinal, Henri Mercier, Dr L. Laberge, Denis Lanctôt, l'échevin Faucher, J.-A. Drouin, l'échevin Martineau, Godfroy Langlois, Arthur Beauchesne, A. St-Martin, H. Gervais, J.-A. Roch, Dr Gaston Maillet, David Brisebois, l'échevin Dagenais, Hector Garneau, L. Larose, A. Boudet, l'échevin Lapointe, Valmore Lamarche, J.-A. Deniger, A. Bergevin, M. P. P., J.-W.-A. Geoffrion, Ev. Brassard, Jos. Archambault, J. Fortier, Robert Rocher, Dr Adelstan de Martigny, Dr J. Warren, E. Pelletier, B. Lippens, inspecteur d'écoles, etc.

« M. l'échevin Faucher a été élu président de l'assemblée et M. Godfroy Langlois, secrétaire.

« M. Langlois appelé à adresser la parole a dit quelques mots de l'instruction publique. Il a rappelé que nos institutrices reçoivent des salaires ridicules et que les contribuables, en général, ne s'intéressent pas assez à l'enseignement. Il a suggéré que l'on forme une ligue qui s'occuperait de cette grave question au même titre que les Chambres de commerce discutent les matières commerciales. *Il a fait remarquer qu'en France il y a une ligue d'enseignement dont les membres, fort nombreux, exercent une influence fort considérable sur l'ins-*

truction publique. Le conseil qui a charge de notre administration scolaire est sans doute fort respectable et possède la confiance des têtes dirigeantes, mais il ne siège que deux fois par année et n'est pas renseigné des détails de notre système.

« M. l'inspecteur Lippens a exprimé, lui aussi, le regret de constater l'apathie de nos compatriotes sur une question aussi grave. Les Canadiens, a-t-il dit, possèdent de grands talents naturels qui ne demandent qu'à être développés, mais malheureusement ils sont parfois victimes du fait que leur formation première a été négligée. En maints endroits, il est difficile d'avoir de bonnes institutrices, vu la maigreur des salaires et le trop grand désir des commissaires, qui veulent toujours trop économiser.

« M. le professeur Brisebois a abondé dans le même sens.

« M. J.-T. Cardinal s'est déclaré très favorable au projet de former une ligue qui contribuera à améliorer notre instruction publique et a promis son concours à tout projet fondé dans ce but.

« D'autres discours ont été prononcés par MM. les échevins Martineau, Lapointe et Dagenais, M. Achille Bergevin, M.P.P., et M. Honoré Gervais, C. R.

« Enfin, il a été résolu unanimement de fonder la Ligue d'Enseignement et d'en nommer les officiers suivants :

« Président, M. O. Faucher, échevin ; vice-président, M. Godfroy Langlois ; secrétaire-archiviste, M. Napoléon Brisebois ; secrétaire-correspondant, M. Arthur Beauchesne ; trésorier, M. Valmore Lamarche.

« Ces Messieurs devront dresser les règlements et la constitution de la Ligue, conjointement avec MM. Honoré Gervais, Dr L. Laberge, Dr J. Warren, Robert Rocher, A. Bergevin, J.-T. Cardinal, E. Pelissier, J. Fortier, échevin Martineau, Dr A. de Martigny, Dr Gaston Maillet et B. Lippens. »

(*Le Journal* de Montréal, du 10 octobre 1902.)

Chapitre II

Pourquoi cette Ligue?

AINSI donc, le système d'éducation de la province de Québec, quoique loin d'être conforme en tout aux principes catholiques, s'éloignait pratiquement trop peu de ces principes pour répondre pleinement aux aspirations des fondateurs de la Ligue.

Il y avait lieu de s'étonner dans les milieux bien pensants ; car, d'après leur déclaration, les ligueurs n'avaient évidemment pas l'intention d'améliorer notre système scolaire dans le sens catholique. Autrement que viendrait faire la Ligue ici ?

On peut bien, en dehors de la question de principes, accuser d'insuffisance notre système scolaire ; on peut même crier, comme l'ont fait de vils détracteurs, que notre population française de la province de Québec a toujours croupi et croupit encore dans l'ignorance. Mais celui qui s'est donné la peine d'aller aux renseignements ; qui a lu, par exemple, la très intéressante étude de M. C.-J. Magnan : *Mémorial sur l'Éducation en Canada*, (1) et a jeté un coup d'œil sur le volumineux "Rapport du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'année 1900-1901", celui-là a pu constater combien sont fausses et antipatriotiques

(1) Ouvrage que les dévoués de la Ligue ne pardonnent pas à son auteur.

les accusations portées contre l'enseignement secondaire et primaire dans la province de Québec.

Depuis 1846, la route parcourue est considérable, dit M. Magnan. La province de Québec possède plus de 5,000 écoles primaires, 600 écoles primaires-supérieures, 3 écoles normales, 1 école polytechnique, 2 écoles d'agriculture, plusieurs écoles d'arts et métiers, 2 écoles pour les sourds-muets, d'admirables orphelinats, 19 établissements d'enseignement secondaires, 2 universités dont l'une, l'Université Laval, avec ses deux sections (Québec et Montréal) surpasse, en valeur intrinsèque, la plupart des maisons similaires du continent américain. (Magnan : *Mémorial*, p. 25-26.)

Le progrès général de tout peuple dépend du développement qu'on apporte à son instruction intellectuelle et morale. Or, sous ce double rapport, la province de Québec, loin de rétrograder, a fait un grand pas en avant.

Un tableau comparatif du mouvement de l'éducation dans notre province montrera mieux, que tous les raisonnements, les progrès accomplis de 1867 à 1901.

	1867	1901
Total des écoles	3,907	6,015
Écoles primaires	3,863	5,985
Total des élèves	212,837	326,507
Écoles primaires	205,520	317,051
Total des professeurs	4,536	11,370
Écoles primaires	4,280	10,192

Le budget scolaire, qui, en 1867, était de $1,569, 191.00, dont $520,326 étaient fournies par les établissements religieux, s'élevait déjà en 1899 à $4,921,785.00, dont $2,460,000.00 forment la part des établissements religieux d'enseignement.

Il y a donc eu de 1867 à 1901 une augmentation de 2,122 écoles, c'est-à-dire 62 écoles, et plus, par année. Il n'y a qu'une diminution à constater, c'est dans la contribution mensuelle payée par les élèves. En 1867, les élèves de l'école primaire n'étaient qu'au nombre de 205, 520 et payaient $452,868.

En 1901, ils étaient 317,051 et n'ont payé que $222, 132.

L'instruction a donc fait un très sensible progrès dans la province de Québec.

Sans doute, il ne faut pas se croiser les bras et demeurer en contemplation devant l'œuvre accomplie. Il y a encore à faire : le progrès n'a pas de point d'arrêt.

Mais il n'est pas juste, et c'est faire œuvre antinationale et antipatriotique, que de dénigrer et jeter le mépris sur l'œuvre accomplie, aux prix des plus pénibles sacrifices de tout un peuple.

Que prétendent donc faire les fondateurs de la "Ligue canadienne ?" Ils ne cessent de citer l'œuvre du gouvernement français. Savent-ils seulement ce qui se passe en France ? Le gouvernement français, depuis 1881, a fait plus du douze lois pour rendre l'instruction "gratuite et obligatoire." Depuis cette époque néfaste, il a dépensé des milliards et dépense encore plus de 300 millions par

année pour l'instruction primaire. Cependant il est obligé de constater son insuccès ; et, pour le cacher aux yeux du peuple, il ferme les écoles de ses adversaires !

Qu'avons-nous besoin d'aller chercher modèle auprès du gouvernement français ?

Les six volumes des procès-verbaux de l'enquête sur la faillite de l'Enseignement gouvernemental, (1899, présidée par M. Ribot) n'est qu'une longue constatation de cet insuccès complet. On sait que c'est à la suite de cette enquête si favorable à l'école congréganiste que la maçonnerie résolut de porter le dernier coup à la *loi Falloux*.—" Il faut rattraper la clientèle," s'était alors écrié M. Combes. C'est ce qui lui valut l'honneur de la présidence du Conseil.

Nous ne pensons pas que ce soit, en fermant les écoles de ceux dont l'incontestable supériorité les écrase, (1) comme l'ont entrepris les ministres Waldeck-Rousseau-Combes, que les sectaires relèveront le prestige des écoles gouvernementales.

Mais M. Magnan a aussi montré que, si la province de Québec était à la tête de toutes les provinces, elle le devait au zèle de nos instituteurs et institutrices catholiques, au zèle et au dévouement des religieux, des religieuses et des prêtres qui, à eux seuls, au point de vue pécuniaire, donnent autant que l'État, à l'œuvre de l'éducation.

---

(1) Maurice Croisé : L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes — extrait du *Bulletin de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement* ; — Déposition du F. Justinius, secrétaire général de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, dans l'enquête sur l'enseignement secondaire : présenté par M. Ribot.

Quant à la valeur de l'instruction donnée dans les écoles canadiennes-françaises et catholiques, voici un jugement qui vaut bien celui des sectaires.

Après une minutieuse enquête sur les besoins et les résultats de l'enseignement actuel, rapporte la *Gazette*, M. le major Macaulay, principal de l'académie Westmount, a été surpris de l'unanimité de ses correspondants à déclarer que la moyenne des jeunes Canadiens français, en général, est bien plus apte aux affaires que les jeunes Anglais. C'est que les premiers, pour la plupart, comprennent l'anglais et le français, ce qui est plus rare chez les Anglais.—La *Gazette*, mai 1903.

Et d'ailleurs, les méthodes d'enseignement de nos religieux n'ont-elles pas obtenu les premières médailles aux expositions de Philadelphie en 1876; de Paris en 1878; de Londres en 1884; de Chicago en 1893; de Paris encore en 1900? n'est-ce pas suffisant?

Honneur donc à la méthode d'enseignement qui a mis la province de Québec au premier rang dans tout le Canada!

Oui, le dévouement religieux, voilà ce qui porte au premier rang de la province de Québec. Voilà aussi, hélas! ce qui énerve tant certains laïcisateurs au Canada comme en France. Ces hommes ne peuvent supporter la supériorité des œuvres catholiques; et, dans leur haine aveugle, ils ne craignent point d'insulter leur pays.

*
* *

Si un arbre se reconnaît à ses fruits, on devra reconnaître la supériorité de l'éducation catholique donnée à

la majorité de la jeunesse de la province de Québec: car, d'après les statistiques de la criminalité, la province de Québec a l'honneur de compter le plus petit nombre de condamnations.

Daprès les statistiques du gouvernement fédéral, la moyenne dans le pays entier est de *une* condamnation par 127 habitants.

Colombie	1	pour	56	habitants
Territoires	1	"	77	"
Ontario	1	"	114	"
Manitoba	1	"	115	"
Nouveau-Brunswick	1	"	144	"
Nouvelle-Écosse	1	"	154	"
Québec	1	"	176	"

(Magnan.—Mémorial, p. 3.)

Honneur donc à notre éducation catholique qui produit de si bons résultats!

Honte à ses insulteurs!

Mais, quels peuvent bien être les motifs qui font crier si fort les promoteurs de la Ligue de l'Enseignement? Et quelles raisons pouvait bien avoir M. Langlois, le 9 octobre 1902, pour fonder cette Ligue...? Mystère!

Chapitre III

De mystère en mystère

TOUTEFOIS, la nouvelle association ne s'empressait pas du tout de se faire connaître ni d'exhiber son programme. Plus de trois mois se passèrent ainsi. Enfin, le 21 janvier 1903, *le Journal*, de Montréal, publiait à la page 4, la lettre suivante:

LA LIGUE D'ENSEIGNEMENT

Il y a quelques jours, j'ai reçu la lettre suivante qui, certes, mérite une réponse:

St-Hubert, comté de Chambly, 21 janvier 1903.

M. Beauchesne, rédacteur du *Journal* et secrétaire de la Ligue de l'Enseignement.

Monsieur,

Je suis invité à faire partie de la Ligue; vous êtes le secrétaire de cette Ligue, et vous devez par conséquent connaître son programme.

1° La ligue est-elle en faveur de l'uniformité des livres?

2° Est-elle en faveur de l'école gratuite?

3° Est-elle en faveur de l'école obligatoire?

4° Est-elle en faveur de l'abolition de la taxe mensuelle?

5° Est-elle en faveur de l'abolition du Conseil de l'Instruction publique?

6° Est-elle en faveur de la création d'un ministère de l'Instruction publique?

7° Cette Ligue est-elle convaincue que la province de Québec a fait «peu de choses» pour l'Instruction publique depuis 50 ans?

8° Sous quels rapports la Ligue veut-elle améliorer notre système d'éducation ?

9° Comment se fait-il que, des 400 membres enthousiastes dont se compose la Ligue, il n'y en ait que 150 qui soit en en règle pour leur souscription ?

Une réponse dans le *Journal* obligera beaucoup.

Il faut encourager tout ce qui s'appelle le bien, à condition cependant de ne pas marcher dans l'inconnu.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

F.-A. BAILLARGÉ,

Ptre, curé.

Les questions étaient nettement posées. On pouvait s'attendre à une réponse nette et sans ambages, à des explications franches et précises. Les fondateurs de la Ligue n'avaient pas dû agir en aveugles. En créant cette société nouvelle, ils devaient avoir un dessein arrêté et précis. Au reste, depuis près de quatre mois qu'elle existait et s'efforçait de recruter partout des adhérents, ceux-ci avaient eu le temps de déterminer un programme.

Or, voici la réponse dont M. Arthur Beauchesne fit suivre la lettre de M. le curé de St-Hubert:

La Ligue d'Enseignement, dont je suis le secrétaire-correspondant, ne s'étant pas prononcée sur les huit premières

questions que me pose M. l'abbé Baillargé, je ne saurais dire ce qu'elle en pense.

Quant à la neuvième, je puis répondre qu'elle est très exagérée et que, si certains membres n'ont pas encore payé leur contribution, il ne faut pas en conclure qu'ils refusent de faire partie de la Ligue d'Enseignement.

Cette dernière n'a pas été fondée dans un but de destruction. Elle n'a pas l'intention, que je sache, de faire la guerre aux patriotes qui, jusqu'à présent, se sont dévoués pour l'instruction chez les Canadiens français. Elle a été fondée par plusieurs personnes avides de se rendre utiles au pays et ouvre ses portes à tous les citoyens qui désirent perfectionner notre système d'éducation. Le radical ou l'ultramontain peut en faire partie; le conservateur peut y coudoyer le libéral.

C'est certainement le meilleur moyen de dégager de l'influence des partis politiques la cause sacrée de l'éducation.

Si quelque membre de cette ligue est en faveur de l'uniformité des livres, il aura le loisir de faire à ce sujet une motion qui sera discutée et passée au vote. Il sera toujours écouté avec le respect dû à un citoyen honnête parlant d'une question publique. Le même droit appartiendra aux personnes qui partagent l'avis contraire.

Quand la Ligue aura voté sur une motion de ce genre, je serai en état de dire à M. Baillargé ce qu'elle en pense. D'ici là, je ne puis le faire.

Il est excessivement regrettable que certains membres du clergé se soient laissés influencer au sujet de la Ligue d'Enseignement, par un journaliste québecquois (1), qui l'a jugée mal avant de la connaître et lui a attribué un esprit antireligieux auquel elle se trouve tout à fait étrangère.

---

(1) Allusion à M. J.-P. Tardivel, directeur de *la Vérité*, de Québec, qui qui n'avait pas été lent à dénoncer la nouvelle association.

Il faut espérer que M. l'abbé Baillargé se décidera à faire partie de notre association. Nous serions fort heureux de pouvoir profiter de son expérience et de ses grands talents.

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ce qui ressortait le plus clairement de cette réponse, c'est 1° que le secrétaire de la Ligue ne pouvait pas... répondre aux questions de l'abbé Baillargé; 2° que la Ligue était proclamée NEUTRE sous le couvert des mots suivants:

« Le radical ou l'ultramontain peut en faire partie. »

Mais on n'y fit guère attention : ces mots étaient jetés là négligemment par manière d'incidence, et comme fondus avec ce membre de phrase :

« Le conservateur peut y coudoyer le libéral. »

Puis l'habile homme, sans avoir l'air d'y toucher, se contentait d'ajouter hypocritement:

« C'est certainement le meilleur moyen de dégager de l'influence des partis politiques la cause sacrée de l'éducation. »

Mais il avait bien soin de ne pas dire qu'une instruction neutre est aussi le meilleur moyen de dégager l'éducation de l'influence de l'Église. C'était pourtant ce que le discours, pour être logique, demandait.

La conclusion, dès lors, s'imposait assez : le dessein des ligueurs n'est pas de travailler de concert avec le Conseil de l'Instruction publique. Ils veulent faire bande à part. Pourquoi ? Que méditaient-ils ? Mystère !

Ce fut un nouvel étonnement, lorsque, après avoir lu la très flottante réponse de M. Beauchesne, on tomba

sur un petit article d'un ton tout à fait différent, à la huitième page du même numéro du *Journal*. J'en extrais le passage suivant :

MM. Godfroy Langlois et Arthur Beauchesne ont été chargés de préparer une brochure expliquant le but de la Ligue et signalant *certaines réformes* qu'elle demande dans l'administration de l'Instruction publique.

Mystifiant, n'est-ce pas ? *Le Pionnier* du 21 février s'écriait justement à ce sujet :

« Mais était-ce autre chose que demandait M. l'abbé Baillargé dans ses huit premières questions ? Et si le secrétaire de la Ligue ne pouvait répondre à ces huit questions ; en d'autres termes, si, à la quatrième page, il ne pouvait définir le *but* de la Ligue, comment pouvait-il dire à la huitième page, qu'il préparait une brochure expliquant le but de la Ligue ? »

Mystère !

Chapitre IV

Un article de "La Presse"

TANDIS que la nouvelle Ligue s'avançait par ces chemins tortueux et remplis de mystère, nous eûmes l'occasion d'écrire à son sujet une lettre ouverte à M. le Rédacteur en chef de *la Presse*. Ce monsieur nous fit l'honneur d'une réponse en premier-Montréal, dans le numéro du 5 février 1903. Nous sommes heureux de la reproduire ici, car elle reflétait—et reflète encore—l'opinion de tout ce qu'il y a de catholiques éclairés dans la province de Québec.

QUESTION ET LIGUES DE L'ENSEIGNEMENT

Nous publions ci-après une lettre de M. Henri Bernard sur la question et les ligues de l'enseignement en France et dans la province de Québec.

Le doute qu'il émet sur les services de la ligue française de l'enseignement sont partagés, ici et dans l'ancienne mère-patrie, par la généralité des esprits bien pensants.

En France, l'objet de la Ligue est manifeste et il est poursuivi ouvertement avec un plan d'ensemble et une persévérance d'action qui serait mieux employés, s'ils l'étaient à introduire la bonne et saine éducation partout, dans les coins les plus reculés, les moins accessibles et les plus dénués de ce pays, plutôt qu'à déchristianiser les enfants de l'école dans les centres aisés où l'instruction est déjà suffisamment répandue.

Nous ne voudrions pas faire l'injure de comparer, dans ses moyens d'action et dans les aspirations qu'elle caresse, la ligue de l'enseignement franco-canadienne à la ligue athée et maçonnique de la France. Notre jeune pays ne tolèrerait pas plus l'œuvre de la ligue canadienne, sous quelque beau nom qu'elle se cachât, qu'il n'a fait du défunt Institut canadien; mais, nous le dirons franchement, nous n'attendons aucun résultat sérieux de cette tentative. Elle amoindrira plutôt l'efficacité de notre système scolaire qu'elle ne l'activera. Elle sera un engin de démolition, au lieu d'être un instrument auxiliaire dans l'amélioration de nos modes d'enseignement de nos divers rouages officiels.

Son institution même n'est-elle pas un acte de blâme et de censure dirigés contre l'orientation imprimée par notre Conseil de l'Instruction publique à l'éducation générale de notre pays ?

Ce corps composé d'abord de nos évêques, par état si essentiellement éducateurs, et d'un nombre égal de laïques éclairés, a-t-il trouvé, jusqu'à présent, une assistance appréciable chez les fondateurs de la Ligue de l'Enseignement ? N'est-ce pas, au contraire, une note dissonante et criarde qui s'est élevée d'une petite chapelle où l'on chante d'étranges antiennes à la gloire de la laïcisation française sous prétexte de célébrer des progrès que démentent tous les chiffres officiels ?

L'œuvre de l'enseignement public chez nous, de son progrès et de sa diffusion, là même où règne la misère, est difficile, longue, demande des patiences angéliques, des concours universels parmi le peuple, oui des concours profonds, sincères, efficaces parmi les contribuables, qu'il nous est impossible de constater encore à l'heure présente.

Nous avons accompli tous les progrès qu'il était possible d'atteindre, étant donné nos ressources publiques et l'état

d'esprit de nos populations peu portées à s'IMPOSER, (à se TAXER,) même pour un objet d'essentielle importance comme l'instruction.

C'est de la propagande populaire par les journaux surtout, mais aussi par nos hommes publics, par toutes nos classes dirigeantes, qu'il nous faut, pour apprendre aux contribuables, petits et grands, que toutes les réformes désirables se conquièrent et se maintiennent au prix de sacrifices constants. Or cette éducation du peuple a été ralentie par bon nombre d'obstacles venus des sphères même de la politique où l'on aime tant aujourd'hui à invoquer le progrès et à accuser nos institutions de partis pris et d'aveuglements qui ne viennent que du culte exagéré de l'intérêt politique.

Le Conseil de l'Instruction publique, au lieu d'être en butte à des attaques plus ou moins détournées, mais cruellement perfides, devrait se voir secondées par toutes les classes dirigeantes, qui ont toujours eu, quoi qu'on en dise, voix au chapitre de ses délibérations. (1)

Ce ne semble pas là le but que poursuit notre Ligue de l'Enseignement.

Encore une fois, nous n'augurons rien de bon de cette nouvelle création, qui semble plutôt destinée à des glorifications désespérées probablement, vaines et stériles dans tous les cas, s'il s'agit d'une impulsion véritable à la cause de l'enseignement dans les localités absolument incapables de le procurer à nos enfants.

Nous laissons maintenant parler M. Bernard qui voudra bien croire qne nous sommes de son avis concernant « l'influence considérable » qu'exercera notre Ligue sur l'instruction.

(1. Ici *La Presse* manque d'exactitude, croyons-nous: car, depuis plusieurs années, ce qui se passe aux assemblées du Conseil de l'Instruction publique reste, on ne sait trop pourquoi, inconnu du public, qui a pourtant le plus grand intérêt à savoir ce qui s'y passe.

Si cette Ligue dure, l'on constatera dans cinq, dans dix ans, qu'elle aura pu laïciser notre enseignement dans les villes et former des générations d'enfants enclins à croire que la religion n'est pas la base de toute éducation chrétienne et patriotique; mais elle n'aura en rien contribué à l'élévation du pourcentage des écoles construites et des enfants qui les fréquentent:

Notre-Dame-des-Neiges, ouest, 29 janvier 1903.

Lettre ouverte à M. le Rédacteur en chef de *la Presse*, Montréal.

M. le Rédacteur,

Dans le numéro de *la Presse* d'hier, vous avez publié sous le titre de: *Lacune dans l'enseignement français* un article qui a dû intéresser tous ceux qui s'occupent de la question d'enseignement.

Pour moi, j'ai lu et relu avec le plus vif intérêt cette étude malheureusement trop courte et par le fait incomplète. Tandis que j'étais tout absorbé par cette lecture, quelques paroles prononcées le 9 octobre 1902, à la salle Poiré, par M. le Rédacteur en chef de *la Patrie*, devant les membres de la Ligue de l'Enseignement, me sont revenues à la pensée.

M. Langlois, disait le compte rendu du *Journal*, a fait remarquer qu'il y avait, en France, une Ligue de l'Enseignement, dont les membres fort nombreux exercent une influence considérable sur l'instruction.

M. Langlois s'étant contenté de dire que cette influence était considérable, pourriez-vous, M. le Rédacteur, nous dire comment et en quoi cette Ligue a exercé encore une si grande influence? Serait-ce au point de vue scientique? Serait-ce au point de vue moral? Serait-ce encore en ce qui concerne la gratuité?

Si cette Ligue a exercé une réelle et bienfaisante influence, comment se fait-il que le système d'instruction primaire de France soit plus défectueux que celui de la province de Québec?

Comment se fait-il qu'après avoir fabriqué plus de douze lois et avoir dépensé des milliards ponr l'enseignement primaire, la France ne possède que la moitié du nombre des écoles qu'elle devrait posséder, pour être sur le même pied que la province de Québec?

En effet, pour 38 millions d'habitants, il n'y avait en France, en 1887, que 81,130 écoles, dont 61,318 laïques et 18,812 congréganistes, c'est-à-dire une moyenne d'une école par 468 habitants. Pour être aussi bien dotée que la province de Québec, qui possède 5,985 écoles primaires, une école par 250 habitants, la France devrait en avoir 149,625. (1)

On compte encore dans l'armée de 129 à 150 soldats illettrés, par régiment. Où est donc l'influence de cette Ligue et de ses membres fort nombreux assurément, puisqu'ils sont au nombre de (1,500,000) un million cinq cent mille.

En répondant à cette question, M. le Rédacteur, vous m'obligerez beaucoup, et votre réponse sera bien reçue d'un grand nombre de vos lecteurs.

Veuillez me croire, Monsieur, votre tout dévoué,

HENRI BERNARD.

---

(1) Vuibert : *Annuaire de la Jeunesse.*

L'Union, de St-Hyacinthe a objecté que, vu la densité de la population en France, ce raisonnement n'est pas du tout probant.

Si le mystérieux rédacteur de cette feuille avait bien voulu prendre la peine de lire la brochure, il aurait vu que, d'après M. Bonzon, un fervent ligueur, plus de 50,000 enfants, à Paris seulement, ne peuvent fréquenter l'école. (J. Bonzon : *Le Crime et l'École*, p. 59)

Comment se fait-il encore que de 1885 à 1895, la population scolaire ait diminué de 320,379 enfants ? (*Enquête gouvernementale*, p. 26.)

Chapitre V

Les journalistes, promoteurs de la Ligue

Le *brillant* secrétaire de la Ligue, M. Arthur Beauchesne, on l'a vu était alors rédacteur-en-chef du *Journal* de Montréal. C'est le même journaliste qui publia, vers la fin de 1902, dans les défunts *Débats*, un article virulent contre l'épiscopat canadien.

Il s'était caché sous le voile de l'anonyme, mais il fut, peu après, forcé par les circonstances de s'en déclarer l'auteur.

Les directeurs du *Journal* jugèrent alors prudent de séparer la cause de l'organe conservateur d'avec celle de son rédacteur-en-chef, devenu secrétaire de la Ligue. Dans le numéro du 22 janvier 1903, on pouvait lire à la quatrième page, sous la rubrique: *Çà et là*, l'entrefilet suivant:

« *Le Journal* n'a rien à faire DE PRÈS NI DE LOIN avec la Ligue de l'Enseignement, qui s'est réunie dans nos bureaux par un pur hasard.»

A quoi, Rodolphe Lefort, dans *le Pionnier* du 21 février 1902, fit cette juste remarque:

" Ce pur hasard, avouez-le, est d'une..... pureté douteuse. Mais passons.

« Pourquoi cette crainte du *Journal* d'être mêlé, de près ou de loin, à la Ligue?

Pourquoi s'il a cette crainte, a-t-il refusé de publier un article de notre confrère, M. Henri Bernard, sur la Ligue française de l'Enseignement ?

Les bons directeurs affectèrent même d'éloigner, des bureaux du *Journal*, M. Arthur Beauchesne. Le rédacteur-en-chef quitta donc Montréal pour Ottawa. Seulement, ce fut en qualité de correspondant parlementaire de la même feuille ! Depuis, M. Arthur Beauchesne est rentré dans les bureaux de la digne feuille conservatrice, et dans les bonnes grâces de ses Directeurs !! Ainsi fini la petite comédie. N'est-ce pas que c'est charmant d'hypocrisie (1) !

*
* *

Quand M. Godfroy Langlois fonda la Ligue, il était rédacteur-en-chef de *la Patrie*. Il est devenu, depuis, directeur du *Canada*.

Il est des hommes dont le nom seul vaut un programme : tel est M. Langlois ; ses idées radicales sont connues. Aussi nos bons libéraux s'étonnent-ils justement que les chefs du parti libéral aient mis, à la tête du seul organe attitré qu'ils possèdent à Montréal, un homme dont l'esprit est si manifestement hostiles aux saines traditions catholiques.

L'ambition n'a pas de bornes ; M. Langlois convoita dit-on, autrefois, un siège au Conseil de l'Instruction publique. Il paraît qu'il en fut prestement frustré.

(1) Nous devons dire cependant, pour rendre justice au *Journal*, qu'avec M. Ulric Tremblay, le successeur de M. A. Beauchesne à la rédaction, les idées de cette feuille se modifièrent pour le mieux. Elle publia même quelques articles contre la Ligue de l'Enseignement.

Serait-ce la raison pour laquelle M. Langlois trouve aujourd'hui insuffisant le fonctionnement de notre système scolaire, et incapables, les membres actuels du Conseil de l'Instruction publique? ne viserait-il pas à capter l'attention et les faveurs du public, lui, une de ses glorifications désespérées dont nous a parlé *la Presse*?

Sinon, pourquoi cette persistance à imposer sa personne à nos éducateurs ? à se pousser de l'avant pour se créer un rôle prédominant dans les choses de l'éducation? Pourquoi se faire le héros de la salle Poiré? Pourquoi y emboucher la trompette à la gloire de "l'influence considérable" de la Ligue de l'Enseignement de France? Pourquoi y jeter les fondements d'une ligue à l'instar de celle-là?

On ne pouvait s'y tromper, les allures de notre journaliste étaient louches. Aussi personne ne fut dupe de l'admirable modestie avec laquelle M. Godfroy Langlois se déroba aux honneurs de la présidence, qu'il laissa à un bon marchand, pas du tout un Pic de la Mirandole, dont le nom inconnu ne pouvait éveiller les soupçons. Dans la pénombre de son fauteuil vice-présidentiel, le fondateur de la Ligue continua à en être l'âme. Puis, sous l'inspiration du *grand* réformateur, *la Patrie* faisait une ardente réclame en faveur de la Ligue. Ainsi, on pouvait lire dans le numéro du 22 novembre l'appel suivant:

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'Enseignement est une association digne de l'encouragement de tous les citoyens qui s'intéressent à la cause de l'école.

Pour en faire partie, il suffit d'adresser une demande d'inscription et d'envoyer une cotisation d'une piastre à M. Valmore Lamarche, N.P., trésorier, 107, rue St-Jacques, Montréal.

La cotisation pour les membres du corps enseignant n'est que de 50 centins.

Avec quelques centaines de membres, la Ligue aura des fonds suffisants pour entreprendre la publication d'ouvrages de propagande.

L'hon. M. Tarte, l'hon. M. Dandurand, l'hon. M. Brodeur, le maire Cochrane, l'hon. M. Rainville, plusieurs députés et échevins se sont empressés de se faire inscrire comme membres.

Que leur exemple soit imité!

Plus la Ligue comptera de membres, plus elle sera influente, plus elle pourra rendre de services.

«Patriotes, enrôlez-vous et envoyez votre souscription.»

Et cependant, personne ne savait encore, à part les initiés, le vrai but de la Ligue.

Mais ce qui acheva de rendre suspecte la nouvelle Ligue, c'est l'appui et l'encouragement qu'elle recevait d'une misérable feuille de Montréal, honnie de tous les honnêtes gens et rédigée par un certain individu se disant français. Nous voulons parler, on le devine, des *Débats*, frappés d'interdiction, le 29 septembre 1903, et du triste sire, du nom de Charlier, qui figure dans la liste des membres de la Ligue.

Nous n'insistons pas. Par respect pour nos lecteurs, nous nous abstenons de citer quoi que ce soit de ce journal infect, qui a fait trop longtemps la honte de la ville de Montréal.

Ce trio de journalistes, prêcheurs de réformes scolaires, n'était donc rien moins que rassurant. Si on ajoute

à cela les autres motifs de suspicion que nous avons déjà signalés, rien d'étonnant que Rodolphe Lefort ait écrit dans *le Pionnier* du 21 février 1903 :

« Aux questions de M. l'abbé Baillargé, nous nous permettons d'ajouter celle-ci :

« La Ligue fondée à Montréal s'inspire-t-elle de la Constitution, du Règlement de la Ligue de l'Enseignement fondée en France par M. Jean Macé en 1866 ?

« Cette question, pensons-nous, prime celles de M. l'abbé Baillargé. »

Mais plus les vrais amis de l'éducation étaient impatients d'une réponse à cette dernière question, plus les promoteurs de la Ligue canadienne persistaient à se renfermer dans un mutisme obstiné.

Enfin, après plusieurs mois d'attente, vit le jour dans le silence et le mystère la fameuse brochure annoncée par le *Journal* du 21 janvier 1903. Toutefois on ne la montre pas encore au public. Seuls, les adeptes et quelques rares indiscrets ont pu la lire. Nous avons l'honneur d'être un de ces derniers. Pourquoi, après avoir été tant annoncée, cette brochure n'est-elle pas livrée immédiatement au grand public ?

Chut ! c'est le secret de la L.....

Voulant donner le change au public, la Ligue fait la morte.

Ayant eu le bonheur de lire cette brochure et même de la posséder, nous avons bien le droit de dire ce que nous en pensons. Le voici en peu de mots.

C'est un fin tissu d'hypocrisie, où, à l'abri de sentences et de citations empruntées à des religieux, à

d'éminents éducateurs, à des archevêques, des évêques, etc., les auteurs. MM. Godfroy Langlois et Arthur Beauchesne, qui n'ont pas cru devoir signer, mais dont *le Journal* du 21 juin 1903 nous donne les noms, ont habilement fait l'apologie de l'école de l'État, c'est-à-dire de l'école gratuite, obligatoire, laïque.

On connaît aujourd'hui la valeur exacte de ces trois termes !

La brochure parlait encore de réformes qui peuvent se résumer à trois, savoir :

1° Le salaire des institutrices est dérisoire ; il convient de le relever.

2° Un grand nombre d'institutrices ne possèdent pas les connaissances pédagogiques nécessaires : il leur faut une formation plus longue et plus en rapport avec les besoins modernes ; conclusion sous-entendue : ayons pour elles des écoles normales exclusivement laïques.

3° Beaucoup d'institutrices sont trop jeunes pour exercer leur profession avec profit.

Seulement, on taisait une quatrième réforme à laquelle les Ligueurs tiennent beaucoup plus encore, la vraie celle-là ; selon M. Langlois, nous l'avons vu précédemment, le conseil actuel de l'instruction publique ne se réunit pas assez souvent, et il n'est *pas assez renseigné des détails de notre système scolaire !* Conclusion : renvoyons ces messieurs — évêques et séculiers — et remplaçons-les. Mais par qui ? Par les officiers de la Ligue de l'Enseignement, cela va sans dire !

Et accentuons, en faveur de l'État, le monopole de l'instruction publique !

Chapitre VI

À propos de la bibliothèque Carnegie

BEAUCOUP de ceux qui ont combattu ou désapprouvé le projet de l'érection, à Montréal, d'une bibliothèque neutre, ne se doutent peut-être pas que ce projet a pris naissance dans le génial et très fécond cerveau de la "Ligue de l'Enseignement."

En effet, pour quiconque a voulu prêter un peu d'attention à cette lutte homérique, qui a tant occupé la presse du pays, il était facile de voir que plusieurs de ceux qui ont voulu doter, à tout prix, Montréal d'une bibliothèque à l'abri de toute censure efficace, ont l'honneur d'être inscrits en lettres d'or sur le grand livre de la Ligue de l'Enseignement.

Quel échevin, par exemple, a combattu avec plus d'acharnement en faveur du projet Carnegie que M. P.-G. Martineau, avocat? Or, le nom de ce monsieur, on l'a vu, brille parmi les officiers de la Ligue. Quel autre échevin fut plus âpre à la lutte en faveur de la bibliothèque neutre que le Dr Dagenais? Et cet échevin n'est-il pas aussi de la Ligue?

Il n'est pas difficile, non plus, de constater que les journaux qui se sont faits les défenseurs du projet Carnegie, sont aussi les organes et les défenseurs de la Ligue de l'Enseignement.

Quel journal, par exemple, appuya la fameuse bibliothèque, avec plus de zèle, et fit plus éclater sa fureur quand le projet eut échoué, que *le Canada?* C'était véritablement de la frénésie. Or, le directeur du *Canada* était alors, comme il est encore, M. Godfroy Langlois, organisateur et modeste vice-président de la Ligue.

Et après *le Canada*, quel est le journal de Montréal qui se montra l'apôtre le plus ardent de la bibliothèque neutre? Ce furent *les Débats*, condamnés depuis par Mgr l'Archevêque.

Ici, qu'on me permette d'ouvrir une parenthèse pour signaler un fait très significatif.

Le procès Adam-Charlier a révélé que le nommé Charlier, qui d'abord avait fait enregistrer son nom comme directeur-propriétaire des *Débats*, substitua ensuite, au greffe de Montréal, une autre pièce.

Cette substitution, ayant pour but évident de soustraire maître Charlier aux poursuites de la justice, était piquante d'intérêt. Elle mentionnait les *Débats* comme passés aux mains d'une compagnie ainsi composée:

Président: M. Gaspard DeSerres, capitaliste.

Secrétaire: M. Philippe DeSerres.

Actionnaires-directeurs: MM. Gonzalve Desaulniers, avocat; l'échevin P.-G. Martineau, avocat; Édouard Charlier, Alphonse Marcotte, J.-M. Wilson, marchand.

Or, presque tous ces noms figurent sur la liste des membres de la Ligue.

Notons ici que ce M. Desaulniers est pourtant le même qui, peu de temps auparavant, pour l'avoir accusé

d'être mêlé aux *Débats*, poursuivait *la Croix*, de Montréal, et déclarait à ce journal "qu'il était absolument étranger à la rédaction des *Débats*. (*La Croix*, 19 juillet 1903, 4e p.) On lisait encore dans *la Presse* du 13 juillet 1903 (8e page, 1re colonne): "Rencontré par un reporter de *la Presse*, M. Désaulniers a dit qu'il n'avait rien à faire avec *les Débats*, pas plus qu'avec les autres journaux de Montréal. Il est l'avocat de M. Charlier, et c'est tout."

Ce qu'il y a d'hypocrisie dans cet "absolument étranger"!

Le fait se passe de commentaires. Nous le laissons aux méditations du lecteur.

Nous entrerons un peu plus loin dans la nature intime des rapports qui unissent la Ligue à la bibliothèque Carnegie.

Chapitre VII

Le voile du temple déchiré

ou

L'origine maçonnique de la Ligue canadienne

AVEC un peu d'attention, il était aisé de découvrir, dans la brochure Langlois-Beauchesne, certains indices révélateurs, d'une sympathie étroite entre la ligue du Canada et celle de France. Nous le constaterons au chapitre du *Programme de la Ligue.*

Nous n'avions pu cependant, y trouver d'aveu formel d'affiliation de la Ligue canadienne à la trop fameuse Ligue française. Cela était tout naturel !

Il n'y avait pas là de quoi perdre courage ; confiant dans le vieux proverbe : "Tout vient à point à qui sait attendre," nous avons continué nos recherches sans nous lasser.

En effet, après dix mois de recherches, nous avons le plaisir de pouvoir répondre à tous ceux qui se demandaient : Qu'est-ce que la *Ligue de l'Enseignement ?*

Nous avons aujourd'hui mis la main sur l'extrait de naissance de la Ligue de l'Enseignement de Montréal.

Le voici :

" La *Correspondance hebdomadaire* de la Ligue française de l'Enseignement, annonce dans son No 2, (14 décembre 1902,) que, à la séance du conseil général de la Ligue, le 18 du même mois, sera présentée l'adhésion d'une nouvelle société portant le No 2890, et désignée sous le nom de "CERCLE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE MONTRÉAL (CANADA)."

Le *Bulletin trimestriel* de la Ligue française de l'Enseignement, XXIIe année, No 204, (janvier, février, mars 1903), annonce en douzième page qu'à la séance du conseil général de la Ligue, tenue le 18 décembre 1902, l'adhésion du cercle de la Ligue de l'Enseignement de Montréal, (Canada) portant le No 2890 a été acceptée.

Mais pour montrer combien la Ligue française se réjouit de cette nouvelle adhésion, la *Correspondance hebdomadaire*, citée plus haut, donne, en troisième colonne, la petite note suivante qui nous prouve combien est grande l'affection que porte aux Canadiens celui que l'on nomme "mon oncle Herbette."

La Ligue au Canada (I)

C'EST GRACE AUX DÉMARCHES DE M. HERBETTE, MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL, QU'UN CERCLE DE LA LIGUE A PU ÊTRE CONSTITUÉ A MONTRÉAL. NOUS NOUS FÉLICITONS DE CETTE CRÉATION, ET NOUS SOMMES CONVAINCUS QUE LA SECTION CANADIENNE OBTIENDRA BIENTÔT D'EXCELLENTS RÉSULTATS !

Nous voilà donc enfin renseignés d'une manière tout à fait satisfaisante, non seulement sur les origines de la

(1) *Le Rappel* de Montréal, du 19 juillet 1903.

Ligue canadienne de l'Enseignement, mais aussi sur le but du voyage au Canada de cet homme, de ce M. Herbette, "Oncle des Canayens."

N'est-ce pas que ce "notre Oncle" a bien joué la comédie ? En sa qualité de membre du Conseil général de la Ligue française, il a présidé et travaillé a la fabrication de toutes les lois laïcisatrices, des lois de persécution et d'expulsion des religieux et des maîtres chrétiens en France; au Canada, tout en travaillant, dans l'ombre et le silence des Loges maçonniques de Montréal, à la fondation d'une section de la Ligue française, il a trouvé moyen de se faire recevoir dans nos universités catholiques, dans nos collèges, nos couvents, nos écoles. Partout, en échange du pur encens d'Arabie qui lui a été brûlé, il a distribué force félicitations et louanges aux hautes autorités, aux maîtres, aux maîtresses et aux élèves, s'extasiant devant les succès obtenus au prix de tant d'efforts, de tant de dévouement et de sacrifices ! ! ! L'hypocrite !

N'est-ce pas que tous ces "mon Oncle" qui de temps en temps nous viennent de la vieille France chargés d'une mission officielle ou au moins officieuse, sont d'une habileté consommée dans l'art de cacher leur petit jeu, de nous enmieller avec de belles paroles hypocrites et de *nous émanciper sans* que nous nous en apercevions, selon la fameuse parole prêtée à M. Herbette dans une de ces réunions si charmantes où, "mon Oncle" donne aux jeunes Canadiens, étudiant à Paris, l'occasion de se rencontrer !

Exactement renseignés sur les origines de la Ligue canadienne, il nous reste à faire plus ample connaissance avec la Ligue française, à nous renseigner sur son but, ses moyens d'action, et ses résultats: chose facile, car les documents abondent sur cette matière. Ainsi connaîtrons-nous mieux le motif qui a fait naître la Ligue canadienne et le but qu'elle se propose.

Mais il importe auparavant de répondre aux dénégations du *Canada*, et d'ajouter certaines choses intéressantes à propos de la fameuse bibliothèque Carnegie, fruit prématuré de la Ligue.

Chapitre VIII

Première réponse aux dénégations du "Canada" (*)

DÈS le lendemain de la publication des documents déjà cités, *le Canada*, dirigé par M. Godfroy Langlois, démentait audacieusement la nouvelle et publiait la note suivante :

« La Ligue de l'Enseignement, fondée à Montréal l'automne dernier, n'a jamais sollicité, ni directement, ni indirectement, une adhésion à la Ligue française de l'Enseignement, qui a son siège à Paris.

« M. Herbette n'a jamais été prié ou autorisé, ni par la Ligue de Montréal, ni par aucun de ses officiers, à faire les démarches que lui prête la *Correspondance hebdomadaire*.

« La Ligue de l'Enseignement à Montréal est une organisation absolument indépendante, sans aucune affiliation à des corporations de l'étranger. Elle a été fondée dans une pensée purement patriotique et nationale.

« Les préjugés se sont dressés devant son œuvre (1).

« C'est pourquoi elle n'a pas cru devoir poursuivre activement ses travaux, pour le *moment*. »

(*) *Le Canada* ; 21 juillet 1903.

(1) A la page 359 des *Origines de la Ligue*, Jean Macé se plaignait aussi de ces mêmes préjugés ! Dès 1868, en effet, Mgr Dupont des Loges démasquait les hypocrisies de F.·. Jean Macé et de ses complices, et signalait la Ligue aux défiances de ses diocésains. *Mandement de Carême de 1868*, p. 11—Jean de Moussac: *La Ligue*, p. 153.)

La publication de cet acte d'affiliation a donc produit de bons et nombreux effets.

1° Elle prouve que la Ligue canadienne n'est pas morte, mais qu'elle ne s'était retirée dans la solitude que pour mieux s'organiser.

C'est ce que le "Monde Maçonnique" recommandait en 1869, lorsqu'il disait:

«Les maçons doivent adhérer en masse à cette Ligue de l'Enseignement si bienfaisante, et les loges doivent étudier « dans la paix de leurs temples » les meilleurs moyens de la rendre efficace. Les principes que nous professons sont en parfait accord avec ceux qui ont inspiré Jean Macé.» (Le *Correspondant*, 10 août 1897, p. 451.)

2° En voulant nier leur affiliation à la Ligue française, affiliation confirmée par la *Correspondance hebdomadaire* et le *Bulletin trimestriel*, et dont ils reconnaissent l'authenticité, nos ligueurs sont enfin sortis de leur mutisme obstiné et nous ont donné la meilleure occasion de revenir sur ce sujet.

Selon *le Canada*, la Ligue canadienne n'a jamais sollicité d'adhésion à la Ligue française.

La *Correspondance hebdomadaire* dit très bien en effet que cette Ligue n'est pas une fondation canadienne, mais bien une fondation française au Canada, et que c'est M. Herbette qui est venu de Paris à Montréal pour y travailler. En d'autres termes, M. Herbette en est le vrai père. M. Godfroy Langlois en a été plutôt le principal organisateur.

Le Canada dit encore: "M. Herbette n'a jamais été prié par la Ligue canadienne ou aucun de ses membres

de faire des démarches." Cela se comprend très bien, puisque la Ligue n'était pas encore née et qu'il n'y avait pas de ligueurs à Montréal lors de la visite de M. Herbette; et qu'il n'y a eu de Ligue à Montréal qu'après que M. Herbette l'eut crée et mise au monde, ce qui ne lui fut pas difficile, vu les prédispositions de certains esprits.

D'adhésion, à proprement parler, il n'y en avait pas de nécessaire; car M. Herbette était un personnage influent dans le conseil général de la Ligue française; il n'a eu à son retour à Paris qu'à faire reconnaître son œuvre: ce qui eut lieu à la séance du Conseil général, 18 décembre 1902. Dès cette date, le cercle de la Ligue de l'Enseignement de Montréal (Canada) était bien et dûment affilié à la Ligue française, quoiqu'en disent *le Canada* et tous les ligueurs.

Il faut en outre se souvenir que le F .·. Voltaire est le premier *patron* de la Ligue, et que sa maxime: "Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose", est très en honneur dans la dite Ligue. Jean Macé, l'apologiste du *Cœur de Voltaire* nous en a donné maintes preuves.

Est-il donc surprenant que les disciples de celui qui, par crainte de la prison ou de la bastonnade, renia maintes fois la paternité de ses propres œuvres, renient à leur tour la paternité de leur ligue?

D'ailleurs, Jean Macé ne fit pas autrement et enseigna son art à tous les ligueurs.

À la page 354 des *Origines de la Ligue*, il nous apprend qu'il s'était bien gardé d'avouer à ses adeptes

le vrai but de la Ligue, et il ajoutait avec une bonhomie un peu hautaine: "Qu'il espérait que ses collaborateurs dans l'œuvre de *l'émancipation* des peuples par l'instruction laïque n'abandonneraient pas le travail commencé, pour avoir appris que ce travail était un travail maçonnique."

Sans doute, les ligueurs de France ne pensaient pas que leurs *Bulletins* tomberaient entre les mains des *profanes*. Ceci explique la franchise de leurs paroles; et comme le dit M. Eugène Tavernier, leur triomphe leur permet de se payer le luxe de la franchise.

En vrai disciple de Voltaire, cela ne les empêcherait pas pourtant de nier un jour ou l'autre, dans leurs *Bulletins*, leurs propres affirmations, s'ils le jugeaient nécessaire, pour le bien de la cause maçonnique. Jean Macé n'a jamais agi autrement!

Si Jean Macé trouva la ruse bonne, pourquoi ses collaborateurs canadiens n'en useraient-ils pas?

En 1885, au cinquième congrès de la Ligue, à Lille (les 12, 13, 14, 15 avril), où fut voté l'immédiate application des lois sur l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'école, Jean Macé disait:

«Autrefois nous affirmions que la Ligue de l'Enseignement n'était pas une société religieuse et politique. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Aujourd'hui, il faut affirmer que la Ligue est une société maçonnique.» (Louis Martin: *La Franc-Maçonnerie*, p. 302.)

Enfin, pour montrer combien les ligueurs tiennent encore à cacher la nature de la Ligue, citons les paroles de M. Adrien Duvant, orateur du convent maçonnique

de 1898, et collègue de M. Herbette au conseil général de la Ligue (*Bulletin* 1903, p. 29):

«La Ligue de l'Enseignement est une association extrêmement forte, j'ajoute, «car ce que nous disons ici ne sort pas de son enceinte», j'ajoute que c'est une association maçonnique.....»

«L'esprit maçonnique y est toujours présent.» (Paul Nourisson: *Le Club des Jacobins*, p. 180.)

En vérité, en vérité! nous le demandons encore, peut-on exiger moins de prudence chez les ligueurs canadiens que chez leurs frères de là-bas?

Quant aux grands mots "national" "patriotique," que la Ligue canadienne fait si bien ronfler, nous savons leur valeur exacte dans la bouche des ligueurs.

En France aussi, c'est dans un but soi-disant national et patriotique que la Ligue a fait passer toutes les lois de laïcisation, de persécution et de proscription, comme le déclarait Mtre Challemel-Lacour, président du Sénat, lorsque, annonçant la mort de Macé, il disait:

«Le pape et le clergé catholique ont accusé la franc-maçonnerie de la révolution qui s'est accomplie dans les idées et dans le système scolaire de ce pays. L'Église se serait moins trompée, si elle avait rendu responsable des lois scolaires la Ligue de l'Enseignement.» (*Bulletin* de la Ligue, p. 488.)

Voilà qui est clair et précis!

Nous savons donc quelle signification donner à ces beaux mots *patriotique* et *national*, lorsque les ligueurs s'en servent.

La Ligue canadienne n'étant point morte, la Ligue canadienne étant réellement une section de la Ligue

française et maçonnique de l'Enseignement, avons-nous besoin de dire que c'est le devoir de tous les catholiques de *la démasquer* et *de la montrer telle qu'elle est* (1).

On pourrait apporter d'autres témoignages des temps modernes : qu'il suffise de citer l'aveu de Jean Macé.

«Il faut rendre à César ce qui appartient à César. «Déjà en 1850, une société de bienfaisance s'était formée à Paris, sous l'impulsion de M. Jules Radu, pour fournir gratuitement des bibliothèques à 3000 communes d'abord, puis à toutes les communes de France au fur et à mesure des ressources réalisées.

En tête de la liste de souscription, figure, comme «protecteur», le Prince Louis-Napoléon Bonaparte, président de la république.

On y trouve la signature du Nonce du Pape, Mgr Fornari et celle de cinq prélats.

Le cardinal-évêque d'Arras, La Tour d'Auvergne. Lauraguais, non content de donnner sa signature, y ajoutait au bas :

«Ami naturel» de tout ce qui peut contribuer à améliorer notre pauvre société, et «appui par devoir» des moyens qui paraissent propres à atteindre le but, je souscris à l'œuvre des bibliothèques communales· mais ma souscription ne suffit pas, il faudrait que je puisse en obtenir dans le diocèse ; j'aurais besoin que vous eussiez l'obligeance de me faire remettre soixante prospectus pour les distribuer à mes curés.» (Jean Macé : *Les Origines de la Ligue*, pages 90-91.)

(1) Paroles de Léon XIII, dans l'encyclique *Humanum genus*, adressée sans doute à tous les archevêques et évêques de l'univers catholique, mais aussi par eux, à tous les enfants de l'Église.

Voilà donc sortie de la plume de Jean Macé une preuve indéniable qu'on n'a point attendu l'invitation de la Ligue de l'Enseignement pour donner son appui à l'œuvre des bibliothèques gratuites.

Mais ces bibliothèques, telles que régies alors, ne convenaient pas à la franc-maçonnerie. La censure qui veillait attentivement à tout ce qui y entrait, ne favorisait point les projets de Jean Macé.

A bout de patience, Jean Macé, quittant l'habit de moine qu'il avait revêtu aux débuts, afin de mieux duper les bonnes gens, laissa enfin parler son cœur.

Parlant de l'œuvre de la Ligue en Belgique, et de la lutte contre la loi de 1842, qui accordait aux catholiques belges ce que la loi Falloux accordait aux catholiques français, c'est-à-dire la liberté de l'enseignement, et qui de plus soumettait à la censure ecclésiastique les diverses bibliothèques publiques, Jean Macé, après avoir blâmé le ministre de l'intérieur, M. Van den Peereboom, de sa lenteur à faire rejeter cette loi, ajoute :

« Il n'est que trop certain, en effet, pour parler seulement des bibliothèques populaires, que le clergé ne les voit pas généralement d'un œil favorable, si inoffensives qu'elles se fassent, quand elles s'ouvrent à autre chose qu'à ses livres à lui, plus édifiants qu'instructifs, pour être poli. Les mettre dès le début sous sa direction, c'est un peu retirer d'une main ce qu'on essaie de donner de l'autre. Presque partout, on peut s'y attendre, les initiateurs reculeront devant une censure à bon droit suspecte. De là, des mécontentements, des luttes, un surcroît d'irritation, etc., etc., et la goutte d'eau fatale qui fait déborder la vase, finira bien par arriver.

Si telle a été l'intention de M. Van den Peereboom, il peut être assuré de trouver dans la Ligue de l'Enseignement une alliée énergique, qui travaillera de tout son pouvoir à lui faciliter la besogne.» (Jean Macé, *Les Origines*, p. 209-210.)

Est-ce assez clair, assez précis ?

Le ministère anticlérical a-t-il besoin d'aide, afin de renverser les lois portées par les cléricaux et les modérés dans l'intérêt de la morale publique, la Ligue de l'Enseignement est là toute disposée à pousser à la roue !

Laïciser ! laïciser !

Voilà le mot d'ordre de la franc-maçonnerie et de sa fille, la Ligue de l'Enseignement, qu'il s'agisse d'un hôpital, d'une bibliothèque ou de l'école.

Chapitre IX

La Bibliothèque... orient...ée par la Ligue

QU'ON nous pardonne le calembour; il est tout spontané et, puis... si expressif !...

Nous avons parlé un peu plus haut du projet qu'on a eu de faire, à Montréal, de la bibliothèque Carnegie une bibliothèque neutre. On a vu que les plus ardents fauteurs de l'idée étaient les organisateurs et les dévoués de la Ligue de l'Enseignement.

Il nous reste à voir que les ligueurs canadiens n'ont fait, en débutant par cette campagne, que suivre les traces de leurs frères maçons de la Ligue de France. Il importait, bien qu'ils aient échoué, de signaler ce fait à l'attention du public. Ce nouveau trait de ressemblance est trop frappant pour ne pas y reconnaître la filiation véritable de la Ligue canadienne.

On trouvera naturel que nous finissions cette première partie par là où la Ligue a manifesté tout spécialement à Montréal, son esprit anticatholique et sa pernicieuse influence.

Rien d'étonnant que la Ligue ait entrepris une campagne en faveur de la bibliothèque neutre.

L'instruction gratuite (de nom seulement, puisque en définitive, ce sont toujours les contribuables qui fournissent à l'État l'argent pour payer), voire même obligatoire pour les récalcitrants, enfin et surtout laïque

pour tous, tel est le but suprême que poursuit la Ligue de l'Enseignement.

Sans doute les enfants sont dignes d'une attention spéciale de la part de la Ligue ; mais, enfin, le peuple qui ne fréquente plus l'école, mérite aussi, que la Ligue jette sur lui un regard protecteur, et l'aide à parvenir à cette émancipation que l'oncle Herbette rêve pour ses chers neveux du Canada !

Or, quel meilleur moyen d'atteindre ce bon peuple que de lui construire une bibliothèque à l'abri de tout regard indiscret de l'Église, et où une Nanon pourra disputer aux petits mousquetaires l'honneur d'infiltrer dans l'esprit et le cœur des bons fils du peuple les purs enseignements dont Pot-Bouille est rempli ?

Non, rien assurément, ne pouvait être jugé meilleur pour conduire le peuple à cette émancipation !

La franc-maçonnerie que Jean-Macé appelait avec tant de respect "la mère de la Ligue", a si bien reconnu l'utilité de la bibliothèque neutre, qu'elle en a recommandé l'usage à sa fille.

Aussi, fidèle aux observations de sa mère, la Ligue de l'Enseignement s'est-elle, dès ses origines, appuyée sur l'œuvre des bibliothèques neutres, certaine de parvenir ainsi plus sûrement à son but.

« Le commencement indispensable de l'instruction du peuple, c'est de lui apprendre à lire. Mais à quoi lui servirait de savoir lire, s'il n'a rien à lire? Le complément de l'école primaire c'est donc la bibliothèque populaire...»

C'est ainsi que parlait Jean-Macé, lorsque en 1862, il se préparait à fonder en France la Ligue de l'Enseignement.

En bon franc-maçon, il ne demandait pas tout d'abord que ces bibliothèques servissent à la déchristianisation du peuple. Bien au contraire, se faisant moine, et employant des paroles de bénédictin, il continue ainsi :

« Tendre la main aux ignorants, afin de les élever à l'instruction, pour nous autres chrétiens, qui sommes tenus de les regarder comme des frères devant Dieu, c'est un devoir religieux, dans la plus triste acception du mot. La charité pour l'âme, ne doit pas nous être moins sacrée que la charité pour le corps ; et les âmes qui ne sont point éveillées à la vie, faute d'aliments, nous accusent aussi sévèrement là-haut que les cœurs qui meurent d'inanition. » (Macé : *Les Origines de la Ligue*, page 48.)

N'est-ce pas que c'est touchant ! Et n'y avait-il pas là, de quoi tirer les dernières larmes du seul bon vieux curé que Jean Macé ait jamais pu enrôler, et qui non-seulement apposa sa signature à la liste d'adhésion que lui présenta Macé, mais encore lui ouvrit largement sa pauvre bourse ?

Certes ! l'idée de fonder des bibliothèques publiques et gratuites est loin d'être mauvaise en elle-même. L'Église catholique n'a nullement dédaigné ce moyen d'instruire le peuple. En cela, comme en tout ce qui peut maintenant contribuer à l'instruction et au perfectionnement moral du peuple et à son soulagement matériel, elle a su prendre les devants et n'a point attendu les ligueurs pour lui indiquer ce qu'il y avait à faire.

L'Église ne crie point sur les toits le bien qu'elle se propose de faire, mais elle agit et invite ensuite les

hommes à profiter de ses œuvres. C'est ainsi qu'à Montréal, pour ne parler que de cette ville, plus de cent mille volumes ont été mis depuis longtemps, et gracieusement à la disposition du public, par les MM. de St-Sulpice, par les RR. PP. Jésuites, les RR. PP. Oblats, les RR. PP. Rédemptoristes et par MM. les curés de presque toutes les paroisses.

Non, Jean Macé et ses fils canadiens, n'ont pas inventé la bibliothèque gratuite. En France, comme au Canada, les bibliothèques populaires existaient avant l'avènement des ligueurs.

On sait comment au Moyen Âge, même avant, des bibliothèques, dans les monastères par exemple et les évêchés, existaient nombreuses et presque toujours ouvertes à quiconque voulait les consulter: de là l'usage alors en vigueur d'y attacher même avec des chaînes de fer certains ouvrages, plus rares et plus précieux et par conséquent plus exposés à être dérobés. (Maitland : *The Dark Ages.*) (1)

(1) Maitland, ministre protestant, bien connu pour son grand ouvrage sur le Moyen Âge.

Chapitre X

Antiques Roueries

AVEUX ET DÉSAVEUX DE LA LIGUE CANADIENNE

DANS son numéro du 4 février 1904, *le Canada* publiait l'article suivant :

PROTESTATION ET DÉSAVEU

La Ligue de l'Enseignement répond aux critiques malveillantes. — Il n'y a jamais eu demande ou d'autorisation pour affiliation. — M. Herbette désavoué.

Le bureau de direction de la Ligue de l'Enseignement s'est réuni ces jours derniers pour protester contre l'affiliation non autorisée de cette société à la Ligue de l'Enseignement en France, et pour désavouer M. Herbette qui a fait cette démarche de son propre chef.

Le bureau de direction n'avait pas jugé à propos de répondre aux attaques et aux dénonciations malveillantes de certains publicistes, convaincu que la dénégation formelle publiée il y a quelques mois dans *le Canada* par M. G. Langlois, (1) vice-président de la Ligue, aurait suffi pour mettre fin à cette légende.

(1) Un secret échappé. Cet article du *Canada* n'était pas signé, mais nous sommes heureux d'apprendre que M. G Langlois en était l'auteur.

Mais comme certains individus croient devoir continuer à spéculer sur cet incident et faire des affirmations à l'encontre de cette dénégation, le bureau de direction a pensé qu'il valait mieux, devant tant de mauvaise foi, faire un acte officiel.

Voici le texte de la résolution qui a été adopté à cette réunion :

Proposé par M. Robert Rocher, et M. Godfroy Langlois, secondé par MM. Joseph Fortier et Dr J.-L. Warren.

Résolu :

"Que la Ligue proteste contre toute démarche qui a pu être faite dans le but de l'affilier à la Ligue française de l'Enseignement.

"Que l'adhésion mentionnée au No 204 du *Bulletin trimestriel* de la Ligue française de l'Enseignement a été faite à l'insu de la Ligue de Montréal ;

"Que cette adhésion, qui aurait été accordée sans avoir été recherchée, est refusée respectueusement par la Ligue de l'Enseignement de Montréal ;

"Que le secrétaire-correspondant soit autorisé à s'enquérir des faits qui ont pu induire la Ligue française à s'affilier celle de Montréal ;

"Que M. Louis Herbette, de Paris, n'a été lié en aucune manière à la Ligue de l'Enseignement de Montréal ;

"Que copie des présentes soit adressée à la Ligue française de l'Enseignement, à M. Louis Herbette et à la presse canadienne-française."

*
* *

La Ligue canadienne de l'Enseignement a donc, une fois encore, renié son affiliation à la Ligue française, et jeté notre oncle Herbette par-dessus bord !

Que Voltaire doit sourire !

Rien de plus naturel, en effet, qu'un vaisseau qui se voit découvert par l'ennemi, jette à la mer une partie de sa cargaison, pour rendre sa course plus rapide et se sauver.

Pauvre oncle Herbette! s'il n'avait appris à nager à l'école de Jean Macé, il serait bien à plaindre, et il courrait fort le risque de boire plus d'eau salée, qu'il n'a jamais bu de champagne à la santé de ses neveux, et ne leur en a fait boire dans son beau château de Pornic !

Mais non, nous n'avons rien à craindre pour notre bon Oncle, car, en admettant qu'il n'en ait pas lui-même suggéré l'idée et même la formule, ces désaveux de la Ligue lui seront au contraire une preuve qu'il a déjà réussi à *décrasser*, *déniaiser* et *émanciper* quelques-uns de ses neveux, (selon ses propres paroles).

Il n'en reste pas moins vrai pour tout cela, que les dénégations de la Ligue canadienne ne font que confirmer nos propres déclarations, chacune de ses dénégations confirmant l'existence des documents sur lesquels repose toute notre étude sur cette Ligue.

En effet, dans *le Canada* du 21 juillet 1903, M. Langlois reconnaît que la *Correspondance hebdomadaire* de la Ligue française annonce l'affiliation de la Ligue canadienne à celle de France.

Dans *le Canada* du 4 février 1904, M. Langlois, M. Rocher, M. Jos. Fortier et M. le Dr J.-L. Warren, au nom de la Ligue, déclarent que : le No 204 du *Bulletin trimestriel* de la Ligue française de l'Enseignement confirme cette affiliation de la Ligue canadienne à la Ligue française.

Voilà, qui est aussi clair que catégorique, et qui prouvera, d'une manière indiscutable l'authenticité de ces documents.

Comment donc les ligueurs peuvent-ils accuser, d'être de *mauvaise foi*, ceux qui ont publié ces documents, puisqu'ils en

reconnaissent eux-mêmes l'existence, et leur ont donné une publicité à laquelle nous ne pouvions atteindre ?

Le ton plus que hautain dont ces ligueurs se servent pour se justifier, ne les condamne-t-il pas davantage ?

Et maintenant, sommes-nous obligés de croire les dénégations de M. Langlois et compagnie, de préférence aux affirmations réitérées des ligueurs de France ?

La Ligue de France n'ayant rien à craindre, et ne pensant pas que ses bulletins tomberaient aussi vite entre nos mains, pouvait parler franchement : c'est ce qu'elle a fait.

La Ligue canadienne, au contraire, a tout intérêt à cacher son origine, son esprit et son but. Il est donc tout naturel que, comme jadis Jean Macé niait l'origine maçonnique de sa Ligue, la Ligue canadienne nie son affiliation à la Ligue de Jean Macé.

Et même en y mettant toute notre bonne volonté, pourrions-nous croire, que la Ligue française ait annoncé que c'était M. Herbette qui avait fondé la Ligue canadienne, et qu'elle l'ait portée dans ses registres et lui ait fixé le No 2890, sans que celle-ci en ait eu connaissance ?

Allons! c'est plus que de la naïveté, c'est de l'absurdité ou plutôt du cynisme !

Non, ce n'est pas en accusant les autres de mauvaise foi, alors que l'on déclare soi-même l'authenticité de leurs preuves, que l'on fait valoir ses droits.

Pareille défense sent le Jean Macé à dix lieues à la ronde et remet en mémoire ces paroles qu'il prononçait à Lille, au cinquième congrès de la Ligue (12, 13, 14, 15 avril 1885) :

"Autrefois nous affirmions que la Ligue de l'Enseignement " n'était pas une société politique et religieuse. Aujourd'hui il " n'en est plus ainsi. Aujourd'hui il faut affirmer que la Ligue " est une société maçonnique."

Ainsi fait, et fera, notre Ligue canadienne.

N'en déplaise donc au grand prophète G. Langlois, à tous ses désaveux, à tous ses reniements et à tous ceux de ses collègues, nous préférons les déclarations réitérées de la Ligue française; car, comme le dit M. Eugène Tavernier: «son triomphe lui a permis de se payer enfin le luxe de la franchise»; ce que fera plus tard la Ligue canadienne.

Nous verrons d'ailleurs, dans les chapitres suivants, que non seulement la Ligue canadienne a pris le nom de la Ligue française, mais qu'elle en a aussi pris la chose.

Tressaillez donc, ô mânes de Jean Macé!

Chapitre XI

Trop tard ! (*)

NOTRE fameuse Ligue de l'Enseignement, serrée de près, fait un peu de comédie, dans l'espoir de jeter de la poudre aux yeux de Jean-Baptiste.

Le Canada, de Montréal, numéro du 4 février, nous apporte, pompeusement, sous le titre : *Protestation et Désaveu*, une délibération du bureau de direction de la dite Ligue. La voici dans toute son imperturbable insolence :

" Proposé par M. Robert Rocher et M. Godfroy Langlois, secondé par MM. Joseph Fortier et Dr J.-L. Warren.

" Résolu : etc., (voir le chapitre précédent.)

On conviendra, n'est-ce pas ? que cela vient trop tard, bien trop tard.

C'est le 19 juillet 1903 que M. Henri Bernard a publié, pour la première fois, dans *le Rappel*, de Montréal, les documents authentiques établissant l'affiliation de la Ligue de l'Enseignement de Montréal à la Ligue de l'Enseignement de France.

Voici ces pièces. Nous les extrayons de la brochure de M. Bernard, *la Ligue de l'Enseignement : Histoire d'une conspiration maçonnique*, page 36 :

« La *Correspondance hebdomadaire* de la Ligue française de l'Enseignement annonce, dans son No. 2, 14 décembre 1902, que, à la séance du conseil général de la Ligue qui doit avoir

(*) De *la Vérité* de Québec, 15 février 1904. Nous croyons que cet article de M. Tardivel est, ici, parfaitement à sa place.

lieu le 18 du même mois, sera présentée l'adhésion d'une nouvelle société portant le No. 2890 et désignée sous le nom de *Cercle de la Ligue de l'Enseignement de Montréal, Canada.*

Le *Bulletin trimestriel de la Ligue française de l'Enseignement*, XXIIe année, No. 204, (janvier, février, mars 1903,) annonce en 12e page qu'à la séance du conseil général de la Ligue tenue le 18 décembre 1902, l'adhésion du cercle de la Ligue, de l'Enseignement de Montréal, Canada portant le No. 2890 a été acceptée.

La *Correspondance hebdomadaire*, citée plus haut, donne, en troisième colonne, la note suivante:

"La Ligue au Canada

«C'est grâce aux démarches de M. Herbette, membre du Conseil général, qu'un cercle de la Ligue a pu être constitué à Montréal. Nous nous félicitons de cette création et nous sommes convaincus que la section canadienne obtiendra bientôt d'excellents résultats!»

Nous le répétons, c'est le 19 juillet 1903, que ces documents révélateurs et accusateurs ont été publiés, pour la première fois, dans *le Rappel*, de Montréal.

C'était alors qu'il fallait *protester* et *désavouer!*

Mais la Ligue a préféré garder le silence pendant plus de *six mois;* car c'est «ces jours derniers,» nous dit *le Canada* du 4 février, que le bureau de direction s'est réuni pour *protester* et *désavouer!* Trop tard! bien trop tard! Ces choses-là se font tout de suite, ou bien ne se font pas du tout.

En publiant cette délibération du bureau de direction, *le Canada*, c'est-à-dire M. Langlois, l'a fait précéder des observations que voici:

«Le bureau de direction, de la Ligue de l'Enseignement s'est réuni ces jours derniers pour protester contre l'affiliation non autorisée de cette société à la Ligue de l'Enseignement en

France et pour désavouer M. Herbette qui a fait cette démarche de son propre chef.

«Le bureau de direction n'avait pas jugé à propos de répondre aux attaques et aux dénonciations malveillantes de certains publicistes, convaincu que la dénégation formelle publiée il y a quelques mois dans *le Canada* par M. G. Langlois, vice-président de la Ligue, aurait suffi pour mettre fin à cette légende. Mais comme certains individus croient devoir continuer à spéculer sur cet incident et faire des affirmations à l'encontre de cette dénégation, le bureau de direction a pensé qu'il valait mieux, devant tant de mauvaise foi, faire un acte officiel.»

Pourquoi parler de *légende* et de *mauvaise foi!*

L'accusation portée contre la Ligue de l'Enseignement de Montréal repose sur des documents dont la Ligue elle-même est obligée d'admettre l'authenticité! Il n'y a rien de la *légende* dans une affirmation basée sur de pareilles pièces; et la bonne foi de ceux qui, s'appuyant sur ces pièces authentiques, ont proclamé l'affiliation de la Ligue de Montréal à la Ligue française, est manifeste.

Pour détruire ces pièces authentiques, il aurait fallu *immédiatement*, autre chose qu'une simple dénégation vague de la part de M. Langlois qui n'était nullement autorisé à parler au nom de la Ligue.

Le bureau de direction, en face de ces documents authentiques et accusateurs, a gardé le silence pendant plus de six mois. C'est trop tard, aujourd'hui, pour ce même bureau de venir *protester* et *désavouer*, avec quelque chance d'être pris au sérieux.

Un silence de six mois en face de documents authentiques qui proclament l'affiliation de la Ligue à une société maçonnique de France!

Un silence de six mois! C'est un silence de plus d'un an qu'il faudrait dire.

En effet, la Ligue montréalaise a été fondée le 10 octobre 1902. Or, dès le 15 novembre de la même année, et plus d'une fois, subséquemment, *la Vérité* a invité, a engagé la Ligue de l'Enseignement de Montréal à déclarer si, oui ou non, elle avait quelque rapport avec la Ligue de L'Enseignement en France.

Les promoteurs de la Ligue de Montréal ne peuvent pas dire qu'il n'y avait pas lieu de s'occuper des écrits de *la Vérité* ; ils s'en sont occupés, à plusieurs reprises, et de diverses manières: ils s'en sont plaints; mais ils n'ont jamais répondu à notre question; ils n'ont jamais déclaré qu'il n'existait aucun lien entre leur société et la Ligue de France.

Si l'on avait été sincère, c'était alors que la Ligue de Montréal aurait *protesté* contre l'idée qu'elle pouvait avoir quelque rapport avec la Ligue de France; c'est alors qu'elle aurait *désavoué* toute intention d'en faire une succursale de la société maçonnique de là-bas.

N'étant pas sincère, désirant travailler dans l'ombre, voulant faire autant de dupes que possible, on a gardé le silence pendant plus d'un an. On n'a ni désavoué toute connivence avec la Ligue maçonnique de France, ni jugé prudent de se réclamer d'elle. Par cette manœuvre *habile*, on espérait, sans doute, conserver l'appui et les sympathies des frères et amis de là-bas, tout en évitant de se compromettre trop ici.

Aujourd'hui, on parle, parce que l'on constate que les affaires de la Ligue se gâtent. Le grand coryphée du *laïcisme*, M. Martineau, vient d'être battu aux récentes élections municipales à Montréal. Il faut tenter un effort pour remettre la pauvre Ligue un peu sur pied. De là cette délibération du bureau de direction, venue plus d'un an trop tard pour que les gens sérieux puissent y attacher la moindre importance.

Non pas que nous soupçonnions tous les membres du bureau de direction d'avoir délibérément menti en votant cette «résolution.» Au contraire, nous sommes convaincu que plusieurs d'entre eux n'ont réellement pas eu connaissance de cette affiliation à la Ligue française.

Pour bien faire fonctionner les machines maçonniques du genre de la Ligue de l'Enseignement, il faut toujours un certain nombre de dupes. Plus il y en a, mieux ça marche.

Mais nous prétendons qu'il n'est pas raisonnable de croire que la Ligue française se soit affilié la Ligue de Montréal sans que celle-ci, par l'entremise de quelqu'un d'autorisé, en ait fait la demande.

Le secrétaire-correspondant de la Ligue de Montréal doit «s'enquérir des faits qui ont pu induire la Ligue française à s'affilier celle de Montréal.»

Nous sommes prêt à parier que le dit secretaire-correspondant ne fera pas part au public du résultat de ses recherches!

Chapitre XII

L'Embauchage !

CEUX qui ont pu parcourir la liste des membres de la Ligue canadienne, n'ont pas été peu surpris d'y rencontrer certains noms. Plusieurs ont dû être trompés, nous n'en doutons pas. Aussi avons-nous crû mieux, de pas mentionner leur nom, au moins pour le moment." (1)

L'un de nos amis dont nous publierons le nom, s'il en est besoin, nous adresse la lettre suivante ; elle nous en dira suffisamment sur la tactique hypocrite de cette Ligue.

Mon cher ami,

Je vous félicite cordialement d'avoir écrit cette histoire de notre Ligue de l'Enseignement, d'avoir montré par quels liens elle se rattache à la Ligue française.

Je pourrais vous apporter un document sur les origines de la Ligue, et vous expliquer un peu comment elle a embrigadé

(1) Loin de nous, cependant, l'intention de les exonérer de tout blâme ; car, qui peut ignorer que celui-là va directement contre la lumière de la raison, qui s'agrège à une société dont il ne connaît pas la nature, l'esprit et le but ? Par où l'on voit, qu'aucun homme, fut-il protestant, musulman ou païen, ne peut devenir membre d'une société qui ne lui est pas connue comme au moins naturellement honnête. Mais il est bien autrement grave, pour un catholique, de faire partie de ces sociétés louches ou positivement mauvaises que l'Église a si souvent signalées à ses enfants, comme dangereuses. Aussi, Léon XIII recommande-t-il à ceux qui, par eux-mêmes, n'ont pas les connaissances suffisantes sur ce point, de consulter leurs parents, leur curé ou leur confesseur. (Encyclique : *Humanum genus.*)

certains adhérents dont on s'étonne de trouver les noms sur ses listes.

Nous apprîmes un jour que l'on constituait une Ligue d'Enseignement. Les lanceurs du projet n'affichaient qu'un désir : éveiller l'initiative privée au bénéfice du développement de l'instruction publique. Leurs noms, assez mêlés, ne disaient pas grand'chose au public. Par M. Langlois, ils disposaient alors de la publicité de *la Patrie ;* par M. Arthur Beauchesne, de celle du *Journal.* Leurs relations de camaraderie leur ouvraient les portes de *la Presse.* Tout cela leur permettait de magnifier l'entreprise, d'organiser la réclame autour de leurs réunions.

Ils disposaient de quelques amis sûrs. Ceux-là constituèrent le premier noyau d'adhérents, et l'on se mit au travail de recrutement.

Il faut admettre que la chose fut habilement et rondement menée. On ne demandait aux adhérents qu'une piastre de souscription, et pour une œuvre si importante : le développement de l'instruction publique. On ne refuse pas une piastre à un ami, surtout dans un pareil but ! On risquerait par trop de passer pour mesquins et ennemis de tous les progrès !

Notez d'ailleurs qu'à ce moment, grâce à la profonde ignorance du mouvement intellectuel français, qui règne en certains milieux, la plupart des gens ignoraient totalement ce que pouvaient être la Ligue française, sans compter que l'on se gardait bien d'afficher de pareilles relations.

On fit imprimer des carnets de dix cartes d'adhérents ; (1) on les distribua à des amis, à de naïfs, souvent, qui se chargèrent de les faire remplir, dans les cafés, les bureaux de rédaction, les études d'avocat, etc. La moitié, et probablement les

(1) C'est ce que confirme l'article du *Journal :* La Ligue de l'Enseignement, 21 janvier 1903.

trois-quarts des signatures, ont été données par simple camaraderie.

Comme on voulait à toute force enrégimenter les journalistes, on finit par leur offrir l'admission gratuite. Il s'agissait de chauffer la réclame!

Au reste, mon cas particulier pourrait vous édifier sur la façon de procéder de ces messieurs.

Je rencontrai un jour l'un de mes meilleurs amis, quelqu'un à qui il me serait très désagréable de refuser quoi que ce soit. —Me donnez-vous votre signature? me dit-il. Un tel m'a donné ce carnet. Il faut bien que je le remplisse. J'y ai déjà inscrit mon nom et celui de deux amis—je crois bien qu'il avait soldé les trois souscriptions; je ne voudrais pas trop chercher.

—Mon cher, lui répondis-je, j'aurai le très grand regret de vous refuser. J'ignore ce que vaut et ce que veut votre Ligue: elle n'a pas encore jugé à propos de faire connaître son but, mais je sais ce que vaut la Ligue française. *Je sais ce que veulent certains des promoteurs du groupe canadien, et il y a là un ensemble de circonstances qui m'inspirent trop de soupçons pour que je me risque dans cette galère.*

D'ailleurs, une autre raison suffirait seule à me commander l'abstention. Lisez les statuts de la Ligue; et vous verrez qu'ils ne laissent guère aux adhérents que la faculté de payer, sans contrôler le moins du monde l'emploi qu'on fera de leur argent. La Ligue n'a pas de programme connu; ses directeurs ont une autorité absolue. Le régime est absurde.

Mon ami me quitta quelque peu ennuyé; il l'est bien plus aujourd'hui à la pensée d'avoir aidé la Ligue!

Le lendemain, je rencontrai l'un de mes plus brillants camarades qui me réclama à son tour mon adhésion.

—Mais où voulez-vous en venir avec cela? lui demandai-je.

—Je ne sais pas. Il paraît qu'il s'agit d'apprendre à lire aux *p'tits Canayens.*

Mon camarade emporta un nouveau refus, mais j'étais édifié sur les procédés de recrutement.

Sur les procédés d'organisation, il y aurait peut-être quelque chose d'intéressant à dire aussi.

Un journaliste de mes amis me disait : Il n'y a presque personne aux réunions, mais nous faisons des rapports flamboyants, et ça épate le public !

Un autre a fait une colère noire, en apprenant qu'on l'avait indiqué au procès-verbal comme secondant la mise en nomination d'un des membres du Conseil, alors qu'il était avec ce monsieur en relations plutôt tendues.

Il ne faut donc pas, mon ami, vous étonner si vous trouvez sur les listes de la Ligue le nom de gens qui seraient désolés de faire une œuvre douteuse. C'est ainsi qu'a été surprise leur adhésion (1).

J'en sais à qui la leçon profitera certainement (2) et qui se promettent bien de n'être plus dupes (3).

A vous cordialement.

Montréal, 26 janvier 1904.

---

(1) Mais nous tenons à le répéter, même en ce cas, un homme raisonnable n'est pas exempt de blâme, car outre qu'il agit contre la lumière naturelle, il néglige d'obéir à une direction de l'Église.

(2) Nous nous permettrons d'ajouter que si ces personnes sont de bonne foi, leur repentir ne demande qu'une chose, mais l'exige, se retirer immédiatement de cette galère et réparer par là le scandale que produit la simple vue de leurs nom sur la liste des ligueurs

(3) Mieux vaut, en effet, pour la société, un méchant que tout le monde redoute et dont on connaît bien les intentions, qu'un honnête homme qui ne sait pas où on le mène et ne se rend pas compte de ce qu'il fait. (La Nouvelle France, janvier 1904).

Chapitre XIII

Traits de parenté entre la Mère et la Fille

QUELLE EST DONC LA CONSTITUTION DE LA LIGUE ?

LA voici, telle que parue dans le fascicule publié par le bureau de direction. Ce fascicule contient : 1° la liste des membres du bureau de direction ; 2° le texte de la constitution ; 3° la liste des membres de la Ligue.

Remarquons d'abord la ressemblance frappante entre le premier article de la constitution de la Ligue canadienne, et le premier article des statuts de la Ligue française. Nous ne saurions trop faire ressortir les traits de parenté qui existent entre la mère et la fille.

Ligue canadienne	Ligue française (1)
Art. 1er.—Il est fondé, à Montréal, sous le nom de « La Ligue de l'Enseignement » une association dont *le but est de provoquer dans la province de Québec*, par tous les moyens possibles, *l'initiative individuelle au profit du développement de l'instruction publique.*	Art. 1er.—La Ligue de l'Enseignement a pour but de provoquer par toute la France l'initiative individuelle au profit du développement de l'instruction publique.

(1) Jean Macé : *Les Origines de la Ligue*, p. 303.—C'est le 1er novembre 1867, que Jean Macé, alors en exil à Beblenheim, rédigea ce projet des statuts de la Ligue française

Cela suffit: continuons à parcourir la constitution de la Ligue canadienne.

Art. 2.—Les moyens d'action sont notamment: réunions, conférences, discussions publiques, publications, concours, récompenses, etc.

Art. 3.—Font partie de la Ligue de l'Enseignement toutes les personnes admises par le comité, (1) qui adhèrent à ses statuts et versent annuellement une cotisation d'une piastre.

Art. 4.—La cotisation annuelle est abaissée à 50 centins pour les membres du corps enseignant (2). Les rédacteurs de journaux, sur leur demande de faire partie de la Ligue seront admis à titre gracieux (3).

Art. 5.—La Ligue de l'Enseignement est administré par un comité de quatorze membres, à savoir: un président, deux vice-présidents, un secrétaire-archiviste, un secrétaire-correspondant, un trésorier et huit conseillers.

Art. 6.—Un règlement intérieur, dressé par le comité et pouvant être modifié par lui, détermine les conditions d'administration intérieure et toutes les mesures de détail propres à assurer l'exécution des statuts.

Art. 7.—Le comité est élu par l'assemblée générale, les élections ayant lieu le deuxième lundi de mai de chaque année. Ces élections se font au scrutin secret, et à la majorité absolue

---

(1) Remarquons que le comité—seul—a droit d'accorder l'admission! Pourquoi cette réserve?? Quelles sont les conditions d'admission?

(2) Cette générosité envers les instituteurs n'est pas tout à fait désintéressée. Il ne faut pas oublier que Jean Macé compta principalement sur les instituteurs pour accomplir son œuvre. On sait comment les instituteurs enrégimentés sous l'autorité d'hommes qui se soustraient eux-mêmes à l'influence de l'Église en matière d'enseignement, deviennent facilement, selon l'expression de M Thiers, autant d'anticurés. L'expérience de la France nous le prouve.

(3) Notre ami nous a fait connaître les motifs de cette gracieuseté: La réclame! la précieuse réclame!

des membres présents. Les membres qui ont payé leur cotisation, seuls, peuvent prendre part aux élections. Les votes peuvent être reçus par correspondance. Les membres sortant de charges sont rééligibles.

Art. 8.—Le comité est chargé de la direction générale de la Ligue : il statue sur les demandes d'admission ; il fait les convocations d'assemblée ; il organise les conférences, le travail de propagande ; il administre les finances.

Art. 9.—L'assemblée générale qui se réunit le deuxième lundi de mai de chaque année, entend les rapports faits au nom du bureau par le trésorier sur la situation financière, et par le secrétaire sur l'action générale de la Ligue : elle statue sur toutes les questions qui lui sont renvoyées par le comité."

Passons ! Et pas de commentaires, s'il vous plaît, sur la très grande liberté laissée aux membres de la Ligue. Le comité veille, cela suffit aux doux moutons !

Chapitre XIV

L'Apôtre de la gratuité et de l'uniformité des livres

AUCUN rouage n'est de trop dans une machine bien agencée; chacun d'eux y a un rôle particulier à remplir.

Ainsi en est-il dans la machine maçonnique qui se nomme la *Ligue de l'Enseignement*. Les rouages humains qui la composent marchent tous comme des mouvements automatiques. Les journalistes chauffent la réclame par des rapport flamboyants plus ou moins erronés; les cabaleurs, à force d'intrigue et d'instance, arrachent des adhésions; les quêteurs tendent la main et ramassent les piastres dont la Ligue a si grand besoin, pour mener à bien l'œuvre du "décrassement," du "déniaisement" et de "l'émancipation" de la race canadienne-française, entreprise par notre si bon oncle Louis Herbette (1).

Mais, un des membres les plus importants de la Ligue canadienne, est, sans contredit, M. P.-G. Martineau qui, par modestie sans doute, par tactique peut-être, a été placé le dernier sur la liste des membres du conseil.

---

(1) Notre Oncle en effet—nous assure-t-on—s'intitule parmi les conseillers d'État le décrasseur, le déniaiseur et l'émancipateur des Canadiens français, et il prétend accomplir son œuvre sans que les Canadiens s'en aperçoivent ! Merci, cher Oncle !

M. P.-G. Martineau en ses qualités d'échevin de la ville de Montréal et de commissaire d'écoles de cette même ville, a droit à toute la gratitude de la Ligue. En effet, alors qu'il était échevin, car il ne l'est plus, malgré les lamentations du *Canada* et les jérémiades de *la Presse* du (4 février 1904), M. P.-G. Martineau fut un des plus vaillants défenseurs de la bibliothèque neutre et de l'hôpital neutre. Comme commissaire des écoles *catholiques*, M. P.-G. Martineau travaille avec acharnement à faire la lumière dans l'intelligence de ses collègues, et à leur faire accepter les grands principes de la GRATUITÉ et de l'UNIFORMITÉ *des livres*.

Or, ces principes sont ceux de la franc-maçonnerie. Ils ont été mis en application en France dès la Révolution. En voici quelques preuves :

« Le Directoire désignera aux instituteurs primaires, les méthodes et les livres dont ils devront faire usage dans leurs leçons. Le Directoire en fera rédiger de nouveaux, s'il le juge nécessaire; et *nuls, hors de ceux-là, ne seront admis dans les écoles, sous peine de destitution de l'instituteur.* » (Conseil des Cinq-Cents, séance du 22 frimaire, an VII.)

« Les instituteurs et institutrices des écoles primaires *seront tenus d'enseigner à leurs élèves les livres élémentaires composés et publiés par ordre de la convention.* » (Décret, 27 brumaire, an III.)

« Les citoyens ou citoyennes qui se borneront à enseigner, à lire, à écrire et les premières règles de l'arithmétique, *seront tenus de se conformer, dans leur enseignement, aux livres élémentaires publiés à cet effet par la représentation nationale.* » (Décret, 29 frimaire, an III.)

« Il sera composé des livres élémentaires qui devront être enseignés dans les écoles primaires. » (Décret, 22 frimaire, an I.)

« Le gouvernement a le droit et le devoir de faire composer les ouvrages d'éducation destinés à l'enseignement public. (F.·. Grégoire, évêque constitutionnel.)

« Je demande que les leçons soient les mêmes, et *d'après les mêmes livres élémentaires.* » (F.·. Portiez, *Discussion des livres élémentaires.*)

« L'Enseignement est libre. La liberté, cependant, n'est pas absolue ; car l'instituteur *est tenu dans son enseignement aux méthodes et aux programmes officiels*, et les parents, de leur côté, sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école. » (F.·. Bouquier, *Décret* sur l'organisation de l'enseignement public, 19 déc. 1793.)

La gratuité on le sait aussi, n'a été et n'est encore pour la franc-maçonnerie qu'un moyen hypocrite d'entrer sûrement dans l'école.

En effet, comment l'État peut-il prétendre donner gratuitement l'instruction, puisqu'il n'a rien de par lui-même et ne peut dépenser que ce que le peuple lui donne sous forme d'impôts !

La gratuité scolaire, les chiffres le prouvent, ne consiste qu'à faire payer cette instruction de l'État dix fois plus cher qu'avant.

Avant que la gratuité complète fut mise en pratique en France, le budget scolaire (1) était de 116,403,520 fr. (année 1881); en 1903, ce budget est monté à plus de 330 millions. Et cependant les statistiques prouvent

(1) Turlin : Budget de l'Enseignement primaire.

que de 1885 à 1895 le nombre des élèves des écoles primaires a diminué de plus de 210,000 dans les écoles de l'État. (1)

Enfin, c'est la franc-maçonnerie qui a introduit, dans la législation scolaire actuelle de la France, la gratuité en même temps que l'obligation et la laïcité.

«L'instruction gratuite, laïque et obligatoire, disait le *Mot d'Ordre* du 25 février 1885, a été étudiée, préparée et décrétée dans les Loges, il y a bien des années, et c'est ce qui a rendu possible qu'elle fût votée par la Chambre.

Le Grand-Orient, déclarait dans son discours le président du Convent de 1893, (2) le G.·. O.·. a décidé que l'enseignement devait être gratuit, laïque et obligatoire. Le G.·. O.·. a eu le bonheur de voir la législation profane adopter les idées qu'il avait proclamées.»

«C'est la franc-maçonnerie, disait au convent de 1897 le F.·. Hubbard (3), qui a fait passer dans la législation de la troisième République les lois militaires et scolaires."

Nous verrons, dans la deuxième partie de cette étude, M. Challemel Lacour déclarer que c'est la Ligue de l'Enseignement qui est responsable des lois scolaires.

En voilà assez, pensons-nous, pour nous persuader de la valeur des principes de gratuité et d'uniformité que prone tant M. P.-G. Martineau.

La gratuité n'est qu'un mensonge, l'uniformité des livres est irréalisable. Nous le savons par l'expérience qu'en a fait la France. On sait qu'en France on a dû

(1) Déposition du Frère Justinius à l'enquête gouvernementale (1899).

(2) Bulletin du G.·. O.·., 1893, p. 263. — P. Nourrison: le *Club des Jacobins*, p. 151.

(3) Discours de clôture du convent de 1897, p. 12.

abandonner l'uniformité complète, pour revenir, à l'uniformité mitigée, actuellement en vigueur à Montréal. (1)

La province d'Ontario, elle aussi, a fait l'expérience de l'uniformité des livres : on sait combien peu satisfaisants ont été les résultats.

C'est bien M. Ouimet qui, alors qu'il était surintendant de l'Instruction publique de notre province, écrivait aux commissaires d'écoles, le 10 mars 1877 :

"Telle grammaire, telle géographie que vous avez apprise... a perdu toute sa valeur par la publication d'ouvrages mieux faits."

L'uniformité des livres, si elle était appliquée, causerait infailliblement le tarrissement de ces ouvrages mieux faits, et ne serait petit à petit qu'un écoulement de livres tendant de plus en plus à la neutralité maçonnique.

Ce n'est pas d'ailleurs la première fois qu'un pareil projet est présenté dans la province de Québec. On se rappelle qu'après l'exposition de Philadelphie en 1876 et celle de Paris en 1878, où les délégués canadiens fraternisèrent avec les Buisson (2) et les Jules Ferry, etc, il y eut dans notre province une poussée en faveur de la laïcisation des écoles, et de la création d'un ministre de l'instruction publique. On ne doit pas avoir oublié le *bill* de 1882 et son article 3 destiné à devenir aussi célèbre que l'article 7 de la loi de Jules Ferry.

Une tentative d'uniformité des livres fut faite peu après par M. le surintendant Ouimet. Le 10 décembre

---

(1) *La Presse*, 14 janvier 1904—témoignage de Mgr Racicot

(2) C'est au retour de l'exposition de Philadelphie que M. Buisson visita Montréal où il fut l'hôte de l'école du Plateau

1877, il écrivait aux inspecteurs d'écoles: (1) *L'intention de la loi est d'établir l'uniformité des livres dans toute la province.*

Cette tentative n'échoua que grâce à l'énergique requête présentée par le Conseil de l'Instruction publique à la législature de 1880.

Depuis, la province de Québec en a fait un petit essai qui n'a coûté que $20,000.00 aux contribuables. Nous voulons parler du livre de lecture intitulé *Mon premier livre*, en deux livres! On en connait le piêtre résultat. (2)

M. P.-G. Martineau n'en continue pas moins, et d'une manière de plus en plus persistante, à réclamer l'uniformité et la gratuité des livres.

Une seule chose énerve ce grand ligueur, insigne bienfaiteur du peuple! c'est de voir que Mgr Racicot et M. le curé Larocque ne paraissent pas abonder dans son sens, et s'opposent à ses motions. En effet, il y a lieu de craindre, et en milieu catholique on devrait même être persuadé du danger.

M. Martineau ne peut cependant comprendre *qu'on introduise à ce sujet la question de morale et de religion* (!): "Que les livres soient donnés ou vendus, le choix de ces livres demeurera toujours sous le contrôle du Conseil de l'Instruction publique. Qu'on ne fasse pas de cette question une question de morale et de religion." (3)

---

(1) Le *Journal*, 28 septembre 1901

(2) C.-J. Magnan et J. Ahern: Mon premier livre, 2 vol. illustrés, cart. 119-122 pages.

(3) *Le Canada*, 25 novembre 1903—Le *Journal*, 25 novembre 1903.

Le fait que c'est le Conseil de l'Instruction publique qui aura toujours le choix des livres, est-il, en lui-même si rassurant, et suffirait-il à porter les catholiques à admettre des principes que la franc-maçonnerie reconnaît et déclare être siens ?

Notre conseil de l'instruction publique n'est, il ne faut pas l'oublier, qu'une institution civile, placée de par la loi scolaire, sous le contrôle du gouvernement. Or en supposant qu'il soit actuellement irréprochable et que tous ses membres soient des catholiques à toute épreuve, qui peut nous garantir qu'il en sera ainsi dans quelques années ? M. Ouimet n'était-il pas membre et même surintendant de ce conseil, lorsqu'il travaillait de toutes ses forces à faire adopter l'uniformité des livres ?

L'influence de l'Épiscopat, dans ce haut conseil, n'est-elle pas déjà mise en infériorité ? n'y a-t-il pas déjà 13 laïques contre 11 évêques ou archevêques ? (1)

La tactique de M. P.-G. Martineau, dans la manière de faire passer ses motions, mérite aussi de ne pas rester inaperçue.

Il faut remarquer que M. P.-G. Martineau a toujours soin de ne jamais vouloir faire partie en sous-comités, mais il s'efforce d'y faire nommer des membres du clergé. Ainsi, à la séance du 14 janvier 1904, M. P.-G. Martineau, dit *la Presse*, (2) a proposé qu'un comité, composé de M. Lacroix, de M. l'abbé Dubois, du R. Frère directeur des Écoles Chrétiennes, soit nommé pour faire le choix d'une série des meilleurs livres approuvés

(1) Rapport du surintendant, année 1900-1901.

(2) *La Presse*, 14 janvier 1904.

par le Conseil de l'Instruction publique, et qui seraient seuls employés dans toutes nos écoles.

A la séance du 16 décembre 1903, M. Martineau propose que M. Archambault s'adjoigne M. l'abbé Dubois et le Directeur des Frères des Écoles Chrétiennes pour préparer un rapport sur les meilleurs livres etc...

A la séance du 25 novembre 1903, MM. Savignac, Semple, le président ou M. l'abbé Larocque et M. l'abbé Callaghan feront une étude particulière de question de la gratuité des livres au point de vue financier. (1)

Cette modestie qui porte M. P.-G. Martineau à se tenir ainsi dans l'ombre, ne serait-elle pas une nouvelle tactique de guerre. ? N'aurait-elle pas pour but de pouvoir dire plus tard : mais, vous accusez la Ligue, vous accusez la franc-maçonnerie d'avoir imposé la gratuité et l'uniformité des livres ; regardez donc les comptes rendus de l'époque, vous y trouverez les noms des commissaires ecclésiastiques parmi les membres des comités chargés d'étudié, soit la partie financière de la gratuité, soit le choix des livres à imposer ? Ces messieurs acceptaient de faire partie de comités, chargés d'examiner si les finances permettaient de donner les livres gratuitement, et de faire choix des livres à imposer : ils admettaient donc le principe et de la gratuité et de l'uniformité des livres !

"*Timeo Danaos et dona ferentes.*" Oui, nous craignons cette trop grande modestie chez ce conseiller de

(1) Le *Journal*, 25 novembre 1903—*Le Canada*, 25 novembre 1903.

la Ligue canadienne de l'Enseignement. Nous la craignons d'autant plus que, depuis longtemps déjà, nous connaissons le fond de sa pensée.

On lisait dans *la Vérité* du 4 mars 1882 :

LA PATRIE ET L'ÉDUCATION

« Dans le fameux supplément de *la Patrie*, il y a un écrit sur l'instruction publique signé « PAUL-G. MARTINEAU ». Nous ne connaissons pas M. Martineau ; mais il nous paraît avoir des idées extrêmement avancées, s'il faut en juger par la phrase suivante : « NON-SEULEMENT IL NOUS FAUT L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE, IL NOUS FAUT AUSSI L'INSTRUCTION GRATUITE. »

« Nous livrons cette phrase à *l'Électeur*, qui nous avouait naguère que l'instruction obligatoire donnée par l'État, est condamnée par l'Église. »

« Assurément notre confrère de la rue Saint-Joseph, *l'Électeur*, ne prétendra pas que M. Martineau parle d'une autre instruction obligatoire que celle qui est donnée par l'État. Nous l'invitons donc à nous dire ce qu'il pense de son ami de *la Patrie*. »

« Non seulement M. Martineau veut l'instruction obligatoire et gratuite, il la veut aussi *laïque ;* le mot n'y est pas tout à fait, mais la chose y est indubitablement. Il dit :

« Que nos législateurs oublient donc leurs querelles qui n'intéressent qu'eux seuls ; qu'ils consacrent une partie de leur temps à étudier le système scolaire des pays étrangers ; qu'ils dépensent moins d'argent en spéculations plus ou moins honnêtes et qu'ils rétribuent davantage les instituteurs ; qu'ils multiplient les écoles et s'assurent les services d'inspecteurs fidèles, capables et intelligents ; et, si je ne craignais d'aller trop loin, j'ajouterais que NOTRE SYSTÈME D'INSTRUCTION DEVRAIT ÊTRE LE MÊME DANS TOUTES LES PROVINCES ET SOUS UNE DIRECTION UNIQUE ET COMMUNE.

«Comme nous ne pouvons espérer que les autres provinces changeront leur système d'éducation pour adopter le nôtre, il faut en conclure nécessairement que la « direction unique et commune» après laquelle M. Martineau soupire, c'est la direction de l'État...»

Or, ce M. P.-G. Martineau, qui en 1882, demandait l'école GRATUITE, OBLIGATOIRE ET LAÏQUE est-il autre que M. P.-G. Martineau inscrit parmi les membres du bureau de direction de la Ligue de l'Enseignement ?

Ce M. P.-G. Martineau est il autre que celui qui a été nommé par le gouvernement Marchand à la Commission scolaire CATHOLIQUE ?

N'est-ce pas le même M. P.-G. Martineau, qui demande actuellement à grands cris au moins la gratuité des livres, puisqu'il ne peut obtenir la gratuité complète ?

Chapitre XV

Programme de la Ligue canadienne

La liberté de l'enseignement était garantie aux catholiques belges par la loi de 1842.

Jean Macé nous apprend que c'est pour détruire cette loi que la maçonnerie belge fonda la Ligue de l'Enseignement. (1)

Après avoir étudié à Liège le fonctionnement de cette Ligue, Jean Macé trouvant qu'elle pourrait être aussi utile en France pour détruire la loi de 1850, dite *Loi Faloux*, (2) s'écria : "*Et maintenant, je le demande, pourquoi n'aurions-nous pas en France notre Ligue de l'Enseignement*?

Il ajoute un peu plus loin : "Ayant voulu établir en France, ce qui existe chez nos voisins de Belgique, je ne pouvais guère faire autrement que de leur prendre le mot avec la chose."

Jean Macé indiquait ainsi clairement, que le programme de la Ligue en France devait être, comme en Belgique, de détruire la liberté de l'enseignement.

---

(1) Jean Macé, *les Origines*, p. 339.

(2) «Cette liberté d'enseignement n'était cependant qu'une liberté déjà très relative. Si les congrégations pouvaient ouvrir des écoles et des collèges, elles n'étaient pas libres d'y donner l'enseignement qu'elles voulaient ; mais elles étaient astreintes à subir le contrôle de l'État, pour le choix des programmes, des livres, des méthodes et surtout pour les examens et les diplômes qui restaient le monopole de l'État.» (Charles Maiguen : *La situation en France*. Voir *la Vérité* (Québec) 1er février 1904.)

Depuis, partout où s'est implantée la Ligue, ce programme a été le sien. Le F.·. Francolin le résumait, en disant : " Partout où il y a un enfant, partout où il y a une école, on retrouvera la main du franc-maçon, afin que cette parole devienne vérité, " L'école et la maçonnerie ne sont qu'une seule et même chose ".

Le seul article du *credo* de la Ligue fut dès lors : " Combattre l'enseignement catholique et propager partout l'enseignement sans Dieu, par l'école gratuite, obligatoire et laïque ; et comme moyen d'action, grouper les instituteurs autour d'une association puissante, ennemi irréconciliable de l'Église ; soutenir et surveiller, à la fois ces mêmes instituteurs et les mettre ainsi sous la dépendance de la secte." (1)

Enfin, dans son chapitre " Mouvement extérieur," Jean Macé passe en revue les diverses fondations de la Ligue — la Ligue était alors établie dans quatorze pays — et déclare que, partout, la Ligue a été fidèle à son programme. Fidèle à son programme, la Ligue française l'a été assurément ; le dernier appel de son président le F.·. F. Buisson demandant l'expulsion complète et à brève échéance de toutes les congrégations religieuses, en est une preuve éclatante. (2)

*
* *

Au Canada, le programme de la Ligue de l'Enseignement peut-il être différent de ce qu'il est partout ailleurs ?

Non !

---

(1) J. de Moussac : *Hist. de la Ligue*, p. 127. Voilà qui explique la tendresse de la Ligue pour nos instituteurs.

(2) F. Buisson : *La crise de l'anticléricalisme*, octobre 1903.

Fille de la Ligue française, la Ligue canadienne, selon l'expression de Jean Macé, ne saurait avoir d'autre but que celui de sa mère.

Les habiles auteurs du *manifeste* de la Ligue canadienne ont, il est vrai, consacré trente cinq pages à déguiser leur pensée véritable ; mais malgré tous leurs efforts à suivre fidèlement les conseils de leur maître, ils n'ont pu s'empêcher de montrer le bout de l'oreille.

" L'instruction est une charge d'État ", telle est la déclaration formelle qu'elle fait à la sixième ligne, de la préface de son *manifeste*. La Ligue internationale de l'Enseignement n'a jamais eu d'autre programme.

Il n'y a donc plus à douter : non seulement la Ligue canadienne a pris le *nom* de la Ligue française, mais elle en a aussi pris *la chose*.

Tout le manifeste de notre Ligue n'est d'ailleurs qu'une apothéose de l'instruction, charge d'État ; quiconque pourra le lire, s'en convaincre facilement.

Fixés sur le but de la Ligue canadienne, nous comprendrons combien est hypocrite cettte déclaration :

" La Ligue de l'Enseignement ne veut rien briser, rien démolir ; tout au contraire, elle veut améliorer, perfectionner, compléter." (*Manifeste*, p. 4.)

Voltaire, le patron de la Ligue, ne doit-il pas sourire !

A l'inauguration d'un nouveau temple maçonnique, en 1867, Jean Macé buvait " Au cœur de Voltaire " ! !

" On ne parle que de l'esprit de Voltaire, s'écriait-il, et certes on a bien le droit d'en parler. Quant à moi,

c'est de son cœur seulement que je veux vous parler, c'est de la flamme ardente qui le dévorait et qu'on ne voit pas assez, parce qu'elle jaillit en pluie continuelle d'étincelles. *C'est à Voltaire l'enthousiaste* que je vous propose de boire... lui dont la vie n'a été qu'un combat "au service de l'humanité", et qui nous a laissé, avec son exemple à suivre, sa mémoire à venger... (*Monde Maçonnique*, mai 1867, pp. 24 et 25.—Jean de Moussac: *Hist. de la Ligue*, p. 110.)

N'est-ce pas ce même Voltaire qui écrivait à La Chatelais (28 février 1763.): "Je vous félicite de proscrire l'instruction chez les laboureurs"? (*Œuvres complètes* t. XVI, p. 516.)

Chapitre XVI

L'État n'est pas éducateur

PUISQUE, fidèle au programme international de la Ligue de l'Enseignement, la section canadienne (No 2890) a déclaré, dès les premières lignes de son *Manifeste*, que "l'instruction est une charge d'État," il est très opportun de savoir quels sont en réalité les droits et devoirs de l'État en matière d'éducation.

Le principe de l'*État éducateur* n'est-il pas faux et condamné par le droit, même le droit naturel? N'est-il pas essentiellement maçonnique ?

Dans une lettre pastorale de 1880, le cardinal Manning définissait ainsi les rôles de l'Église et de l'État en matière d'éducation.

"On nous parle d'un droit de l'État à élever ceux qui doivent être ses citoyens. Mais Dieu impose à l'Église, en vertu d'un droit supérieur, le droit d'élever ses enfants.

"L'État, comme état, n'a reçu aucune mission pour l'éducation. Dans l'ordre naturel, c'est aux parents qu'appartient le droit d'élever les enfants. C'est pour eux une obligation de le faire. L'État, comme tel, n'a directement ni droit, ni devoir en matière d'éducation ; encore moins a-t-il des droits contraires aux droits des parents. Il n'a en éducation qu'un devoir, celui de se protéger en assurant l'ordre public.

"L'Église a reçu de Dieu, la charge d'élever tous ses membres. Le commandement divin : «Allez, enseignez toutes les nations," voilà la charte de l'Église ; jamais une telle charte et

une telle mission n'ont été données à aucun autre. Et cette mission divine de l'Église regarde la formation toute entière, la formation spirituelle et intellectuelle de tous ses enfants. La distinction de l'éducation séculière et religieuse n'a aucun fondement dans la mission de l'Église. L'éducation, c'est la formation de chrétiens ; et, si les éléments qui la composent peuvent être distingués, ils ne sauraient être séparés. Elle fait partie de la charge pastorale, qui préserve les droits et la liberté des parents contre toute atteinte, et en dirige l'exercice."

"L'enseignement n'est pas une attribution de l'État, dit le Père Pétitalot dans son ouvrage : *Le Syllabus, base de l'Union catholique.*

"En matière d'éducation, le droit de l'État, ou plutôt le devoir des chefs du gouvernement, c'est de sauvegarder les droits qui sont en cause, savoir : le droit de l'Église qui est divin, le droit des parents qui est naturel, le droit des contribuables qui est civil et politique.

"L'Église a reçu le droit d'enseigner toutes les nations et de leur apprendre *toute vérité, toutes les choses qu'elles doivent observer* comme parle l'Évangile.

"L'enseignement de l'enfance et de la jeunesse est une charge de la paternité et de la maternité ; les instituteurs, autres que les parents, ne sont que les suppléants des parents."

S'adressant (décembre 1903), à la *Ligue des Femmes catholiques* de Chicago, Mgr James E. Quigley, après avoir nié à l'État le droit de se charger de l'éducation de l'enfant, définissait ainsi le principe de l'enseignement scolaire :

«Qui seront les éducateurs de nos enfants ? A qui l'enfant appartient-il ? Premièrement, l'enfant appartient à Dieu, puis

aux parents. Et cependant l'État s'arroge exclusivement le droit d'instruire l'enfant ! » (1)

Puis, parlant des écoles *prétendues* neutres, il ajoutait : « Tout enseignement donné par des non-catholiques est anti-catholique. »

Et cet enseignement des Manning, des Pétitalot, etc., etc., n'est autre que l'enseignement même des Conciles et des Papes, c'est-à-dire de l'Église.

Dans sa constitution *Romanos Pontifices* (8 mai 1881), Léon XIII, parlant des écoles, s'exprime avec autant de clarté que d'énergie touchant le droit imprescriptible de l'Église, en matière d'éducation, et le caractère essentiellement chrétien que doivent avoir les écoles. Le Saint-Père rappelle en même temps, par de nombreuses citations, les enseignements de Pie IX son prédécesseur, spécialement à Mgr Hermann, archevêque de Fribourg (14 juillet 1864), et la tradition de l'Église depuis l'antiquité chrétienne. Parlant des écoles élémentaires en particulier, la constitution *Romanos Pontifices* se lit comme suit : " La charge d'y enseigner est un ministère des plus sacrés : *Sanctissimum docendi ministerium ;* et ces écoles se rangent tout à côté des lieux de piété. "

" Écrivant aux évêques d'Autriche et d'Allemagne, Léon XIII disait :

« Il faut non seulement que la religion soit enseignée aux enfants à certaines heures, mais, que tout le reste de l'enseignement exhale comme une odeur de piété chrétienne. "

(1) L'*Avenir National*; Manchester N. H., 23 décembre 1903.

Puis, revenant sur les droits des pères de familles, Léon XIII, dans son encyclique *Affari vos* (8 décembre 1897) disait, en termes on ne peut plus clairs, en s'adressant aux Canadiens :

« Voir dans quelles institutions seront élevés les enfants, quels maîtres seront appelés à leur donner des préceptes de morale, c'est un droit inhérent à la puissance paternelle. "

Mais, si l'État n'a pas le droit de se charger de l'instruction et de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, il n'en a pas moins le devoir rigoureux d'aider l'Église et les pères de familles si besoin il y a, en leur prêtant son concours, et en leur facilitant leur tâche si pénible et si coûteuse par une juste répartition des deniers publics.

« L'autorité civile, il est vrai, dit le Père Jouin, S. J. (1) pourra établir des écoles publiques, en obligeant même les parents, si besoin il y a, à payer une taxe pour le support des écoles ; mais la direction devra en être laissée à l'autorité religieuse, parceque c'est là une charge dont l'autorité civile ne peut s'acquitter. Il appartient seulement à l'autorité civile de punir ce qui se fait contre l'ordre public.

« Il importe sans doute à la société de promouvoir l'éducation : et voilà pourquoi, l'autorité civile doit *aider* les parents à s'acquitter eux-mêmes de ce devoir de l'éducation qui leur appartient.

« Mais autre chose est de *promouvoir l'éducation*, autre chose est de s'attribuer le droit de la donner soi-même. »

L'État a aussi le droit, et personne, certes, ne songe à le lui contester, de fonder des écoles spéciales destinées à certaines carrières civiles, militaires, etc., comme le

(1) R. P. Jouin, S. J. : Traité de Philosophie morale, 5me livre, chap. III, note 2.

génie civil, les arts et métiers, la marine, l'armée, etc., etc. Mais, remarquons que, dans ces dernières écoles, il ne s'agit plus principalement d'éducation ou de formation intellectuelle et morale qui doivent se donner à l'enfance et à la jeunesse ; mais d'instruction spéciale, scientifique, industrielle, militaire, etc., à des adultes. L'État n'a cependant pas le droit de monopoliser cet enseignement particulier, et l'intérêt public exige même que l'État permette l'initiative privée, qui a toujours donné les meilleurs résultats, tout en ne coûtant rien aux contribuables. Les écoles supérieures des Congréganistes de France en sont une preuve éclatante, comme l'attestent une longue expérience et en particulier les six volumes des rapports de l'enquête gouvernementale de 1899.

Le principe de *l'État éducateur* est non seulement contraire au droit, même naturel, et condamné par l'Église, mais il est aussi essentiellement maçonnique.

Nombreuses ont été les déclarations faites par les franc-maçons eux-mêmes, comme nous l'avons vu dans le chapitre sur la gratuité et l'uniformité des livres. Voici un autre témoignage d'une valeur incontestable. Après avoir parlé de l'action de la maçonnerie dans la Ligue, Jean Macé ajoutait :

« Les faits rétablis, j'ajouterai, sans crainte d'effaroucher aucun de ceux qui se sont ralliés à la Ligue, que son œuvre, la diffusion de l'instruction (par l'école neutre de l'État, c'est-à-dire l'école gratuite, obligatoire et laïque), est en effet une *œuvre essentiellement maçonnique ;* que ses principes, la liberté d'action laissée à tous et l'abstention de toute polémique

religieuse, (1) sont entièrement conformes aux principes acceptés par les Loges.....

«J'espère bien que les citoyens qui ont accepté pour leur compte l'œuvre et les principes de la Ligue, et qui ont cru travailler au bien de leur pays en cherchant à augmenter autour d'eux la masse des connaissances, sans esprit de secte ni de partie, j'espère bien (notons que c'est toujours Jean Macé qui parle), qu'ils n'abandonneront pas le travail commencé pour avoir appris que C'EST UN TRAVAIL MAÇONNIQUE.»

Léon XIII à son tour, arrachant à la maçonnerie le masque de la prétendue neutralité dont elle se couvre, définit ainsi le but qu'elle poursuit à l'école :

«La secte concentre aussi toutes ses énergies et tous ses efforts pour s'emparer de l'éducation de la jeunesse. Les francs-maçons espèrent qu'ils pourront aisément former, d'après leurs idées, cet âge si tendre, et en plier la flexibilité dans le sens qu'ils voudront, rien ne devant être plus efficace pour préparer à la société civile une race de citoyens telle qu'ils rêvent de la lui donner. C'est pour cela que, dans l'éducation et l'instruction des enfants, ils ne veulent tolérer les ministres de l'Église, ni comme surveillants, ni comme professeurs. Déjà, dans plusieurs pays, ils ont réussi à faire confier exclusivement à des laïques l'éducation de la jeunesse, aussi bien qu'à proscrire totalement de l'enseignement de la morale les grands et saints devoirs qui unissent l'homme à Dieu.» (Encyclique, *Humanum genus.*)

(1) On sait par ce qui se passe actuellement en France, combien est mensongère et hypocrite cette prétendue abstention politique et religieuse. Le F∴ Combes, interpellé au sujet de l'expulsion de l'abbé Delsor, député alsacien, n'a-t-il pas déclaré dernièrement à la Chambre qu'il n'avait pris la présidence du Conseil que dans le but de poursuivre la lutte contre l'Église catholique ?

À la page 3 du *Manifeste* on lit:

«Quelques esprits excessifs, se croyant plus sages que le reste du genre humain, voudraient mettre l'État hors de l'école.»

N'en déplaise à la Ligue et aux ligueurs, nous nous rangeons volontiers du côté de ceux qui ne connaissent à l'État d'autre droit en matière d'éducation, que celui d'aider l'Église et les pères de familles.

Et nous croyons fermement en la parole des francs-maçons, lorsque, dans un moment de franchise, ils ont déclaré que le principe de *l'État éducateur* est essentiellement maçonnique.

Chapitre XVII

Notre système scolaire

NOUS avons vu dans le chapitre précédent, quels étaient les droits de l'Église et de l'État en matière d'éducation.

Ces droits, en pratique, sont-ils pleinement reconnus dans la province de Québec, où la liberté religieuse est garantie par tant d'actes solennels ?

Non ! Et seuls les éloges que la Ligue canadienne adresse à notre loi scolaire, suffiraient, vu l'esprit de cette Ligue, pour en faire douter. "Notre loi scolaire, dans son esprit et dans son but, mérite les plus grands éloges.....," est-il dit à la page 3 du *Manifeste* de notre Ligue.

Or, le programme de la Ligue étant : "l'instruction est charge d'État" si le témoignage de la Ligue est sincère, il faut en conclure que notre loi scolaire, dans son esprit et dans son but, tend à faire de l'éducation une charge d'État.

Mais un autre témoignage d'une valeur au moins aussi grande, est celui du président actuel de la Ligue française, Ferdinand Buisson, franc-maçon notoire.

M. Buisson range en effet le Canada parmi les pays dont les lois scolaires on consacré le principle de l'école neutre, (*Dictionnaire de pédagogie*, tome 1er p. 473.)

Certes, ce témoignage de M. Buisson ne doit pas être rejeté facilement ; car en la matière, c'est un vrai connaisseur. M. Buisson qui a été rapporteur des commissaires scolaires, dans maintes expositions générales, a non seulement pu, mais même dû étudier les divers systèmes d'éducation. M. Buisson connaît particulièrement la province de Québec, qu'il a visité.

Cette déclaration sur la tendance de notre système scolaire, nous laisse plus que pensif. Elle nous semble aussi donner raison à cette appréciation de *la Vérité* de Québec, (décembre 1903) :

«Sans doute les sectaires trouvent nos écoles bien trop catholiques et voudraient en bannir tout enseignement religieux ; mais il n'en est pas moins vrai que notre organisation scolaire repose sur de faux principes, que les maçons n'auraient qu'à appliquer dans toute leur rigueur pour produire un effet désastreux.»

La Ligue canadienne trouve notre loi scolaire parfaite, elle n'en demande que la stricte application.

D'ailleurs il suffirait de faire remarquer ici certains faits déjà bien connus du public, par exemple, que l'État s'arroge le droit de nommer lui-même les membres du Conseil de l'Instruction publique, même les évêques, ce qui fait que ce corps qui devrait être indépendant de l'État, n'en est qu'un instrument ; que l'État se permet encore, à Montréal, par exemple, de nommer trois des commissaires d'écoles catholiques qui, comme tous les autres membres de la même commission, devraient être simplement des représentants des pères de familles ; et aussi le fait fort significatif, et constaté par M. C.-J. Magnan

dans son *Mémorial de l'Éducation*, (p. 8), que le gouvernement de la province de Québec n'accorde de subsides pris sur les deniers publics, qu'aux seules écoles qui relèvent directement de lui, et en prive les autres maisons d'éducation presque toutes dirigées par des communautés religieuses, comme si ces dernières n'y avaient pas au moins un égal droit.

Nous croyons devoir signaler ici une erreur commise par Mgr P.-L. Péchenard, dans son article sur l'éducation au XIXe siècle, paru dans le superbe ouvrage "*Un siècle*", écrit en collaboration. (1)

Mgr Péchenard est un admirateur de notre système scolaire, et place le Canada au nombre des pays où l'enseignement libre est subventionné par l'État. Voici le passage en question :

« Toutefois, cette liberté (d'enseignement) ne sera vraiment complète et ne portera ses fruits, que le jour où, les écoles libres et confessionnelles seront subventionnées sur les fonds de l'État au prorata du nombre et de la valeur des élèves. Elles le sont déjà en Belgique, en Hollande, en Angleterre et *au Canada* ; et elles aspirent à l'être aux États-Unis. C'est une mesure de simple justice, que le progrès de l'idée de liberté ne peut manquer d'imposer avec le temps, au pouvoir public.»

Nous regrettons beaucoup de voir Mgr Péchenard en pleine contradiction avec les faits, au moins pour ce qui concerne les États-Unis et le Canada : aux Etats-Unis, l'État ne donne rien aux écoles catholiques ; et au Canada, seulement les écoles congréganistes qui n'ont pas vu l'inconvénient de se mettre sous

(1) *Un siècle.*—Mouvement du monde de 1800 à 1900, publié par les soins d'un comité, sous la présidence de Mgr Péchenard.

le contrôle de l'État, reçoivent une part des deniers public. Ainsi, pour ne parler que de la province de Québec, M. C.-J. Magnan fait remarquer que cent seize couvents et soixante-douze écoles de Frères ne reçoivent absolument aucuns secours de l'État, et que ce sont précisément ces institutions qui sont les plus importantes, les plus prospères (au point de vue des études), et qu'à elles seules elles donnent au moins autant, au point de vue pécuniaire, que l'État, à l'œuvre de l'éducation. (1)

Leur donner une juste part dans les deniers publics ne serait donc pas comme le dit si justement Mgr Péchenard, *une simple mesure de justice.*

Ce n'est pas le lieu ici, de faire le procès de notre système scolaire : nous n'en avons parlé que pour montrer la raison d'être des éloges que lui a décerné si libéralement la Ligue de l'Enseignement. Nous le demandons cependant : N'est-ce pas là déjà, un commencement de monopolisation de l'Enseignement par l'État ? (2)

---

(1) C.-J. Magnan : *Mémorial sur l'Éducation.*

(2) *L'Éducation ou la grande question sociale du jour.* Recueil de documents propres à éclaircir les gens de bonne foi. Montréal, l'*Étendard*, 1886.

Là, on verra notre vraie situation au point de vue scolaire. Voici à quoi elle se résume :

1° Les catholiques de la province de Québec, peuvent, s'ils le veulent, diriger l'éducation scolaire de leurs enfants tout à fait catholiquement

2° Notre système de l'instruction publique est loin de mériter l'admiration d'un peuple catholique.

3° Le monopole de l'enseignement par l'État n'existe pas encore chez nous, il est vrai, mais nous y marchons rapidement.

4° Nos catholiques ont grandement raison de nourrir les appréhensions les plus graves sur notre situation scolaire.

Il n'y a pas lieu toutefois de désespérer, vu l'immense ressource que nous avons dans la foi si vive de nos populations. Mais il est grand temps de réagir.

1° Il faut éclairer l'opinion.

2° Forcer les députés parlementaires à défendre les vrais droits en éducation

3° Empêcher l'État d'empiéter sur les droits des pères de familles et de l'Église.

4° Faire rappeler toute législation scolaire contraire aux droits susdits.

5° Suivre attentivement les affaires d'éducation.

6° Se bien garder de mettre nos écoles libres sous le contrôle de l'État.

7° Enfin, tenir constamment présent à l'esprit, comme une maxime indiscutable, que l'éducation appartient à l'Église et aux parents; et que le seul droit ou plutôt le devoir des gouvernements, c'est, selon l'expression du P Pétitalot, de «sauvegarder les droits qui sont en cause, savoir: le droit de l'Église qui est divin, le droit des parents qui est naturel, le droit des contribuables qui est civil et politique.»

Chapitre XVIII

"La Presse" se tait.... Mystère !..

De tous les journaux quotidiens de Montréal, seule, *la Presse*, par son article du 5 février 1903, (cité plus haut), avait eu le courage de dénoncer la Ligue de l'Enseignement.

Aussi, après lui avoir entendu dire de si grosses vérités sur l'une et l'autre Ligue, semblait-il tout naturel qu'elle ait dû se réjouir de la publication de notre étude, qui ne faisait en réalité, que prouver les accusations qu'elle avait porté contre ces mêmes Ligues.

Il n'en n'a pas été ainsi cependant. Tandis que *le Journal* et *la Patrie* dont nous avions dénoncé la conduite, nous ont fait bon accueil (1); seule *la Presse* n'a pas même daigné accuser réception de notre brochure. (2)

Que veut dire ce silence, après tant de loquacité ? se sont demandé bien des gens.

La Presse était-elle sincère lorsqu'elle dénonçait ainsi les deux Ligues, ou bien, persuadée, que nous ne pourrions jamais mettre la main sur les précieux documents, n'agissait-elle ainsi qu'afin de pouvoir aider plus efficacement les ligueurs ?

---

(1) Le changement d'opinions de ces journaux est dûe au changement de leurs rédacteurs en chef.

(2) M. Arthur Dansereau, rédacteur en chef, nous avait cependant promis d'en donner une impartiale appréciation.

C'est une question que nous pouvons nous faire avec d'autant plus de raison, que le public n'a pas oublié la fameuse campagne entreprise par ce journal contre les théâtres, afin de se recommander auprès des catholiques : ce qui ne l'a pas empêchée de reprendre bientôt après la publication des réclames en faveur des mêmes théâtres, contrairement au désir bien connu de l'archevêque.

Nous pensons que les relations amicales qui existent entre M. Herbette et *la Presse* doivent être pour beaucoup dans son silence.

En effet, dans son numéro du 3 octobre 1903, *la Presse* publiait un très long article dans lequel son correspondant parisien M. Montet, nous racontait, en termes on ne peu plus émus, la réception chaleureuse que l'oncle Herbette lui avait faite dans son château de Pornic. En voici quelques extraits :

"Je suis ici en une villégiature bien connue de plusieurs "de nos compatriotes, dans le château de notre oncle "bienveillant et toujours dévoué, M. Herbette...! l'hos-"pitalité à Pornic est bien canadienne...! tous ces braves "gens n'hésitent pas en nous voyant à nous reconnaître "pour des cousins tout comme tous les Canadiens recon-"naissent le bon oncle Herbette pour un des leurs, le plus "obligeant et le plus dévoué!!!"

Comment, après cela, annonce que ce *cher Oncle* est conseiller de cette Ligue française, et le fondateur de cette Ligue canadienne sur lesquelles il avait été dit tant et de si grosses vérités dans l'article du 5 février 1903 ?

Nons le comprenons, cela était impossible !

Nous en étions persuadés depuis longtemps d'ailleurs ; car, après nous avoir accordé l'hospitalité pour la publiblication d'une série d'articles sur la Ligue, *la Presse* nous fit dire par son rédacteur en chef, comme jadis *le Journal* par M. Beauchesne, qu'elle ne pouvait continuer, vu le manque d'espace ! Le jour se faisait trop, cela devenait compromettant !

C'est sans doute pour cette même raison qu'une lettre ouverte que nous avions adressée, par poste recommandée, à M le rédacteur en chef de *la Presse* (le 13 juillet 1903), et dans laquelle nous donnions la teneur des documents relatifs à la Ligue canadienne, ne put trouver de place dans les nombreuses colonnes de ce *grand journal !*

Et puis enfin, *la Presse* devait soutenir la candidature de plusieurs des partisans de l'hôpital neutre, de la bibliothèque neutre, voir même de la gratuité et de l'uniformité des livres, ainsi que publier la fameuse protestation de la Ligue !

Tandis que *la Presse* se drapait dans un mutisme si éloquent, l'*Union*, publiée à St-Hyacinthe—rédacteur inconnu—nous consacrait une colonne et demie de son numéro du 23 décembre 1903. L'auteur de l'appréciation déclare d'abord qu'il n'a lu que *très rapidement* notre brochure. Mais si grande est sa perspicacité que, malgré sa lecture très rapide, il a pu, fidèle à la devise de son journal "Soyez juste etdroit," porter le jugement suivant : "M. Bernard est aussi vil dans ses attaques, que rampant dans ses flatteries." Ce très distingué et très

savant critique trouve ensuite nos statistiques trop faibles, mais là se borne son effort et ses lumières. Il ne tente pas même l'ombre d'une preuve.

Enfin la partie principale de son article, celle par laquelle il termine, mérite l'attention du lecteur; elle consiste en cette déclaration: "Nous ne faisons pas partie de la Ligue de l'Enseignement (??), mais nous avons lu son programme; nous le trouvons bon et nous espérons que quand elle se réveillera, elle sera assez forte pour atteindre le but qu'elle se propose: la réforme de notre système d'instruction publique dans la province de Québec."

Nous regrettons beaucoup, pour la Ligue canadienne, qu'elle ne se soit pas encore assuré l'appui de ce monsieur; nous lui conseillons de l'enrégimenter au plus vite. Quant à ce rédacteur aussi *illustre* que *mystérieux*, qu'il se hâte d'adresser son adhésion à la Ligue, car c'est bien de lui et de tous ses semblables que le *Monde Maçonnique* parlait lorsqu'il disait:

«J'en conviendrai volontiers, les adversaires de la Ligue ont bien eu raison de crier: *à la franc-maçonnerie!* en voyant son programme. Si celui qui l'a dressé n'avait pas été *maçon*, il avait «tout ce qu'il fallait pour le devenir; *et ceux qui l'ont accepté avaient tout ce qu'il fallait pour être des nôtres.*»

(Le *Monde Maçonnique*, novembre 1868, p. 438-440. J. Moussac: *Hist. de la Ligue*, p. 131.

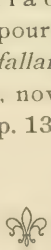

Chapitre XIX

A la Voltaire et à la Jean Macé

FOURBERIE ET CONTRADICTION

LE 19 décembre 1903, *le Canada*, dirigé par M. G. Langlois, vice-président de la Ligue canadienne de l'Enseignement, publiait le petit article suivant:

DANS L'INTÉRÊT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

« Mgr Bruchési a convoqué, à l'archevêché, pour mardi le 29 décembre, une assemblée du sous-comité, nommé par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, pour la revision du programme d'étude des écoles primaires.

« Ce sous-comité comprend les archevêques d'Ottawa, de Québec et de Montréal, l'honorable juge Langelier, l'honorable Lomer Gouin, MM. Crépeau, Stenson et de la Bruère.

« Nous aurons beaucoup de bien de cette réunion et nous sommes heureux de voir que le Conseil d'Instruction publique donne une attention particulière à nos écoles primaires.

« L'Enseignement primaire dans notre province n'a pas reçu jusqu'ici, des pouvoirs publics, la sollicitude et la poussée qui lui sont nécessaires pour donner à notre jeunesse l'instruction si importante et si utile à notre époque de concurrence outrancière.

Nous sommes particulièrement heureux de voir Mgr Bruchési prendre l'initiative d'un programme de réforme dans les programmes d'études; et nous sommes convaincus que son zèle et son concours secondés par les membres du comité, sauront apporter d'heureux résultats à l'œuvre patriotique de l'école.

N'est-ce pas que c'est touchant ! Quelle reconnaissance, chez ce cher M. Langlois, envers NN. SS. les évêques !

Oui, sans doute, et, comme vous, lecteurs, nous serions prêts à féliciter M. Langlois, si nous pouvions parvenir à chasser de notre mémoire le souvenir d'une certaine séance, tenue à la salle Poiré, le 9 octobre 1902.

Malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvions oublier les paroles par lesquelles ce même M. G. Langlois soulevait son enthousiaste auditoire (1).

Il s'agissait, en effet, de fonder, à Montréal, une succursale de la célèbre Ligue de l'Enseignement qui, selon M. Langlois, exerçait, en France, une influence considérable sur l'instruction publique.

Or, le principal motif de la nécessité d'une Ligue de l'Enseignement à Montréal, apporté par M. Langlois, était que : "Le Conseil qui a charge de notre administration scolaire "ne siège que deux fois par année et n'est pas renseigné sur les détails de notre système."

Comment peut-il donc se faire, qu'à un an d'intervalle à peine, tous ces membres du Conseil de l'Instruction publique, d'absolus ignorants des détails de notre système, soient devenus si renseignés, que M. Langlois leur accusateur d'alors, ne trouve plus, aujourd'hui, de mot assez expressif, pour dire toute la confiance qu'il a en leur profond *savoir*, en *leur zèle*, en leur dévouement, etc, etc ! ! !

Allons, pas de commentaires ! N'est-ce pas ainsi qu'agissaient Voltaire et Jean Macé ?

(1) Des gens bien renseignés prétendent qu'ils n'étaient pas quarante, le rapport n'en donne que 31 noms.

Chapitre XX

Faut-il être franc-maçon ?

UN correspondant nous a posé deux questions ; voici la première :

" Vous affirmez que la Ligue de l'Enseignement est une œuvre maçonnique : concluez-vous de là que les membres de cette Ligue sont francs-maçons ?

Non, il n'est pas du tout nécessaire d'être franc-maçon pour faire partie de la Ligue de l'Enseignement ; et, si les francs-maçons y sont, de droit, chez eux ; le concours des profanes n'y est pas moins estimé. C'est même, grâce à ce bienveillant concours de catholiques et de chrétiens de tous noms que la Ligue a obtenu de par le monde un si grand succès et que par elle, l'esprit maçonnique a pu pénétrer dans la législation scolaire de presque tous les pays.

Nous ne saurions être plus sévères que le Pape ; or, voici comment Léon XIII s'exprime dans son encyclique : *Humanum genus*, en parlant de la secte, en général :

" Que si tous les membres de la secte ne sont pas obligés d'abjurer explicitement le catholicisme, cette exception, loin de nuire au plan général de la franc-maçonnerie, sert plutôt ses intérêts. Elle lui permet d'abord de tromper plus facilement les personnes simples et sans défiance, et elle rend accessible à un plus grand

nombre l'admission dans la secte. De plus, en ouvrant leurs rangs à des adeptes qui viennent à eux des religions les plus diverses, ils deviennent plus capables d'accréditer la grande erreur du temps présent, laquelle consiste à reléguer au rang des choses indifférentes le souci de la religion, et à mettre sur le pied de l'égalité toutes les formes religieuses. Or, à lui seul, ce principe suffit à ruiner toutes les religions, et particulièrement la religion catholique ; car, étant la seule véritable, elle ne peut, sans subir la dernière des injures et des injustices, tolérer que les autres religions lui soient égalées. "

C'est ainsi qu'en France où la franc-maçonnerie ne comptait en 1900 que 20,000 membres, selon cette déclaration du F.·. Francolin : "...sur les 2,000,000 au moins de francs-maçons du globe, nous ne sommes en France que 18 à 20,000." (1) La Ligue de l'Enseignement en comptait 1,500,000." (2)

Ainsi donc, en acceptant comme exacts, les chiffres fournis par les francs-maçons eux-mêmes, 1,480,000 membres de la Ligue à qui il répugnerait de se dire francs-maçons, en font cependant la besogne antipatriotique et antireligieuse.

Nous croyons que cette statistique du F.·. Francolin n'est pas exacte, à moins qu'il ne veuille parler que des parfaits initiés. On sait en effet que 25 % des instituteurs français, sont de la congrégation du Grand-Orient ; ce qui porterait déjà au moins à 18,000 le

(1) Rapport sur le convent du Grand-Orient 1885, chapitre *Isis Montyon*. *Chaîne d'Union*, 1886, p. 3 et 4.—P. Nourrisson : *Le Club des Jacobins*, p. 67.
(2) G. Goyau : *L'École d'Aujourd'hui*, p. 190.

nombre des maçons. Il faut ajouter, il est vrai, que c'est dans cette catégorie de citoyens, que la Ligue et la maçonnerie ont le plus travaillé et le plus semé.

Mais, si tous les ligueurs ne sont pas maçons, il est incontestable que la haute direction de chacune des sections de la Ligue, est confiée aux chevaliers de la truelle, de l'équerre et du compas. Partout où il y a une loge, c'est à elle qu'incombe le devoir de fonder une ligue de l'Enseignement. Chaque loge a de plus le droit et le devoir de fonder autant de sections de la Ligue qu'il lui sera possible ; car, c'est là le plus sûr moyen d'augmenter le nombre des loges, tous ceux qui acceptent le programme de la Ligue ayant, dit le *Monde Maçonnique* de 1869, " tout ce qu'il faut pour devenir franc-maçon ! "

*
* *

Pourquoi la loge de Montréal l'*Émancipation* obéit-elle au G.·.-O.·. de Paris et non à celui de Londres ? Telle est la seconde question de notre correspondant.

Pour être complète, la réponse à cette question ne demanderait rien moins que l'historique de la maçonnerie française depuis plus de 50 ans. Nous allons cependant en donner un court résumé qui suffira pour nous éclairer sur ce point.

Jusqu'à l'année 1877, les documents émanés du Grand-Orient de France, portaient la formule : "*A.·.L.·.G.·.D.·.A.·.D.·.l'U.·.*" c'est-à-dire : "A la gloire du grand architecte de l'univers." Cette formule s'étalait au

frontispice de la constitution de l'Ordre, et l'article premier de cette constitution apprenait au profane que "la franc-maçonnerie a pour principe, l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la solidarité humaine. Qu'elle regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque homme, et n'exclut personne pour ses croyances." (1)

Or, depuis 1877, les constitutions de l'Ordre en France ne mentionnent plus le principe de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Que s'est-il donc passé? Le voici d'après la remarquable étude. " La franc-maçonnerie en France, parue dans la " Revue des Deux Mondes" (1er mai 1899) et citée par M. Paul Nourrisson, dans " Le Club des Jacobins sous la troisième République."

Un parti s'était formé au sein de la maçonnerie française qui réclamait la suppression des formules dogmatiques reconnaissant l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Ce groupe de francs-maçons avancés commença en 1865 une campagne d'où il sortit victorieux.

Le F.·. Massol ouvrit la campagne en 1865 en demandant "la suppression des principes en la croyance de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme", comme faisant violence " aux principes de liberté de conscience et de tolérance, principes essentiellement maçonniques. (2)"

(1) Constitution, statuts et règlements généraux de l'ordre maçonnique, 1877.

(2) *Bulletin du G.·.-O.·.*, 1865, p. 85.

La majorité des Loges s'opposa alors à cette motion. En 1869, Jean Macé qui venait de fonder la Ligue de l'Enseignement remit de nouveau la question devant les Loges au congrès des Loges de l'Est.

Le convent de 1876 (1) n'apposait qu'une question d'opportunité. Enfin, au convent de 1897, les maçons avancés, formant les deux tiers de l'assemblée, remportèrent la victoire.

Ce fut le F.·. Desmons, (voilà un nom bien approprié!) pasteur de l'église réformée, qui présenta le projet à la séance du 13 septembre.

Les principes de "l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme" furent rejetés et retranchés des constitutions de l'Ordre. La maçonnerie française se déclarait ainsi formellement, athée, matérialiste et intolérante.

Cet acte eut pour conséquence de séparer le Grand-Orient de France de toutes les autres puissances maçonniques.

Le 10 novembre 1877, La Grande Loge d'Irlande annonçait qu'elle rompait ses relations avec le G.·.-O.·. de France ; le 24 novembre 1877, le Suprême Conseil d'Angleterre notifiait le G.·.-O.·. de France qu'il cessait toute relation avec lui. (2) En décembre 1877, le F.·. Pike, grand commandeur de l'ordre aux États-Unis, interdisait aux maçons de France l'entrée dans les temples relevant des G.·.-O.·. des États-Unis.

---

(1) *Bulletin du G.·.-O.·.*, 1876, p. 374.
(2) *Bulletin du G.·.-O.·.*, 1837, p. 371.

Ce fut en vain que le Grand-Orient de France protesta et déclara, qu'en modifiant un article de ses statuts il n'avait pas entendu faire profession d'athéisme ni de matérialisme, (1) les décisions de rupture furent rigoureusement appliquées, et toutes les tentatives de raccordement échouèrent, comme le prouvent, la lettre du F.·. Cousin à Son Altesse royal le F.·. Edouard-Albert, prince de Galles, grand maître de la grande loge d'Angleterre (2), la réponse catégorique de celui-ci, et le refus des "Grand-Orient" étrangers de prendre part au congrès maçonnique international tenu à Paris en 1889. (3)

Se sentant ainsi isolée de toutes les autres puissances maçonniques, le G.·.-O.·. de France résolut, à titre de représailles, de constituer des ateliers dans les pays étrangers où il n'y aurait pas de relations fraternelles avec la puissance maçonnique régulière. (4)

La fondation à Montréal de la loge l'Émancipation est due à l'application de cette mesure de représailles. Cette loge relève directement du Grand-Orient de France, et ne peut recevoir que des membres qui, comme les maçons de France, ne reconnaissent ni l'existence de Dieu ni l'immortalité de l'âme. C'est-à-dire que la loge *l'Émancipation* est athée, matérialiste et intolérante, et qu'elle doit travailler à accomplir ici, l'œuvre néfaste accomplie en France par les loges ses sœurs.

L'autre loge française de Montréal les *Cœurs-Unis*, relève de la grande loge de Québec qui obéit elle-même à

(1) Edition de la Constitution, 1890, p. 180.
(2) *Compte rendu*, 1899, p. 10.
(3) *Annuaire du G.·.-O.·. de France*, 1898, p. 50.
(4) *Bulletin du G.·.-O.·.*, 1878, p. 350.

la maçonnerie anglaise. Ces membres doivent reconnaître l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

Voilà le motif pour lequel la loge l'Émancipation relève du Grand-Orient de France et non pas de celui d'Angleterre. (1)

Et, maintenant, si nous considérons que la maconnerie française est athée, matérialiste et intolérante ; que la Ligue française n'est qu'une maçonnerie extérieure et la fille de la maçonnerie française ; que devons-nous penser de la Ligue canadienne, fille de la Ligue française et petite fille de la maçonnerie française ?

Voilà donc assez clairement démontré que, quand bien même nous voudrions admettre comme valables les dénégations des ligueurs canadiens, ce qui serait insensé ; nous devons néanmoins conclure que, non seulement la Ligue canadienne a emprunté le nom de la Ligue française mais qu'elle lui a aussi pris la chose. Nous devons conclure que, comme la Ligue française, la Ligue canadienne est *maçonnique dans son esprit, dans son but et dans sa tactique.*

Avant de passer à la Ligue française, nous tenons, dans l'intérêt de l'Histoire de notre Ligue, à poser à M. Godefroy Langlois une double question qui lui a déjà été posée et à laquelle il n'a pas encore daigné répondre.

---

(1) C'est de ce dissentiment que nous parle Léon XIII dans son encyclique *Humanum genus* lorsqu'il dit : « En effet, bien que prise dans son ensemble, la secte fasse profession de croire à l'existence de Dieu, le témoignage de ses propres membres établit que cette croyance n'est pas, pour chacun d'eux individuellement, l'objet d'un assentiment ferme et d'une inébranlable certitude. Ils ne dissimulent pas que la question de Dieu est parmi eux une cause de grands dissentiments. Il est même avéré qu'il y a peu de temps une sérieuse controverse s'est engagée entre eux à ce sujet. »

Chapitre XXI

Êtes-vous F.·. Maçon?

DEPUIS quelques mois, des personnes qui s'intéressent beaucoup au vice-président de la Ligue canadienne de l'Enseignement, lui ont bien en vain posé quelques questions.

C'est ainsi que dans le *Rappel* (6 décembre 1903), on lisait ce bref entrefilet :

« M. Godfroy Langlois, directeur du journal libéral *le Canada*, membre de la Ligue de l'Enseignement, et aspirant ministre de l'instruction publique, est-il le même M. Godfroy Langlois qui fut le promoteur de la Loge maçonnique française de Montréal, appelée l'Émancipation ?

M. Godfroy Langlois a-t-il répondu ?

Dans son numéro du 27 décembre 1903, *la Croix* de Montréal citait un article de M. Émile Massard sur la franc-maçonnerie, qui se terminait ainsi :

« Dans la maçonnerie, quoiqu'on en dise, il ne peut y avoir de libre examen. Les cerveaux sont enchaînés. Or cet état de choses est d'autant plus dangereux que 25 % des instituteurs qui font partie de la congrégation du Grand-Orient et vont chercher leur mot d'ordre dans les loges.

« Voilà ce qu'on appelle la *neutralité scolaire !* Pourvu que les F.·. ne forcent pas un jour nos enfants à faire « vœu d'obéissance pour tout ce qui touche aux questions maçonniques internationales ! »

La Croix ajoutait :

« Est-ce donc à ces mêmes beaux résultats d'internationalisme et de lèse-patrie que tend la propagande de la Loge l'*Émancipation*, de Montréal ?

« Nous posons la question à «la lumière de cette loge»; à un certain «vénérable» nommé Langlois, journaliste, qui, après s'être fait initier aux mystères de l'équerre, le 25 décembre, jour de Noël 1895, dans la Loge les *Cœurs-Unis*, s'en retirait avec fracas, en faisant claquer les portes du temple, quelques mois plus tard, sous prétexte qu'il n'y avait point rencontré assez de zèle anticatholique. C'est de cette scission entre frères ennemis que naquit, on le sait, la Loge l'*Émancipation*.

« L'autorité étant, comme on le voit, absolument compétente, nous attendons une réponse catégorique à notre interrogation.

« Nous nous ferons un devoir de signaler cette réponse au patriotisme des Canadiens français. »

M. Langlois n'a jamais, que nous sachions, contredit l'exactitude de ces renseignements.

Il y va de votre intérêt : Que ne répondez-vous, monsieur Langlois ?

SECONDE PARTIE

—

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

EN FRANCE

Chapitre I

Origines et nature de la Ligue française

QU'EST-CE donc que la Ligue française de l'Enseignement ?

R. — De même que la Ligue canadienne n'est qu'une section de la Ligue française, ainsi la Ligue française n'est qu'une section de la grande Ligue internationale et maçonnique commencée en 1864, sur le "mot d'ordre" des chefs inconnus de la franc-maçonnerie. Ce mot d'ordre fut transmis à tous les principaux "Grand-Orient" de l'époque. (I. Bertrand: *Franc-maçonnerie, secte juive*, p. 53.)

Q. —Où fut-elle d'abord établie ?

R. — C'est en Belgique que la Ligue fut d'abord établie, le 16 février 1865, après une étude et un concours de toutes les Loges belges. (Le *Journal* de Bruxelles, 28 novembre 1865.)

Voici en quels termes ce journal annonçait à ses lecteurs que la franc-maçonnerie se disposait à prendre en main la direction de l'enseignement public.

« Le Grand-Orient de Belgique a mis en ces termes, à l'ordre du jour de toutes les Loges de son obédience, la question de l'enseignement obligatoire.

1° Dire ce que l'on entend par enseignement obligatoire;

2° Fixer le programme de l'enseignement ;

3° Déterminer les moyens coërcitifs pour assurer l'exécution de la mesure;

4° Formuler un projet de loi.

« Les Loges répondirent, et de leurs réponses revues et corrigées sortit le projet de loi que voici résumé:

1° Obligation de l'instruction.

2° Suppression de toute instruction religieuse.

3° Inscription sur un tableau public des noms des parents réfractaires.

4° Condamnation des parents à cent francs d'amende ou de un à trente jours de prison.

5° Enlèvement de l'enfant à la direction paternelle.»

Il s'agissait de préparer l'opinion publique à l'acceptation de ces mesures draconiennes.

C'est dans ce but que, le 16 février 1865, deux mois après l'élaboration de ce programme, on fonda en Belgique la Ligue de l'Enseignement.

Q.—Quel fut le principal organisateur de la Ligue belge ?

R.—A la page 586 des *Origines de la Ligue*, Jean Macé dit que le F.·. Jules Farlier fut un des principaux fondateurs de la Ligue belge.

Q.—Quand la Ligue fut-elle fondée en France?

R.—En 1865, le Grand-Orient de France voulut faire incorporer la nouvelle société, mais les Chambres d'alors n'entrant pas dans les vues de la Ligue, le Grand-Orient fut contraint de louvoyer tout comme le fait actuellement la section canadienne.

Q.—Le Grand-Orient se tint-il alors pour battu?

R.—Non, pas du tout, il employa toute la presse anticléricale à mener une campagne hypocrite en faveur de l'enseignement gratuit et obligatoire, laissant de côté la question religieuse ou n'y touchant qu'avec une certaine discrétion, (I. Bertrand) comme cela se fait au Canada.

Q.—Quels autres moyens furent employés?

R.—La maçonnerie s'efforça de recueillir des adhérents. On cacha donc le vrai but de la Ligue, toutes les fois qu'on le crut nécessaire. On enrôla ainsi, ministres et ex-ministres, honorables députés et sénateurs, maires et échevins, avocats et médecins, inspecteurs d'écoles et instituteurs, journalistes des deux sexes, marchands et citoyens de tous les rangs, comme cela s'est fait à Montréal! Alors on pensa pouvoir faire un pas de plus, et on créa une Ligue de l'Enseignement sur le modèle de la Ligue belge. (I. Bertrand, p. 54).

Q.—A quelle époque parut le premier bulletin de la Ligue française?

R.—Le premier bulletin de la Ligue française parut le 15 décembre 1866.

Q.—Quel fut le principal fondateur de la Ligue française?

R.—Jean Macé. La franc-maçonnerie lui prouva sa reconnaissance en le faisant "sénateur," (avis!!).

Q.—La Ligue de l'Enseignement est-elle réellement maçonnique?

R.—Oui, la Ligue est réellement maçonnique. Jean Macé en a fait la déclaration plusieurs fois.

Dès 1868, dans le bulletin de la Ligue, Jean Macé reconnaissait que la Ligue de l'Enseignement était une œuvre essentiellement maçonnique, et il exprimait l'espoir, comme nous l'avons vu plus haut, que ses collaborateurs n'abandonneraient pas le travail pour avoir appris qu'il était un "travail maçonnique." (*Bulletin* 1895, p. 160; Jean Macé: *les Origines de la Ligue* p. 354.)

Jean Macé, est-il dit à la page 331 du Bulletin de 1885, se vanta d'avoir redit plus de cent fois dans les Loges, que la Ligue de l'Enseignement était "une maçonnerie extérieure."

Au Grand-Orient il dit en propres termes: "Ici la Ligue est chez sa mère."

Le premier cercle important de la Ligue fut fondé à Metz par le vénérable de la Loge, M. Vacca. (*Bulletin*, 1894, p. 256.)

«A un banquet donné par la loge de Strasbourg, les *Frères réunis*, Jean Macé portait le toast suivant:

«A l'entrée de tous les Maçons dans la Ligue.»

«C'est leur œuvre qui se fait là.»

«A l'entrée dans la maçonnerie de tous les ligueurs.»

«Là sont leurs soutiens naturels», là est une force qui décuplera leur action.»

«Au triomple de la lumière» (on sait quelle lumière), mot d'ordre commun de la Ligue et de la franc-maçonnerie.»

(Le *Monde Maçonnique*, mars 1869, p. 664.—Moussac : *La Ligue*, p. 130.)

Dès avril 1867, le *Monde Maçonnique* parlait en ces termes de la Ligue et de son fondateur.

«Nous sommes heureux de constater que la Ligue de l'Enseignement fondée par notre F.·. Jean Macé, et la statue du F.·. Voltaire, rencontrent dans toutes les Loges les plus vives sympathies...»

Pour mieux faire saisir le véritable esprit de la Ligue, on inaugura, le 21 janvier 1881, à la loge maçonnique de Saint-Germain un buste de la République dont le socle portait les détails suivants: L'Ignorance et la Superstition, symbolisées par un moine mitré, sont étranglées par un cordon sur lequel on lit: "Ligue de l'Enseignement." Le rideau aux emblêmes maçonniques couvre la partie gauche. Voltaire le soulève et rit aux progrès qu'ont fait ses idées. (*Bulletin* 1881, p. 463.)

Pour prouver que la Ligue n'a rien perdu de l'esprit qui l'a fait naître, voici comment s'exprimait le F.·. Duvand, orateur du convent de 1898:

«La Ligue de l'Enseignement est une association extrêmement forte, j'ajoute, car ce que nous disons ici ne sort pas de cette enceinte, j'ajoute, que c'est une «association maçonnique.» Elle a eu longtemps pour président notre F.·. Léon Bourgeois..... L'esprit maçonnique y est toujours présent.» *Compte rendu du Convent de* 1898, p. 194; Paul Nourisson: *Le Club des Jacobins*, p. 180.

Q.—. Quel est le président actuel de la Ligue française ?

R.—Le F.·. Buisson, ex-bras droit de Jules Ferry dans la fondation de l'enseignement primaire laïque, député de la Seine, est l'âme de la Ligue de l'Enseignement, qu'il préside sous les auspices de M. Loubet.

C'est ce même M. F. Buisson, qui dans un article : "La Crise de l'Anticléricalisme", paru dans la *Revue politique et parlementaire* (octobre 1903), réclamait l'abrogation de la loi Falloux, la mort de toutes les congrégations et enfin l'abrogation du concordat.

Q.—La Ligue de l'Enseignement est-elle internationale ?

R.—Fille de la franc-maçonnerie, maçonnerie extérieure, comme l'a désignée Jean Macé lui-même, la Ligue de l'Enseignement est certainement internationale. Voici comment l'affirmait l'orateur du convent de 1879, le franc-maçon Francolin :

« Partout où il y a un enfant, partout où il y a une école, on trouvera la main du franc-maçon, afin que la parole célèbre devienne vérité : « L'école et la maçonnerie sont une seule et même chose, et toujours, en face de l'Internationale noire (l'Église), l'on trouvera vigilante et dévouée l'Internationale bleue, l'Internationale des fils d'Hiram. » *Chaîne d'Union*, 1879, p. 447 ; Georges Goyau : *l'École d'aujourd'hui*, p. 53.

En effet, du vivant même de Jean Macé, la Ligue était répandue dans toute l'Europe et même au-delà.

Charles Buls, secrétaire de la Ligue belge, terminait ainsi son rapport à l'assemblée générale qui s'est tenue le 22 septembre 1869 :

«Nos bulletins vous ont appris que l'œuvre dont vous avez jeté les fondements en 1864 s'est propagée au-delà de nos frontières. Établie d'abord en France, elle a passé ensuite en Italie, en Espagne et même en Afrique» *Bulletin belge*, No. 5, 2e partie, 15 juillet 1870 ; Jean Macé : *Les Origines*, p. 585.

Puis, dit Jean Macé, la Ligue s'implanta successivement en Angleterre, en Hollande, en Autriche, en Allemagne, dans les pays scandinaves, en Orient, au Mexique, aux États-Unis, etc., etc. (*Les Origines*, p. 586.) Enfin, et toujours en usant des mêmes moyens hypocrites, la Ligue a été implantée au Canada par M. Herbette.

Chapitre II

But véritable de la Ligue

JEAN Macé disait en 1866 :

«Je fais appel à tous ceux qui conçoivent la Ligue future comme un terrain neutre, politiquement et religieusement parlant, et qui placent assez haut la question de l'instruction populaire, dans le sens strict du mot, pour accepter de la servir toute seule sur ce terrain-là, abstraction faite du reste.» (1) J. Macé : *Les Origines* p. 219, *Opinion Générale*, 15 novembre, 1866.)

Protestations mensongères ! Nous avons déjà eu l'occasion de le voir. La Ligue de l'Enseignement est dans toute la force du mot une *société politique* et *religieuse*, mais cachée sous le voile du "sous-entendu," c'est-à-dire de la fourberie et du mensonge. Dès les commencements, elle a poursuivi deux buts, l'un religieux, l'autre politique.

Le but politique était de renverser l'empire et d'établir sur ses ruines une république dirigée par la franc-maçonnerie.

---

(1) Comparez, amis lecteurs, cet appel hypocrite avec la déclaration suivante que M. Arthur Beauchesne publiait dans le *Journal* du 21 janvier 1903 :

«Elle (*la Ligue*) a été fondée par plusieurs personnes avides de se rendre utiles au pays et ouvre ses portes à tous les citoyens qui désirent perfectionner notre système d'éducation. *Le radical ou l'ultramontain peut en faire partie ; le conservateur peut y coudoyer le libéral.*»

Elle (*la Ligue*) disait M. Langlois, a été fondée dans une pensée purement *patriotique* et *nationale*. (*Le Canada*, 21 juillet 1903).

Que telle ait été, dès l'origine, la fin de la Ligue; qu'elle y ait travaillé; et que ses efforts aient été couronnés de succès, tout cela est historique. Nous pourrions citer à l'appui bien des preuves; elles abondent. Je me contenterai, pour être court, d'en donner deux.

M. Steeg déclarait au congrès de la ligue tenu à Tours en 1884 :

«Jusqu'ici, la *Ligue* a monté à l'assaut du pouvoir, elle a bien fait; aujourd'hui elle doit travailler à le garder pour elle. Quand nous nous sommes fondés sous l'Empire, notre but était de renverser l'Empire. (1) Et pourquoi? C'était, il faut bien l'avouer, afin de nous mettre à sa place. Aujourd'hui, plus que jamais la force est nécessaire, et, dans un pays centralisé comme la France, il faut à tout prix disposer de la puissance publique, *avoir l'État à son service*, si l'on veut faire triompher ses idées. Si nous voulons voir accomplir notre devise: L'État c'est nous!» (Georges Goyau: l'*École d'aujourd'hui*, p. 192.)

«Voyez pour la politique, dit M. Eugène Tavernier, comme Jean Macé a dissimulé, et comme ensuite il s'est enorgueilli d'avoir su le faire. En 1877, il se vantait d'avoir pu, sous les yeux de l'Empire déclinant, préparer les voies à la République, à la condition de *ne pas en parler*. (*Compte rendu* de la Ligue 1877.) Au début, il déclarait que la Ligue était et demeurerait neutre en politique: écoutez-le, proclamer plus tard qu'il avait caché sous cette neutralité un *sous-entendu forcé*, qui devait se déployer irrésistiblement, et pousser tous les ligueurs vers la conquête et vers la domination."

(1) Et ce but que la franc-maçonnerie se proposait d'abord d'atteindre, on sait qu'elle ne fut pas longtemps sans y parvenir : fait aujourd'hui incontestable comme le prouve M. Steeg, c'est la franc-maçonnerie qui a renversé l'Empire. Châtiment mérité ! Napoléon III alla jusqu'à proscrire les associations religieuses, même les conférences de St-Vincent de Paul alors qu'il laissait toute liberté à la franc-maçonnerie.

Le but religieux de la Ligue a toujours été de faire triompher les doctrines maçonniques. L'éducation de l'enfance apparut comme le meilleur moyen de les infuser dans toutes les classes du peuple, et de détruire plus sûrement l'œuvre de l'Église catholique.

« En un mot, dit le *Bulletin* de la Ligue de 1892 (p. 291), la Ligue de l'Enseignement a pour but d'aider de toutes ses forces l'instituteur à se dégager des préjugés religieux de la première enfance, d'encourager les éducateurs du peuple à résister à ceux qui veulent s'emparer du cerveau de l'enfant dans un but de domination sociale et qui, par leurs erreurs dogmatiques grossières, faussent le jugement de l'enfant pour toute la vie. »

C'est pour cela que les ligueurs montèrent à l'assaut du pouvoir. Une fois devenus maîtres, il leur fut facile d'imposer leur morale.

Chapitre III

Une morale.... immorale !

QUELLE est donc la doctrine religieuse de la Ligue de l'Enseignement et des Loges ?

C'est la doctrine de Jésus-Christ renversée. On la désigne en France sous le nom de *morale laïque*.

En 1895, le F.·. Blatin, un des hauts personnages de la Ligue de l'Enseignement, disait devant les jeunes élèves des cours commerciaux :

« Je désire voir, dans chacun de nos cours, le professeur enseigner à nos élèves ce qu'est la franc-maçonnerie française, ce qu'elle a fait pour la patrie et pour l'évolution progressive de la société moderne. Je voudrais qu'on montre bien à nos élèves que ce qui a fait notre force d'expansion et notre puissance, c'est le grand idéal moral qui nous est particulier... ; *je désire surtout qu'on enseigne à nos élèves combien cette morale est différente de celle qui nous a été léguée par le christianisme*, et que, si cette dernière a servi de prétextes a tant d'iniquités, la nôtre, au contraire, sera la justification de la justice réparatrice. Nous voulons que personne ne se trompe sur notre compte. *Nous enseignons à nos adeptes à détester beaucoup de choses que la morale du Christ apprend à admirer.* »

« La franc-maçonnerie a une morale particulière, *elle exalte ce que le catholicisme condamne, elle condamne ce que le catholicisme exalte.* » (*Bulletin du G.·.-O.·.* août-septembre 1892, p. 520.)

En 1885, alors qu'il était ministre de l'instruction publique, M. Combes, après avoir recommandé aux maîtres d'école de la Seine, de faire des citoyens libres de toute idée religieuse, les encourageait par ces paroles :

« Vous aurez bien mérité de la République, de la patrie, si vous parvenez à nous faire une génération coulée dans un moule qui porte, sur ses bords, la noble image de la République. » (Jacques Bonzon, *Le Crime et l'École*, p. 100.)

Un peu plus tard, plus débarrassé lui-même des préjugés de la première enfance, préjugés qui lui avaient sans doute dicté sa thèse sur saint Thomas d'Aquin, il expliquait aux instituteurs réunis à Lyon :

« Que la Maçonnerie doit succéder aux religions usées dans l'apostolat de la morale... » (*Bulletin du G.·.-O.·.* 1897, p. 5.)

En juillet 1903, le secrétaire-général de la préfecture de Marseille, M. Dautresme, définissait et prônait publiquement la morale laïque.

Après s'être livré aux plus violentes attaques contre la religion catholique, après avoir déclaré que l'enseignement devait désormais avoir pour principal objet d'arracher les jeunes générations à ce qu'il a appelé les préjugés religieux, il continuait ainsi :

« Cette œuvre ne peut s'accomplir que par une instruction exclusivement laïque, ce qui ne veut pas dire seulement par une instruction donnée par un personnel laïque, mais ce qui signifie un enseignement imprégné des grandes vérités qui font les consciences libres, débarrassées de cette humilité chrétienne qui abaisse l'homme par l'idée obsédante de sa culpabilité, de son impuissance morale, et fait de lui un esclave tremblant et superstitieux. » (*La Croix* de Paris, 1er août 1903.)

Mais on attendit longtemps avant de parler si ouvertement. On s'en gardait bien. C'est surtout au sujet de la morale que la Ligue et les Loges ont pratiqué le sous-entendu forcé, dont parlait Jean Macé au congrès de 1881, et ont menti avec acharnement, comme si elles n'avaient rien eu de mieux à faire. Mais, dit M. Tavernier, la victoire leur a permis de se payer enfin le luxe de la sincérité. Triomphantes, elles ont ainsi parlé :

"La distinction entre le catholicisme et le cléricalisme est *purement officielle*, subtile, pour les besoins de la tribune ; mais ici, en loge, disons-le hautement pour la vérité, le catholicisme et le cléricalisme ne font qu'un.»

(Paroles du F.·. Courdaveaux, professeur à la Faculté des Lettres de Douai : *La Chaîne d'Union*, juillet 1880, p. 199.)

«Je dis que nous devons éliminer l'influence religieuse, sous quelque forme qu'elle se présente, même en dehors et au-dessus du cléricalisme. Je vais plus loin encore, disait le F.·. Fernand Faure : Nous devons éliminer toutes les idées métaphysiques, ou, pour mieux dire, toutes les croyances qui, ne relevant pas de la science, de l'observation des faits, de la seule libre raison échappent à toute vérification et à toute discussion. (*Bulletin* du Grand-Orient 1885, p. 706.)

Chapitre IV

Tactique et moyens d'action

JEAN Macé, dit M. E. Tavernier, était un homme doué au plus haut degré des facultés qui conviennent à la vulgarisation, à la propagande, à l'organisation... Pas le moins du monde orateur, Jean Macé, devant de petits auditoires, pouvait cependant expliquer ce qu'il avait à dire. D'aspect commun et rude, il parlait avec une hésitante gravité...

"Avec une énergie extraordinaire, avec un rare esprit de suite et de méthode, Jean Macé a voulu rompre le lien entre l'Église et l'école, entre l'instruction et la foi. Pénétré de son idée, "il n'en a pas d'abord indiqué tout le sens". Cet organisateur avait une nature de *conspirateur*. Passionné, il sut très habilement, par le souci et par les conseils mêmes de sa passion, s'astreindre, en pleine hardiesse, à des manœuvres: "dissimuler, se contredire, avouer, nier, de partis pris, selon une mesure variable et graduée, suivant le progrès des ligueurs, suivant les besoins du moment"!!

Ce fut d'abord, de 1866 à 1870, une vague mais intense prédication:

"Le patrimoine béni, où est le salut de l'humanité, c'est le *livre* qui le représente. Tout homme entre les mains duquel le livre n'arrive pas est donc frustré du

meilleur de son héritage" écrivait Jean Macé, peu de temps avant la guerre de 1870. (Compte rendu, No. 5; E. Tavernier: *La morale* et *l'esprit laïque*, p. 60.)

C'est donc l'œuvre des bibliothèques qui fut le mobile apparent de la fondation en France de la Ligue de l'Enseignement.

Jean Macé savait trop bien que le peuple d'alors n'était pas prêt à accepter les doctrines maçonniques. Aussi mit-il à profit toutes les ruses et toutes les fourberies pour enrôler dans sa Ligue tous ceux qui s'intéressaient à la diffusion de l'instruction. Il prêchait partout, à l'exemple des ministres protestants suisses, ses amis et ses aides. Il prêchait la nécessité de l'instruction, qui devait donner aux hommes la grande liberté de l'esprit, et faisait reposer cette œuvre régénératrice sur la multiplication des bibliothèques.

Il créait ainsi des cercles dont *un* ou *deux* membres au plus connaissaient le fond de la pensée du maître. Ces membres étaient chargés de diriger les esprits et de préparer ainsi peu à peu les voix. Lorsque quelques endoctrinés plus méfiants lui demandaient quel était le programme de la Ligue; c'était toujours par des phrases vagues et sans conclusions qu'il répondait. (1)

«Ainsi donc, répondait un jour Jean Macé à une personne qui lui demandait: Où est le gouvernement? Il en faut un!» Ainsi donc, pour résumer le sens de ma réponse à la question qui m'a été posée, *qu'on n'attende pas, pour entrer dans la Ligue, l'exhibition d'un programme et la nomination d'un gouvernement*. Qu'on y entre avec la volonté bien arrêtée de

(1) Comme l'ont fait les ligueurs de Montréal.

s'organiser entre soi, de se passer de gouvernement et de se faire son programme soi-même. Il ne peut pas être le même partout, et l'on est pas des hommes tant qu'on a besoin d'aller demander aux autres ce qu'on a de meilleur à faire chez soi.» (Macé: *Les Origines*, p. 250.)

Rien de plus vague et de mieux fait en même temps pour exciter bon nombre d'individus à faire partie de la Ligue.

Mais, lorsque grâce à ses officiers choisis avec grand soin, Jean Macé vit qu'il pouvait pousser de l'avant, il dirigea habilement les ligueurs à "l'esprit de révolte contre l'Empire et surtout contre l'Église." Il montra l'Empire comme un gouvernement despotique, et la morale de l'Église catholique comme une cause naturelle d'abrutissement et d'asservissement des esprits,

La morale, la grande morale régénératrice de l'esprit humain, devait naître spontanément et se maintenir avec l'appui de "la lecture et de l'écriture, considérées comme étant au-dessus de toute controverse dans le trésor des connaissances humaines."

"Des bibliothèques, des bibliothèques libres surtout de toute vaine et importune censure," et la morale allait prendre un essor irrésistible!

Aux membres de la Ligue, Jean Macé répétait souvent le mot d'ordre: "Nous sommes des faiseurs de lumière sans plus."

Ces nombreux faiseurs de lumière crurent peu à peu qu'ils étaient eux-mêmes la lumière! C'est alors que Jean Macé commença à exercer une réelle et néfaste influence.

Maître de ces ligueurs qu'il menait comme des bêtes domptées, il prépara, aidé de ses frères les maçons, la

chute de l'Empire et l'édification d'une république basée uniquement sur les principes maçonniques. Ce dont il se vantait en 1877, comme nous l'avons vu plus haut.

L'Empire renversé et la République rétablie — et si bien tombée au pouvoir de la maçonnerie que tous ses présidents, à l'exception de MacMahon et peut-être de Casimir Périer, ont appartenu à l'Ordre du Grand-Orient — la tâche devenait facile.

Il est vrai que l'on mit encore dix ans pour en arriver à un résultat sérieux. Mais dix ans n'étaient pas de trop pour mener à bien la campagne entreprise contre la loi de 1850, dite loi Falloux, qui accordait la liberté de l'enseignement.

C'est dans l'intervalle de ces dix années que Jean Macé mit en œuvre toute sa ruse, toute son astuce, tout son art de tromper et de mentir à l'exemple de celui qu'il donna pour patron à sa Ligue, le F.·. Voltaire.

Enfin, aidé des Paul Bert, des Jules Ferry, des Gambetta, des Steeg, etc, etc., en un mot de toute la maçonnerie, il réussit au delà de toutes ses espérances dans ses vastes projets de réforme scolaire. Nous allons le voir.

Chapitre V

"L'influence considérable" de la Ligue
ou
Ses faits et gestes

ANNONÇANT à ses confrères la mort de Jean Macé, M. Challemel-Lacour, président du sénat, rappelait que la Ligue a entraîné le gouvernement et les pouvoirs publics; qu'elle a exercé une pression réelle dans la politique intérieure des vingt dernières années et qu'elle a eu sa part dans la conception de plusieurs lois d'une grande portée.

« Le Pape et le clergé catholique — disait-il — ont accusé la franc-maçonnerie de la révolution qui s'est accomplie dans les idées et dans le système scolaire de ce pays. Il m'a toujours paru qu'il y avait là une méprise et comme un reste de superstition à l'endroit du rôle qu'on prêtait jadis aux sociétés secrètes. L'Église se serait moins trompée si elle avait rendu responsable des lois scolaires, la Ligue de l'Enseignement.» (*Bulletin de la Ligue* 1894, p. 488.)

N'en déplaise à M. Challemel-Lacour, Jean Macé a, dans plus de cent circonstances, affirmé que la Ligue de l'Enseignement n'était qu'une maçonnerie extérieure, la fille de la maçonnerie, sa sœur, etc. etc. Le Pape, l'Église et le clergé ne se sont donc pas trompés. Veut-on de nouvelles preuves?

M. Merchier, rapporteur des travaux des loges, au convent de 1895, rendait ainsi hommage à l'activité pédagogique du Grand-Orient :

« La franc-maçonnerie a montré par l'organisation de notre enseignement primaire dont elle a été la véritable inspiratrice (par son organe la Ligue de l'Enseignement), tout l'intérêt qu'elle porte à la cause de l'enseignement populaire. Ce sont les meilleurs de ses membres. Paul-Bert, Floquet, Jules Ferry, Buisson, Brisson, Jean Macé etc., qui ont été les promoteurs des lois scolaires. Aujourd'hui, comme jadis, la maçonnerie surveille avec un soin jaloux le fonctionnement de notre enseignement primaire. (*Bulletin du G.·.-O.·.*, août 1895, p. 122.)

« C'est la franc-maçonnerie, disait au convent de 1897, le F.·. Hubbard, qui a fait passer dans la législation de la troisième République les lois militaires et scolaires. » (Discours de clôture du convent de 1897, p. 12.)

Du reste, la Ligue française de l'Enseignement et la franc-maçonnerie ne faisant qu'un, redire en matière d'éducation les faits et gestes de l'une, c'est redire les faits et gestes de l'autre.

Mais il est temps de raconter les exploits de la Ligue.

Le 6 août 1882, Paul-Bert célébrait avec un enthousiasme communicatif :

" Cette grande association qu'on appelle la Ligue de l'Enseignement, qui a tant travaillé sous l'Empire et à laquelle nous devons, pour la plus grande part, le beau mouvement d'opinion qui nous a permis de doter le pays de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque."

Déjà en 1872, les loges avaient été saisies " de ce beau mouvement."

Le F.·. de Hérédia, député de Paris et futur ministre, déposait à la séance du 11 juin, à l'assemblée du Grand-Orient, une circulaire adressée à toutes les loges et dans laquelle se trouvait le passage suivant :

« Une loi sur l'enseignement va être présentée à l'assemblée nationale, il est du devoir de la franc-maçonnerie d'intervenir... Nous demandons l'instruction primaire, obligatoire pour tous, gratuite et laïque dans toutes les écoles publiques et communales. »

Paul-Bert, Jules Ferry et Jean Macé se chargèrent de la chose et résumèrent ces décisions en trois articles très précis qui formaient tout le programme de l'avenir.

1° « Une fois le système de l'instruction gratuite et obligatoire établi, on laïcisera les écoles communales au besoin graduellement.

2° « Une fois toutes les écoles communales laïcisées, on supprimera par des mesures successives et progressives les écoles congréganistes libres.

3° « Une fois la dernière école libre fermée, on matérialisera l'enseignement dans les écoles de l'État restées seules. »

Dès 1877, ce programme était approuvé par toutes les loges, et c'était avec raison que le F.·. Lepelletier, rédacteur du *Mot d'Ordre*, pouvait dire en mai 1885 :

" L'école gratuite, obligatoire et laïque a été décrétée, au sein de la maçonnerie, il y a bien des années ; c'est ce qui a rendu possible qu'elle fut votée à la Chambre."

En effet, dès 1881, le parlement adoptait ce programme.

Le 16 juin de cette même année, la gratuité absolue était votée !

Le 28 mars 1882, l'obligation l'était à son tour. Puis le 30 octobre 1886, la laïcisation fut décrétée! Elle était cependant mise en pratique depuis longtemps.

Ainsi, l'on détruisait petit à petit la loi de 1850.

Mais la Ligue ne se contenta pas de ces premiers succès, si considérables qu'ils fussent. Elle visait à la déchristianisation complète de la France.

Voici comment les convents maçonniques de 1899-1900 résumaient tous les vœux émis au 18e congrès de la Ligue de l'Enseignement:

1° Demande de mise en vigueur des décrets concernant les congrégations et mise à l'étude des projets de loi concernant les associations. (Loi Waldeck-Rousseau.) (*Compte rendu*, Convent 1899, p. 44.)

2° Suppression des congrégations religieuses, autorisées ou non. (*Compte rendu*, Convent 1899, p. 44.)

3° Confiscation des biens de main morte. (*Ibid.*)

4° Interdiction de l'enseignement aux personnes qui font vœu de chasteté. (Convent 1899, p. 198), et en général à tous les ecclésiastiques. (Convent 1900, p. 314.)

5° Refus pour les emplois de la République, de tout fonctionnaire qui n'aura pas passé par les établissements scolaires de l'État. (Vœu Pochon — Loi Leygues; Convent 1899, p. 89.)

6° Abrogation de la loi Falloux et monopole de l'enseignement par l'État à tous les degrés. (Convent 1899, p. 177 à 196.)

7° Privation du droit de vote pour les séminaristes et les membres des diverses congrégations. (Convent de 1900, p. 314.)

8° Séparation des Églises et de l'État. (Convent de 1899, p. 263.)

9° Suppression du Budget des Cultes. (*Ibid.*)

Or qu'est-ce que tout cela sinon le programme de l'apostat Combes? En réalité, c'est la maçonnerie et sa fille, la Ligue de l'Enseignement, qui gouvernent la France. La Ligue, on le sait, est tout à fait bien avec les ministres actuels et les Chambres. Il n'y a pas jusqu'au président de la République qui ne se fasse gloire de lui appartenir. Ainsi, sous le titre de la "Ligue à l'Élysée," la "Correspondance hebdomadaire" de la Ligue (No 18, 5 avril 1903) nous annonce que le 30 mars 1903, une délégation de la Ligue, son président F. Buisson en tête, s'est rendue à l'Élysée, qu'elle a remis à M. Loubet un exemplaire du congrès de Lyon (où la Ligue a demandé le retrait de la loi Falloux), et l'a entretenu du 23e Congrès qui allait se tenir à Tunis.

M. le président de la République a renouvelé ses sentiments de sympathie à l'égard de la Ligue et rappelé qu'il fut un des premiers adhérents de l'œuvre fondée par Jean Macé.

Toujours active, la Ligue dans son 23e congrès, tenu à Tunis les 11, 13 et 14 avril 1903, a résolu de demander et d'exiger du gouvernement.

1° Que le programme de l'enseignement de la métropole (France) soit appliqué intégralement à la Tunisie.

2° Que l'enseignement public en Tunisie soit gratuit laïque pour tous et obligatoire pour les Français.

3° Mise à exécution de la loi Waldeck-Rousseau, laïcisation de toutes les écoles congréganistes et expulsion de toutes les congrégations, etc. etc. (*Bulletin* de la Ligue, janvier, février, mars, 1903.)

4° Abrogation de la *loi Falloux*, et monopole de l'Enseignement par l'État.

" Le No 22 de la même correspondance hebdomadaire, 3 mai 1903, informe les ligueurs que le 28 avril 1903, les ligueurs tunisiens ont présenté à M. Loubet la brochure du 23e congrès, et que M. Loubet a remercié la fédération en termes extrêmement bienveillants, et il a rappelé qu'il fut un des premiers adhérents à la Ligue et l'ami personnel de Jean Macé."

La même correspondance du 18 janvier 1903, annonçait que MM. Maurice Faure, Brisson, F. Chevalier, Boissy d'Anglass, tous de la Ligue, vont renforcer le groupe déjà nombreux des ligueurs au sénat.

Enfin, après toutes les lois qui ont rapport à l'enseignement primaire et à la loi des associations, il faut ajouter au dossier de la Ligue.

1° La loi obligeant les séminaristes et les prêtres au service militaire de la durée d'un an.

2° La nouvelle loi portant à deux ans le service obligatoire, pour tous les Français, les séminaristes et les prêtres compris tout naturellement.

3° La loi du divorce présentée par le juif Naquet et votée le 29 mai 1824.

4° Enfin, et formant le bouquet, la création des lycées, par la loi F∴ Camille Sée, en 1880. (Louis Martin : *La franc-maçonnerie ennemie de la France.*)

Chapitre VI

Ce qu'a donné l'école née de la Ligue

et

Ce qu'elle coûte au public

VINGT années se sont écoulées depuis le jour où la Franc-maçonnerie et sa fille, la Ligue de l'Enseignement, étant devenues maîtresses de la France, ont voté les lois décrétant l'école primaire obligatoire, gratuite et surtout laïque.

Vingt années, c'est assurément suffisant pour connaître la valeur d'une méthode. Puisqu'il est convenu de juger l'arbre par ses fruits, voyons les fruits produits par l'école laïque ; nous jugerons ainsi de sa valeur, et avec d'autant plus d'impartialité que l'Etat seul va nous fournir toutes les données.

M. Hinzelin, professeur au collège Chaptal, dans son rapport à l'enquête gouvernementale sur la "faillite universitaire", n'a pas hésité à dire :

"On parle sans cesse d'une grande œuvre de réformation nationale. Mais ce n'est pas en refaisant la seule bourgeoisie d'une nation qu'on refait la nation tout entière. Or l'immense majorité des Français demeure soumise à l'enseignement primaire. Là est le vice, le défaut, le danger. Cet enseignement n'a jamais été approprié aux besoins d'un peuple libre, actif et fécond."

Et, après avoir flagellé l'enseignement supérieur, et l'enseignement secondaire, tant classique que moderne, il ajoutait :

Quant à l'enseignement primaire, c'est un os, *un* os *qu'on a jeté au peuple.*

(L'*Evénement* de Paris, 15 juillet 1898)

Et il disait vrai : Les résultats, au point de vue scientifique ou de l'instruction, sont des plus minces ; et, malgré cela, jamais l'instruction n'a coûté si cher au peuple français. C'est ce que nous allons démontrer dans ce chapitre.

Résultat scientifique : nul

Ecoutons encore ce qu'une autre créature de l'Etat, M. Ledrain, chargé de faire une enquête sur les résultats scientifiques de l'Ecole primaire laïque, disait dans son témoignage publié par *l'Éclair et le Manuel général*, le 3 septembre 1898.

«Comment ! La loi oblige les enfants à ne pas quitter l'école avant treize ans ; ils passent donc six années, quelquefois davantage, c'est-à-dire 1400 jours sur les bancs. Et, quand on cherche le fruit de tant de leçons, de tant d'heures scolaires, on arrive, pour la *majorité*, à cette conclusion : *ils n'ont rien appris.*" Oui, ils sortent d'un tel labeur, la tête absolument vide, incapable de tenir une plume. Et les millions dépensés, de part et d'autre, pour aboutir à un pareil néant, y songe-t-on sans frémir ?...»

Après avoir passé en revue les diverses matières, l'orthographe et l'histoire spécialement, M. Ledrain continue :

«Ce que j'affirme, d'après les renseignements précis dont je dispose, c'est que l'instruction, pour la masse des enfants, est

nulle, dans la plus grande partie de la France, et qu'il devrait en être autrement. »

M. Salomon Reinach, à son tour, avait de semblables accents de découragement dans la *République française* du 20 juillet 1893.

En 1893, sur 343,000 conscrits, 22,000 ne savaient ni lire ni écrire, 55,000 pouvaient à peine signer leur nom et l'instruction de 12,000 autres ne pouvaient être vérifiée.

Il y avait cependant 12 ans que l'instruction primaire avait été décrétée obligatoire. Ces conscrits avaient alors 8 ans et devaient aller à l'école !!

D'ailleurs, les choses n'ont pas changé.

C'est ainsi que la *Correspondance hebdomadaire* de la Ligue de l'Enseignement, 10 mai 1903, signale comme *admirable* le fait de l'instituteur Gourdin qui, pour montrer son dévouement à la République (et obtenir un avancement surtout), a entrepris d'apprendre à lire à 35 soldats du 17e d'artillerie.

Enfin, constatation plus désolante encore, on lit à la page 137 de l'Almanach du Drapeau, publié par la Maison Hachette de Paris :

" La France n'occupe plus que le troisième rang parmi les nations, au point de vue de la popularisation de l'instruction. Sur 1000 conscrits incorporés, on compte 1 illettré en Allemagne, 20 en Suisse et 50 en France."

Ces soldats n'ont pourtant que 22 ans au plus, et la loi de l'école obligatoire est votée et mise en vigueur depuis 22 ans !!

Elle date en effet du 28 mars 1882, et l'article III se lit ainsi. "L'instruction primaire est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes, âgés de six ans révolus, à treize ans révolus..."

*
* *

Oui, la loi dit bien cela, mais l'école obligatoire, c'est de la fumisterie.

M. Ledrain nous dit :

«La loi de 1882 n'est nullement observée, et, de peur de se faire des ennemis politiques, les maires qui sont chargés par la loi, de voir à l'exécution de la mesure, sont les premiers à ne pas s'en occuper. Imitant en cela les maires, les instituteurs et les institutrices se soucient fort peu de l'assistance à l'école. L'Inspecteur du Cantal, entre autres, ne cache nullement que les instituteurs, qui avaient eu tant de promesses, se sentent sacrifiées ; que la fréquentation de l'école laisse de plus en plus à désirer et que la plupart des maîtres en prennent aisément leur parti et ne font rien pour améliorer la situation.»

Les choses en sont à un tel point, qu'au congrès de la Ligue, tenu à Alger, un orateur demanda sérieusement s'il ne serait pas possible d'user de la suggestion hypnotique pour amener à l'école—laïque—les enfants rebelles à toute assiduité scolaire!!! (*Manuel général* 1898, p. 405.)

Il y a en effet de quoi s'alarmer, car selon M. Jacques Bonzon, fervent disciple de Jean Macé, à Paris seulement, plus de 50,000 enfants ne fréquentent pas l'école.

«Loin de s'améliorer, la situation est encore devenue plus précaire.

«En l'espace de onze ans, de 1885 à 1896, dernière année de la publication, par le Ministère de l'Instruction publique, des *résumés des états de situation*, la fréquentation scolaire générale a subi un fléchissement considérable. Il faut surtout signaler la diminution des élèves d'âge scolaire, *de six à treize ans.*

	Élèves d'âge scolaire
En 1885, on en comptait *dans les Ecoles primaires publiques*	3,701,540
En 1895, on n'en compte plus que	3,381,161
Différence en moins	320,379 (1) »

Il est juste de remarquer ici que ce fléchissement de la population scolaire ne se produisait que dans les écoles de l'Etat. M. Jacques Bonzon, protestant et ligueur, constate en effet que les écoles congréganistes avaient 1,098,790 élèves en 1885, et 1,291,387 en 1891, soit une augmentation 192,597 (on n'en continue pas moins a dire que le peuple veut l'*école laïque.*) Il restait encore une balance de 127,782 enfants qui ne fréquentaient pas l'école.

On a donc droit de se demander ce que va réserver l'application de la "loi des Associations" et l'abrogation de la *loi Falloux.* L'article suivant nous en donnera une faible idée.

LES ENFANTS DES ÉCOLES (2)

Du *Figaro :*

Quatre-vingt-dix mille enfants viennent de disparaître—et nous demandons de leurs nouvelles ?

Que sont-ils devenus ? On n'en sait rien !

(1) Rapport de l'Enquête gouvernementale. Déposition du Frère Justinius, secrétaire général de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, p. 26.
(2) *Le Manitoba*, 7 oct. 1903.

Consultons les statistiques ministérielles. Voici ce qu'elles nous apprennent. L'éloquence des chiffres, pour un peu brutale qu'elle soit, ne manque pas de vivacité,

Du 2 juin 1902 au 2 juin 1903, les écoles publiques ont gagné 60,000 élèves. C'est un beau résultat,—confessons-le,—et que du reste, facilita la fermeture d'un très grand nombre d'écoles privées. L'État s'organise, pour la concurence, le mieux du monde !

Les écoles privées, au 2 juin 1902, comptaient 1,135,835 élèves. Elles n'en comptent plus à présent que 985,107. Elles en ont perdu conséquemment, 150,728.

Comme cependant, les écoles publiques n'en recueillaient que 60,000, nous sommes bien obligés d'avoir de l'angoisse au sujet de 90,000 enfants qui semblent avoir disparu !...

Nous demandons ce qu'ils sont devenus. Évanouis, anéantis ? Quoi ? Qu'on nous le dise !

La loi de l'enseignement obligatoire est catégorique et ne souffre pas d'exception. Alors ?...

2° Combien coute l'Os... gratuit !!

Mais cet os jeté si dédaigneusement au peuple, l'Etat le lui donne-t-il—gratuitement—?

Ici encore les statistiques gouvernementales prouvent avec la plus claire évidence, combien ce mot "gratuité" avec laquelle on capte la faveur du peuple, est mensonger.

Dans son étude "Organisation financière et Budget de l'Enseignement primaire en Franec," M. Turlin, chef de bureau au ministère de l'instruction publique, fait l'historique du budget de l'instruction primaire en France depuis 1789 a 1887.

C'est cet historique que je vais suivre. Je complèterai par les chiffres que fournit le *Journal Officiel de la R. F.*, mars 1903.

Après avoir déclaré, d'après les documents de l'époque, qu'avant la Révolution les écoles primaires étaient assez nombreuses, et rappelé que le Concile de Trente (1545) avait ordonné qu'une école fut ouverte par le curé ou les sœurs, a côté de chaque église, M. Turlin avoue que la grande majorité de ces écoles étaient soutenues par les prêtres ou les congrégations et ne coûtaient rien a l'Etat. Dans les autres, qui ne coûtaient rien à l'Etat non plus et très peu aux communes, les élèves payaient de 3 à 15 sols par mois.

Puis, M. Turlin partage son historique budgétaire en deux périodes, la première de 1789 a 1833 et la seconde de 1833 à 1887.

De 1789 a la fin du premier Empire, l'instruction primaire fut précaire et malgré toutes les lois passées par la Convention, le Directoire, le Consulat, et l'Empire, il n'y eut de véritable instruction que celle qui fut donnée par les prêtres et les congrégations renaissantes.

Sous l'Empire, le budget de l'Etat, pour ce service scolaire, était de 4,250 fr.!!!

En 1832, le budget scolaire était de 984,979 fr. 29. Le nombre des écoles primaires était alors de 32,520, dont 10,316 seulement (auxquelles était réservé le budget de l'Etat) appartenaient aux communes.

En 1832, les écoles étaient au nombre de 43,879, le budget de 8,620,766 fr. 38, dont 5,102,538 fr. 92

fournis par les communes et 2,959,537 fr. 46, subvention de l'Etat.

En 1863, le nombre des écoles primaires tant congréganistes que de l'Etat était de 52,445 et le budget de 36,525,819 fr. 59 (pour 1860).

Enfin, 1870 vint! époque néfaste où la France passa définitivement sous la domination de la secte maçonnique qui s'empara immédiatement de l'école pour la laïciser.

En 1870, le budget de l'école primaire était de 63,-695,671 fr. 17, et le nombre d'écoles de 53,000.

De 63 millions en 1870, le budget montait en 1887 à 172,900,352 fr. 91, c'est-à-dire qu'il triplait presque, tandis que le nombre des écoles, de 53,000, ne montait qu'à 66,784, desquelles il faut naturellement retrancher les 22,100 écoles congréganistes existant en 1832.

*
* *

Les données de M. Turlin s'arrêtant à 1887, il faut remarquer que, de 1870 à 1887, la subvention accordée par l'État à l'école primaire a toujours été environ la moitié du budget total.

Ainsi en 1886, l'État accordait 85,140,701 fr. 80 ; et les départements, villes et communes dépensaient 85,115,444 fr. 44.

En 1887, l'État accordait 84,743,746 fr.78, et les départements, villes et communes, dépensaient 88,156,-706 fr. 13.

Or, en gardant les mêmes proportions, la seule subvention de l'État à l'école primaire pour l'année courante étant de 165,939,369 fr. (*Journal officiel de la*

R.F., mars 1903, pp. 84-95), le budget général de l'école primaire est donc de 331,878,396 fr. Et cependant le nombre d'écoles primaires appartenant à l'État ne s'élève qu'à 63,000 environ (Vuibert, Annuaire de la jeunesse.)

Ainsi en 1870, le budget général était de 63,695,-671 fr. 17, et le nombre d'écoles primaires, de 53,000.

En 1903, le budget est de 331,878,396 fr., et le nombre des écoles de 63,000; et plus d'un million d'enfants fréquentent encore les écoles libres!!! A combien se montera le budget de l'école laïque en 1904 ?

Voilà donc ce que les ligueurs appellent donner gratuitement l'instruction au peuple. Il y a loin de ces chiffres fantastiques de 300 millions par année à ce que coûtait l'enseignement avant que la maçonnerie fût au pouvoir.

Et d'ailleurs, ces mirifiques résultats n'ont pas été obtenus en France seulement, mais partout où la Ligue de l'Enseignement est implantée. (1)

En voilà assez croyons-nous pour montrer la valeur de cette gratuité que promet la Ligue de l'Enseignement, au Canada comme ailleurs.

Mais où vont ces millions, puisque en France par exemple le nombre des écoles est presque stationnaire, et puisque la population scolaire de l'État a diminué de 320,371 élèves en onze ans ?

---

(1) C'est ce que confirment les ouvrages de M. Claudio Jannet: *Les Etats-Unis contemporains*; M. Martin, *L'Enseignement en Angleterre*.

Les documents de la Chambre des représentants belges (*Session 78 79. Rapport Olin*, p. 189.) Xavier Roux, *L'Autriche-Hongrie*, etc., etc.

" Le Board of Schools de New-York a trouvé moyen, dit M. Jannet, de porter au double les taxes scolaires, (de 7,250,000 fr. à 14,500,000 fr.) alors que le nombre des élèves restait le même ou diminuait.

Dans son compte, on voit pour l'année 1879 figurer 300,000 fr. pour dépenses imprévues, c'est-à-dire pour dîners et rafraîchissements, que ses membres s'offraient entre eux."

En 1871, le gouverneur de la Pensylvanie signalait des faits analogues pour cet État. (Robert Somers, The Southern States, p. 75 ; Claudio Jannet, p. 79 ; Jean de Moussac, p. 249.)

Il faut avouer que le peuple les paie fort cher ces douceurs et qu'il n'en a guère de bénéfices.

Chapitre VII

La décadence morale de la France, fruit de l'école sans Dieu

DANS un discours aux élèves du patronage démocratique, M. Léon Bourgeois disait :

« Nous sommes tous pleins de bonne volonté, nous ne demandons pas mieux que de travailler, et cependant nous ne réalisons rien..... Pourquoi ? »

Pardon, M. Bourgeois, vous êtes trop humble. Il est vrai que votre laïque, malgré votre sublime dévouement, n'a obtenu aucun résultat scientifique ; qu'elle n'a donné la gratuité qu'à condition que l'on paie 10 fois plus qu'auparavant ; et qu'elle a été loin d'augmenter l'assistance à l'école. Mais, en revanche, le résultat obtenu par la morale laïque a dépassé toutes vos espérances

Avouez aussi que votre laïque n'a jamais eu pour but de faire des savants, mais uniquement des affranchis des doctrines catholiques ou des *émancipés*, pour nous servir de l'argot maçonnique.

Soyez fier, car vous avez remporté le plus beau des succès.

Écoutez donc vos amis :

« Depuis une dizaine d'années, les crimes commis par les jeunes gens se sont multipliés dans des proportions effrayantes.

Les statistiques ont constaté que le nombre des délinquants et des criminels de moins de vingt ans a quadruplé : de 5,000 environ, il s'est élevé à plus de 20,000. Il ne peut échapper à aucun homme sincère, quelles que soient ses opinions, que cette effrayante augmentation de la criminalité, chez les jeunes gens, a coïncidé avec les changements apportés dans l'organisation de l'enseignement public. Ce doit être, pour la conscience de ceux qui ont cru trouver le progrès dans cette voie nouvelle, un lourd souci que de voir la jeune génération se distinguer par sa perversité brutale.»

Tel est le témoignage de M. Adolphe Guillot, juge d'instruction, membre de l'Institnt. (*Paris qui souffre*, p. 230, Paris 1887.)

«Depuis 1887, penché sans cesse sur la misère morale de l'enfance, mon sentiment n'a fait que s'affermir.

«Ceux qui ont accompli cette révolution néfaste se sont-ils repentis? J'en doute fort. Cependant, dans les rares occasions où j'ai causé avec M. Buisson, il m'a semblé qu'il y avait en lui l'esprit d'un philosophe plutôt que d'un sectaire.

«On m'a assuré que M. Buisson, pour apprécier de quelle façon les instituteurs entendaient la laïcisation, avait demandé leur sentiment par une sorte d'enquête et qu'il avait été épouvanté des négations morales auxquelles beaucoup avaient abouti.

«En même temps que l'idéal religieux, tout autre idéal a disparu. Les sans-patrie sont de même souche que les sans-Dieu.

«Si le mal n'est pas plus grand, c'est grâce aux écoles libres qui ont conservé à la France un noyau d'hommes craignant et servant Dieu.»

(Second témoignage de M. Adolphe Guillot, à l'enquête du *Figaro*, 19 août 1896.)

Le *Figaro* (19 août 1896) dit à son tour:

«L'augmentation de la criminalité des jeunes coïncide d'une manière mathématique avec l'avènement de la laïcisation.

«En 1881, date de la loi scolaire, le chiffre des délinquants de moins de 16 ans est de 7,151. En 1888, alors que l'école laïque porte ses premiers fruits, ce chiffre s'élève à 8,488. En 1890 il atteint 8,666, et depuis cinq ans, cette même courbe lamentable se poursuit.»

Répondant aux questions posées par le *Figaro* sur "L'École et la Criminalité," M. Georges Bonjean, juge au tribunal de la Seine et fondateur de l'admirable colonie d'Orgeville pour l'enfance abandonnée ou coupable, dit:

«C'est un monde, c'est tout au moins la vie ou la mort nationale que votre question soulève. Il n'y a pas, à mon avis, de sujet plus urgent. La France s'en va aux abîmes avec ses générations successives dont chacune est plus vaniteuse, plus paresseuse et plus révoltée que la précédente. L'éducation irréligieuse est évidemment le principal facteur de cette dégénérescence.» (G. Goyau: *L'Ecole d'aujourd'hui*, p. 336.)

«Nous sommes présentement en passe—je dis cela humblement, mais enfin je crois devoir le dire—d'échouer dans la grande entreprise qui a été faite de faire l'éducation de la démocratie en France, et nous échouerons par la raison qu'on vise le savoir et non la conduite...Voilà la source de ces enfants qu'il faut plus tard envoyer en correction paternelle... (Paroles de M. Gaufrès à la *Société des Prisons*, citées par Jacques Bonzon, *Le Crime et l'Ecole*, p. 71.)

A son tour, M. Jacques Bonzon, avocat à la Cour d'Appel de Paris, protestant et grand partisan de la

laïque, dans son ouvrage "Le Crime et l'École," après avoir fait un lamentable tableau de la criminalité en France, et surtout touchant l'enfance, dit:

«L'école d'aujourd'hui, les programmes de ses cours et de ses leçons, l'esprit qui les imprègne, non, tout cela n'a pas créé la criminalité montante de l'enfance. Mais elle devait l'enrayer elle nous permettait de lui barrer le chemin et de réaliser enfin le mieux si longtemps attendu.» (1)

«Au lieu de cela, qu'a-t-elle fait? A-t-elle jeté dans les âmes une semence féconde de vertu et de bonté, a-t-elle inspiré à tous ces jeunes esprits malléables un amour du bien assez fort pour triompher, chez la plupart, de leurs passions et de leurs désirs mauvais? Je ne le crois point, et nul observateur sincère ne le peut croire lui-même, sans s'abandonner à un pessimisme exagéré, sans renoncer d'avance à toute amélioration, à tout remède, quand, au contraire, plusieurs modifications à l'esprit de l'instruction populaire sont dès aujourd'hui réalisables, il faut reconnaître courageusement que l'école n'a pas produit les résultats qu'on en espérait. Elle n'a pas aidé à la diminution de la criminalité enfantine. Elle ne l'a pas empêché de croître. *Elle a même contribué à la rendre plus grande.*

«La preuve, dit M. Bonzon, la voici: En 1880, 3,174 garçons étaient poursuivis pour vol; en 1888, nous en trouvons 3,919.»

«Le résumé statistique des résultats de la justice criminelle de 1826 à 1880, tout en indiquant un accroissement continu

(1) M. J. Bonzon fait ici allusion à ce que Jules Ferry écrivait à tous les instituteurs de France le 17 novembre 1883, pour leur recommander l'enseignement de la morale maçonnique:

«Quand les populations vous auront vus à l'œuvre... Quand elles remarqueront que vos leçons de MORALE commencent à produire de l'effet, que leurs enfants rapportent de votre classe de meilleures habitudes, des manières plus douces et plus respectueuses, enfin tous les signes d'une incessante «*amélioration morale*»; alors la cause de l'école laïque sera gagnée.»

dans la criminalité de l'enfance, donnait encore la priorité aux adultes. L'augmentation pour les garçons correspondait à 139 p. c., pour filles à 117 p. c. Les adultes, au contraire, voyaient leurs délits tripler, passer de 100 à 400. L'augmentation cependant était déjà très grande pour l'enfance, si l'on songe que de tout temps la population enfantine, de 7 à 16 ans, a été bien inférieure à la population adulte; cette augmentation *de la criminalité enfantine n'a fait que s'accentuer depuis 1888*, et maintenant ELLE DÉPASSE presque du double celle des adultes. En 1882, 124,815 majeurs prévenus; en 1892, 203,855; en 1882, 5,805 enfants poursuivis; en 1892, 7,148. Aussi, pour les adultes une augmentation correspondant au neuvième du nombre primitif; pour les enfants, elle atteint presque le quart.

«En 1880, on trouvait déjà 55 suicides d'enfants. La progression est depuis lors constante, elle était de 62 en 1886 et de 87 en 1892.» (J. Bonzon: *Le Crime et l'École*, pages 32, 40, 43.)

Plus tard, la Correspondance générale de l'instruction primaire portait à plus de 100 le nombre des suicides d'enfants.

*
* *

Citons encore le témoignage d'un philosophe éminent, un des esprits les plus dégagés de ce temps, M. Fouillée:

«C'est pour avoir systématiquement exclu de l'enseignement primaire ces deux facteurs primordiaux (la morale et les idées religieuses) qu'en dépit de centaines de millions dépensés, les résultats d'une expérience mal conduite ont éte si médiocres et incomplets, aussi bien au point de vue pédagogique qu'au point de vue social.» (Reproduit de *l'Economiste français*, 1er janvier 1898.)

Le même écrivain avait dit l'année précédente, 1897; *Revue des Deux Mondes*, (t. 1, p. 425-431):

«...Non moins délicate est l'interprétation purement statistique de la différence entre les écoles laïques et les écoles religieuses. A Paris, sur 100 enfants poursuivis, on en trouve 2 à peine qui soient sortis d'une école religieuse. Sur 100 enfants détenus à la Petite-Roquette, l'école congréganiste n'en fournit que 13, l'école laïque 87.»

Et cependant la population de l'école laïque est à peine le double de la population de l'école religieuse.

En face de tels résultats, une des feuilles les plus ardentes dans la lutte contre la religion catholique faisait cet aveu en 1895:

«L'école sans Dieu nous a fabriqué une génération de décadence. Tout craque dans la société, en proie à l'anarchie, et si les enfants de l'avenir sont élevés comme ceux d'il y a dix et quinze ans, la France est condamnée à une *effroyable catastrophe*.»

La Revue de l'Instruction publique, organe de MM. Jules Ferry et Buisson, reproduisait les réflexions de *l'instituteur*, de Balligny (Loire), parlant au nom de ses collègues:

«Le niveau de la moralité baisse dans le peuple: le nombre toujours croissant des enfants criminels constitue un «péril social».....Si l'on veut conjurer le péril, il faut réagir, depuis l'école normale jusqu'à la modeste classe enfantine, contre un état de choses qui menace d'emporter tout l'édifice social.»

Qu'ils sont grands et satisfaisants les effets que prophétisait Jules Ferry! Et que doit-il penser, du haut du piédestal sur lequel son parti l'a juché, en lisant ces lignes parues dans sa propre revue?

Enfin, M. Henri Joly, membre de la Société des Prisons, auteur du livre "*La France criminelle et le combat contre le crime*, et M. Bonjean, juge au tribunal de la Seine, ont publié, dans le journal *Le Matin*, des articles désolés où ils établissent, avec force chiffres a l'appui, que la criminalité a triplé depuis peu parmi les enfants, et que la progression continue toujours, à raison de 1,700 à 1,900 ou 2,000 crimes de plus par an.

Dans l'espace de 10 ans, on a dû arrêter 40,000 garçons et 17,000 filles de moins de seize ans, pour des crimes autrefois inconnus à l'enfance ou à la jeunesse.

Tels sont les résultats mirobolants obtenus par l'école primaire laïque!

Chapitre VIII

La Ligue condamnée par les Papes

DÈS 1866, les évêques de Belgique, de Hollande, d'Irlande, de France dénoncèrent vigoureusement la Ligue de l'Enseignement. Mgr Freppel, évêque d'Angers, dans une lettre pastorale du 8 décembre 1873, stigmatisa la Ligue et formula contre elle la sentence suivante :

« A ces causes.....

« Art. III.—Nous réprouvons la Ligue dite de l'Enseignement comme ayant pour but d'exclure et de séparer la religion de l'éducation scolaire, et *nous faisons défense à tout fidèle de notre diocèse d'en faire partie, d'y coopérer, soit par voie de souscription, soit de toute autre manière.* »

L'approbation et les félicitations du Saint-Siège ne se firent pas attendre.

Au commencement de 1874, Mgr Freppel recevait de Pie IX un bref mémorable, le remerciant d'avoir rappelé les condamnations portées contre la franc-maçonnerie sous quelque nom qu'elle se dérobe, et " les très graves censures encourues par ceux qui en font partie."

"Nous louons très fort, écrivait le grand Pape, le zèle que vous avez montré à ce sujet et qui est tout à fait digne de la charge épiscopale que vous exercez,"

Et il ajoutait : " Nous déplorons aussi, Vénérable Frère, que de cette source même des sectes condamnées

soit sortie, pour la perte des âmes, une autre société pernicieuse : Ligue de l'Enseignement, travaillant à extirper radicalement, surtout de l'âme des enfants, la foi catholique, et s'efforçant d'exercer impunément par toute la France les industries de son iniquité. Bien que Nous sachions que dans votre diocèse vous vous êtes empressé d'appliquer votre sollicitude pastorale à combattre un pareil fléau, cependant, en raison de la gravité de cet objet. Nous ne voulons pas omettre de vous exciter dans le Seigneur à persévérer dans les efforts de votre zèle pour la garde de votre troupeau, en persistant à stimuler la vigilance des fidèles, et en vous appliquant avec ardeur à arracher du champ qui vous est confié ces déplorables plantations que cultivent les enfants des ténèbres."

*
* *

Léon XIII a parlé comme Pie IX.

Répondant à l'envoi que M. C. Jean de Moussac lui avait fait de son "Histoire de la Ligue de l'Enseignement," l'illustre Pape lui adressait le bref suivant.

Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Des éloges tout particuliers sont certainement dus, en raison de son opportunité et de son utilité, à votre ouvrage intitulé "La Ligue de l'Enseignement," par lequel; à l'aide de documents réunis avec soin de toute part et mis en œuvre par un long et très judicieux travail, vous avez montré l'origine et la nature d'une association formée contre les institutions catholiques, son hypocrisie, son activité, la puissance de ses efforts et son

but : et, en même temps, vous avez exposé les actes de sollicitude continuelle et dévouée par lesquels l'Église n'a pas cessé de s'opposer à ces funestes desseins et d'en éloigner tous les hommes, afin d'assurer le salut de ses fils et la santé de leurs âmes. Grâce à votre publication, il sera permis d'espérer que l'horreur d'une telle conspiration dévoilée et l'autorité d'une mère si aimante ramèneront beaucoup d'hommes à une juste appréciation des choses et à l'obéissance envers l'Église, et tourneront leurs forces réunies vers la résistance aux efforts des impies.

Cette très noble récompense, nous la présageons à votre œuvre, cher Fils, en vous accordant très affectueusement comme gage de la faveur divine la Bénédiction Apostolique, témoignage de notre paternelle bienveillance.

Donné à Rome, près saint Pierre, le 25 avril 1880, la troisième année de notre Pontificat.

LÉON XIII, Pape.

(Jean de Moussac : La Ligue de l'Enseignement, p. 155.)

ÉPILOGUE

NOUS le demandons maintenant à ceux qui ont lu ces pages sur la Ligue française de l'Enseignement, avons-nous eu tort de dénoncer, comme nous l'avons fait, la section canadienne ?

La Ligue de l'Enseignement, fondée à Montréal en 1902 après les démarches de M. Herbette, conseiller d'État et membre du conseil général de la Ligue française, n'est qu'une succursale de celle-ci. Nous l'avons prouvé par un document dont l'authenticité est irrécusable, et dont les ligueurs canadiens ont par deux fois reconnu l'authenticité. (1)

La Ligue canadienne a donc été créée pour accomplir au Canada la même œuvre que la Ligue de France, pour poursuivre le même but par les mêmes moyens ; et elle aboutira fatalement aux mêmes résultats désastreux : déjà, nous l'avons vu, elle s'est mise à l'œuvre.

La conclusion est rigoureuse.

Oui, la Ligue, fidèle aux principes maçonniques, usera, ici comme en France, de tous les moyens pour arriver à son but. Elle emploiera tour à tour la ruse et la brutalité.

Le mensonge étant le plus ordinaire de ses instruments, elle niera devant le public, elle affirmera

(1) *Le Canada*, 21 juillet 1903.—*Le Canada*, 4 février 1904.—*La Presse*, 5 février 1904.

devant les adeptes. Aujourd'hui, elle dit, comme Jean Macé en 1866 :

«Nous ne voulons rien détruire, la Ligue ne servira les intérêts d'aucune politique.»

Demain elle dira, comme Jean Macé en 1885 :

«Autrefois, nous affirmions que la Ligue n'était ni une société politique ni une société religieuse. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Aujourd'hui, il faut affirmer que la Ligue est une société maçonnique.»

Nous savons déjà ce que valent ses promesses de ne rien détruire, mais d'améliorer seulement. Le loup rapace a eu beau se cacher sous la peau de l'agneau, il a laissé percer un bout de l'oreille.

C'est ainsi 1° que tout en promettant de respecter les droits de tous, elle déclare que "l'instruction publique est charge d'État", ce qui, dans le langage des laïcisateurs, veut dire la monopolisation de l'enseignement par l'État. Or, n'est-ce pas là, nous ne pouvons trop le redire, la violation des droits naturels et divins ? Tout homme a, de droit naturel, le pouvoir de faire instruire ses enfants où il veut et par qui il lui plaît. De droit naturel et de droit divin, le père et la mère ont le pouvoir de faire donner à leurs enfants l'instruction religieuse conforme à leurs croyances. L'arbitraire seul peut les priver de ces droits ; c'est ce qu'a fait la Ligue en France et ce que la Ligue canadienne annonce qu'elle fera (6e ligne de son programme, voir la brochure Langlois-Beauchesne).

2° Il est faux que le radical de l'ultramontain, selon la doctrine du secrétaire de la Ligue, puissent se coudoyer, sans danger, sur le terrain de l'éducation. Car les principes de l'éducation chrétienne sont absolument opposés à ceux qne professe le radical, c'est-à-dire l'athée, le libre-penseur, le franc-maçon.

L'éducation de l'ultramontain repose sur la morale chrétienne, tandis que celle du radical, a déclaré le F.·. Blatin, repose sur une morale tout opposée.

3° Comme la Ligue française à ses débuts, la Ligue canadienne ne demande aujourd'hui que l'école primaire gratuite, obligatoire. Demain, comme sa mère, elle imposera l'école neutre, c'est-à-dire laïque et maçonnique.

*
* *

Nous en avons assez, pour conclure avec Mgr Dupanloup dénonçant la Ligue française:

"La Ligue canadienne de l'Enseignement, ce n'est pas une ligue pour l'enseignement, c'est une ligue contre la religion L'enseignement, c'est le masque; l'irréligion, l'antichristianisme, c'est le but. Mais le masque fait des dupes qui deviennent complices d'un détestable but.,"

A vous donc, Canadiens français. d'avoir l'œil au guet et de ne permettre jamais, pour l'honneur du Christ et de la patrie, que l'hydre maçonnique lève la tête et couvre notre pays de ruines, comme elle a fait pour la douce France.

OUVRAGES CONSULTÉS

ALLAIN (E.): La Révolution française et l'enseignement national.

L'Église et l'enseignement populaire sous l'Ancien Régime.

BONZON (Jacques, avocat): Le Crime et l'École.

BROUARD (Eugène): Essai d'Histoire critique de l'Instruction primaire en France de 1789 à nos jours.

BULLETIN DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.

BURNICHON (R. P., S. J.): Cinquante ans après. — La liberté de l'enseignement.

—L'État et ses rivaux dans l'enseignement.

COPIN-ALBANCELLI: La France et la question religieuse.

CORRESPONDANCE HEBDOMADAIRE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.

CROISÉ (Maurice): L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes.

DÉPOSITION du Frère Justinius, dans l'Enquête gouvernementale sur l'enseignement secondaire.

ÉDUCATION (l') ou la grande question sociale du jour.

FAILLITE DE L'ENSEIGNEMENT GOUVERNEMENTAL. Rapport de l'enquête gouvernementale sous la présidence de M. Ribot.

FESCH (Paul): Faillite de l'Enseignement gouvernemental. Éducation.

FOUILLÉE: Revue des Deux-Mondes. — Statistique sur la criminalité.

GOYAU (Georges): L'École d'aujourd'hui.

JANNET (Claudio): Les États-Unis contemporains.

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, 1902-1903.
LACOMBE (H. de) : La Liberté de l'Enseignement.
LAURENT (A.) : La Liberté de l'Enseignement.
LETTRES d'un Jésuite à Waldeck Rousseau.
MACÉ (Jean) : Les Origines de la Ligue de l'Enseignement.
MAGNAN (J.-C.) : Mémorial sur l'Éducation au Canada.
MARTIN (Louis) : La Franc-maçonnerie ennemie de la France.
MOUSSAC (Marquis de) : La Ligue de l'Enseignement. — Histoire, Doctrine.
MUN (Comte de) : Les Congrégations religieuses devant la Chambre.
NOURRISSON (Paul) : Le Club des Jacobins sur la 3e République.
PATRIOTE (un) : La Congrégation du Grand-Orient et les Congrégations à la Chambre française en 1902.
PAUL-BERT : Le Cléricalisme.
RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, 1901-1902.
TAINE : Régime moderne, t. III.
TAVERNIER (Eugène) : La Morale et l'Esprit laïque.
TOURMENTIN (J.) : La Girouette maçonnique.
TURLIN : Organisation financière et Budget de l'instruction primaire.
UNION PÉDAGOGIQUE-FRANÇAISE.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Lettre de M. le comte ALBERT de MUN à l'auteur . . IX

PRÉFACE XIII

PREMIÈRE PARTIE

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT À MONTRÉAL

CHAPITRE I.—À la Salle Poiré, le 9 octobre 1902 . . 1

CHAPITRE II.—Pourquoi cette Ligue 4

CHAPITRE III.—De mystère en mystère 10

CHAPITRE IV.—Un article de «La Presse» 15

CHAPITRE V.—Les Journalistes promoteurs de la Ligue 20

CHAPITRE VI.—À propos de la Bibliothèque Carnegie 26

CHVPITRE VII.—Le voile du temple déchiré, ou l'origine maçonnique de la Ligue canadienne 29

CHAPITRE VIII.—Première réponse aux dénégations du «Canada» 33

CHAPITRE IX.—La Bibliothèque...orient...tée par la Ligue 41

SUPPLÉMENT À LA PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE X.—Antiques roueries.—Aveux et désaveux de la Ligue canadienne 45

CHAPITRE XI.—Trop tard! 50

CHAPITRE XII.—L'Embauchage! 55

CHAPITRE XIII.—Traits de parenté entre la Mère et la Fille . . . . . ; 59
CHAPITRE XIV.—L'apôtre de la gratuité et de l'uniformité des livres 62
CHAPITRE XV.—Programme de la Ligue canadienne . 72
CHAPITRE XVI.—L'État n'est pas éducateur 76
CHAPITRE XVII.—Notre système scolaire 83
CHAPITRE XVIII.—*La Presse* se tait... mystère !... . 88
CHAPITRE XIX.—A la Voltaire et à la Jean Macé.—Fourberie et contradiction 92
CHAPITRE XX.—Faut-il être franc-maçon ? 94
CHAPITRE XXI.—Êtes-vous franc-maçon ?... 101

SECONDE PARTIE.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE.

CHAPITRE I.—Origines et nature 103
CHAPITRE II.—But véritable de la Ligue 110
CHAPITRE III.—Une morale... immorale... ! 113
CHAPITRE IV.—Tactique et moyens d'action 116
CHAPITRE V.—« L'influence considérable » de la Ligue . 120
CHAPITRE VI.—Ce qu'a donné l'école née de la Ligue et ce qu'elle coûte au public 126
CHAPITRE VII.—La décadence morale de la France, fruit de l'école sans Dieu 136
CHAPITRE VIII.—La Ligue condamnée par les Papes . 143
Épilogue 146
Ouvrages consultés 149

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

LC
114
.2
Q3B4
1904

Bernard, Henri
La Ligue de l'enseignement

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 08 24 07 005 7